



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 mars 2013  
Français  
Original : anglais

**Soixante-septième session**  
Point 163 de l'ordre du jour  
**Financement de l'Opération hybride**  
**Union africaine-Nations Unies au Darfour**

## **Budget de l'Opération hybride Union africaine -Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	6
A. Vue d'ensemble . . . . .	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de l'Opération . . . . .	7
C. Coopération avec les missions de la région . . . . .	12
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays . . . . .	13
E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	14
II. Ressources financières . . . . .	76
A. Vue d'ensemble . . . . .	76
B. Contributions non budgétisées . . . . .	77
C. Gains d'efficience . . . . .	77
D. Taux de vacance . . . . .	79
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	80
F. Formation . . . . .	81
G. Désarmement, démobilisation et réintégration . . . . .	82



---

H.	Services de détection de mines et de déminage .....	83
I.	Projets à effet rapide .....	84
J.	Centre de services régional d'Entebbe : ressources financières .....	86
III.	Analyse des variations .....	86
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre .....	93
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 66/264 et 66/279 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, à celles du Comité des commissaires aux comptes et à celles du Bureau des services de contrôle interne .....	93
A.	Assemblée générale .....	93
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. ....	96
C.	Comité des commissaires aux comptes .....	103
D.	Bureau des services de contrôle interne .....	115
Annexes		
I.	Définitions .....	108
II.	Organigrammes .....	110
Carte	.....	116

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, dont le montant s'élève à 1 354 815 100 dollars.

Conformément à la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité, le redéploiement des effectifs en tenue de l'Opération, qui doit être mené sur une période de 12 à 18 mois, se poursuivra. Il sera marqué par une nette réduction de l'effectif autorisé de la composante militaire (de 19 555 à 16 200 agents), et de celui de la composante police (de 3 772 à 2 310 membres de la Police des Nations Unies et de 19 à 17 unités de police constituées, comptant chacune jusqu'à 140 agents). L'Opération devant également continuer, selon que de besoin, d'adapter sa composante civile à l'évolution des priorités, il est proposé de réorganiser la composante appui, de procéder à une réduction nette de 477 postes et emplois de temporaire (5 P-4, 10 P-3, 2 P-2, 7 postes du Service mobile, 397 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 56 postes de Volontaire des Nations Unies), de transformer 40 postes de Volontaire des Nations Unies en postes d'agent recruté sur le plan national et de reclasser 2 postes D-2 à la classe D-1.

Pendant l'exercice budgétaire, l'Opération concentrera ses activités, dans la limite de son mandat et de ses capacités, sur les principales priorités suivantes : a) protéger les civils partout au Darfour; b) faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire dans tout le Darfour; c) appuyer la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, y compris celle du Cadre régissant la facilitation du processus de paix au Darfour par l'Union africaine et l'ONU; d) renforcer l'appui apporté dans le domaine de l'état de droit, de la gouvernance et de la protection des droits de l'homme et soutenir les mécanismes locaux de règlement des conflits; e) faciliter les activités menées par l'équipe de pays des Nations Unies et les organismes spécialisés en faveur du relèvement et de la reconstruction du Darfour, notamment en garantissant la sécurité dans la zone de l'Opération.

Les ressources prévues permettront de financer le déploiement de 260 observateurs militaires, 15 940 militaires, 2 310 membres de la Police des Nations Unies, 2 380 membres des unités de police constituées, 1 262 agents recrutés sur le plan international, 3 019 agents recrutés sur le plan national, 520 Volontaires des Nations Unies et 6 agents fournis par des gouvernements.

Le projet de budget (1 354 815 100 dollars) est inférieur de 93,8 millions de dollars, soit 6,5 %, au crédit ouvert (1 448 574 000 dollars) pour l'exercice 2012/13. Cette réduction résulte principalement de celle des dépenses nécessaires au titre du personnel militaire et de police, qui est elle-même due à la contraction des effectifs autorisés, au provisionnement du versement d'un montant supplémentaire aux pays fournisseurs de contingents et de force de police en 2012/13 et à la relève du personnel à l'aide des moyens aériens de l'ONU. Elle résulte également de la diminution des dépenses prévues au titre du personnel civil, du fait de la compression des effectifs civils et de la baisse du taux de change de la monnaie locale par rapport au dollar des États-Unis au cours de l'exercice.

La corrélation entre le montant total des ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 et l'objectif de l'Opération est indiquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, organisés par composante (composante processus de paix, composante sécurité, composante état de

droit, gouvernance et droits de l'homme, composante coordination de l'action humanitaire et relèvement et composante appui). Les effectifs de la MINUAD ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de l'Opération.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par l'Opération.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2011/12)	Montant alloué (2012/13)	Dépenses prévues (2013/14)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	727 502,1	672 848,9	602 277,0	(70 571,9)	(10,5)
Personnel civil	317 014,9	314 101,2	294 441,3	(19 659,9)	(6,3)
Dépenses opérationnelles	571 323,1	461 623,9	458 096,8	(3 527,1)	(0,8)
<b>Montant brut</b>	<b>1 615 840,1</b>	<b>1 448 574,0</b>	<b>1 354 815,1</b>	<b>(93 758,9)</b>	<b>(6,5)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	29 221,4	25 253,7	23 670,4	(1 583,3)	(6,3)
<b>Montant net</b>	<b>1 586 618,7</b>	<b>1 423 320,3</b>	<b>1 331 144,7</b>	<b>(92 175,6)</b>	<b>(6,5)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 615 840,1</b>	<b>1 448 574,0</b>	<b>1 354 815,1</b>	<b>(93 758,9)</b>	<b>(6,5)</b>

### Ressources humaines<sup>a</sup>

Catégorie de personnel	Observa- teurs militaires	Contin- gents	Police des Nations Unies	Unités de police consti- tuées	Personnel recruté		Emplois de tempo- raire <sup>c</sup>	Volon- taires des Nations Unies	Personnel fourni par les gouver- nements	Total
					sur le plan interna- tional	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>				
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	55	44	–	3	–	<b>102</b>
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	57	44	–	3	–	<b>104</b>
<b>Composantes</b>										
<b>Processus de paix</b>										
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	98	166	23	20	–	<b>307</b>
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	99	154	23	17	–	<b>293</b>

Sécurité										
Effectif approuvé 2012/13	260	19 295	3 772	2 660	37	652	–	8	–	<b>26 684</b>
Effectif proposé 2013/14	260	15 940	2 310	2 380	37	348	–	8	–	<b>21 283</b>
État de droit, gouvernance et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	88	152	–	44	6	<b>290</b>
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	87	157	–	39	6	<b>289</b>
Coordination de l'action humanitaire et relèvement (anciennement « Coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement »)										
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	23	20	–	12	–	<b>55</b>
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	23	18	–	8	–	<b>49</b>
Appui <sup>d</sup>										
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	923	2 317	14	529	–	<b>3 783</b>
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	880	2 245	3	445	–	<b>3 573</b>
Centre de services régional d'Entebbe										
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	40	10	–	–	–	<b>50</b>
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	57	49	–	–	–	<b>106</b>
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2012/13	260	19 295	3 772	2 660	1 264	3 361	37	616	6	<b>31 271</b>
Effectif proposé 2013/14	260	15 940	2 310	2 380	1 240	3 015	26	520	6	<b>25 697</b>
<b>Variation nette</b>	–	(3 355)	(1 462)	(280)	(24)	(346)	(11)	(96)	–	<b>(5 574)</b>

<sup>a</sup> Effectif autorisé/proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (22 emplois de temporaire recruté sur le plan international et 4 emplois sur le plan national).

<sup>d</sup> Comprend un poste d'administrateur hors classe (P-5) chargé de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain, financé dans le cadre d'un accord de participation aux coûts conclu avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Vue d'ensemble**

1. Le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007). La prorogation la plus récente de ce mandat, jusqu'au 31 juillet 2013, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2063 (2012).

2. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de trouver une solution politique viable et à garantir durablement la sécurité au Darfour.

3. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après, qui sont organisés par composante (composante processus de paix; composante sécurité; composante état de droit, gouvernance et droits de l'homme; composante coordination de l'action humanitaire et relèvement (anciennement « composante coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement »); composante appui), sur la base du mandat de l'Opération.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'Opération, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MINUAD ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2012/13, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. La structure hiérarchique de l'Opération repose sur l'unité de commandement et de contrôle et une chaîne de commandement unique : le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU (ci-après « le Représentant spécial conjoint ») est chargé de l'administration générale de l'Opération, supervise l'exécution de son mandat et assure sa gestion et son fonctionnement, et est secondé principalement par le Représentant spécial conjoint adjoint (Affaires politiques), le Représentant spécial conjoint adjoint (Opérations et administrations), le commandant de la force et le chef de la police civile.

6. Le Représentant spécial conjoint applique les directives stratégiques émanant du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et, par leur intermédiaire, rend compte respectivement au Secrétaire général de l'ONU et au Président de la Commission de l'Union africaine. Conformément au communiqué d'Abuja, le commandant de la force et le chef de la police, tous deux nommés par l'Union africaine en consultation avec l'ONU, relèvent du Représentant spécial conjoint et dirigent et contrôlent respectivement les activités militaires et policières de l'Opération.

7. L'Équipe conjointe d'appui à la médiation bénéficie du soutien de l'Opération. Le Médiateur en chef conjoint, qui dirige l'Équipe, rend compte au Secrétaire général par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien

de la paix, et au Président de la Commission de l'Union africaine par l'intermédiaire du Commissaire à la paix et à la sécurité. Il travaille en liaison étroite avec le Représentant spécial conjoint, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et d'autres parties prenantes compétentes. Il est chargé de gérer l'initiative de dialogue politique et de médiation entre les parties au conflit du Darfour, engagée par l'ONU et l'Union africaine en vue de trouver une solution politique globale.

8. La direction générale de la MINUAD est assurée conformément à la pratique établie et aux règles et principes de l'ONU. Les appuis auxiliaires et les structures de commandement et de contrôle de l'Opération sont fournis par l'Organisation. Un Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, doté de son propre personnel, a été mis en place à Addis-Abeba; il est chargé de renforcer les liens entre le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU et le Département paix et sécurité de l'Union africaine pour les questions relatives au déploiement de l'Opération. Toutes les structures de commandement et de contrôle et les principaux bureaux de l'Opération se trouvent au Darfour.

9. La MINUAD est organisée en cinq secteurs, la gestion et la direction des opérations menées dans l'ensemble de la zone de l'Opération étant assurées depuis son quartier général installé à Al-Fasher. Cinq bureaux régionaux, situés à Al-Fasher (dans les locaux du quartier général de l'Opération), Nyala, El Geneina, Zalingei et Al Da'ein, supervisent et coordonnent respectivement les opérations menées au Darfour septentrional, au Darfour méridional, au Darfour occidental, au Darfour central et au Darfour oriental. Dans le cadre du schéma directeur élaboré conjointement avec l'équipe de direction de l'Opération, les bureaux régionaux jouissent d'une large autonomie dans la gestion des affaires courantes. Les chefs de ces bureaux relèvent directement du chef de cabinet. L'Opération a également mis en place des bureaux dans des sites clefs situés hors du Darfour, notamment un bureau de liaison à Khartoum et le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba. Le personnel des composantes militaire et de police travaille en étroite consultation avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), dans le cadre de leurs mandats respectifs.

10. Pour ses activités d'appui, la MINUAD fait appel à sa base logistique principale, établie à Nyala, et à diverses structures situées hors du Darfour, notamment au bureau d'appui de Port-Soudan, principal point d'entrée des marchandises par voie maritime, et le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), dont les services sont partagés entre l'Opération et d'autres missions de la région.

## **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de l'Opération**

11. Au cours de l'exercice budgétaire, l'Opération concentrera ses activités, dans les limites de son mandat et de ses capacités, sur les priorités suivantes : a) protéger les civils partout au Darfour; b) faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire sans entrave dans tout le Darfour; c) appuyer la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, y compris celle du Cadre régissant la facilitation du processus de paix au Darfour par l'Union africaine et l'ONU; d) renforcer l'appui apporté dans le domaine de l'état de droit, de la gouvernance et de la protection des droits de l'homme et soutenir les mécanismes locaux de règlement des conflits; et

e) faciliter les activités menées par l'équipe de pays des Nations Unies et les organismes spécialisés en faveur du relèvement et de la reconstruction au Darfour, notamment en garantissant la sécurité dans la zone de l'Opération.

12. Dans le cadre du redéploiement des effectifs en tenue de la MINUAD en application de la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité, les effectifs vont fortement diminuer en 2013/14. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, l'effectif autorisé de la composante militaire de la MINUAS sera ramené, en l'espace de 18 mois, de 19 555 à 16 200 agents (260 observateurs militaires et 15 940 membres des contingents), ce qui représente une réduction de 17,2 %. Compte tenu des compressions mensuelles des effectifs prévues en 2012/13 et de celles des sept premiers mois de 2013/14, 11 unités devraient être rapatriées. Dans le même temps, de nouvelles unités de soutien seront déployées (un sous-groupe de forage, une unité d'infanterie et une escadrille d'hélicoptères). L'effectif autorisé de la composante Police diminuera de 27,1 % : la Police des Nations Unies ne comptera plus que 2 310 membres contre 3 772 et les unités de police constituées 2 380 contre 2 660 (soit 17 unités de 140 agents chacune, contre 19).

13. Afin de mieux s'acquitter de son mandat en optimisant ses ressources, l'Opération réduira également son personnel civil sur la foi d'une étude détaillée des effectifs, des fonctions, des structures organisationnelles et des rapports hiérarchiques, dont l'objectif est de déterminer sa taille optimale et d'assouplir sa structure en prévision des évolutions à venir. Cette étude répond aux recommandations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/264 et s'attache particulièrement à ce que soient déterminées les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, de sorte que la structure des effectifs civils permette à l'Opération de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs dans toutes les missions. L'étude tient également compte de la nécessité d'ouvrir le bureau du secteur d'Al Da'ein et de transformer l'actuel bureau de sous-secteur de Zalingei en bureau de secteur à part entière. Elle prend aussi en compte le déploiement accru de personnel civil dans des bases d'opérations situées dans les zones reculées pour assurer le bon fonctionnement d'un système d'alerte rapide et de collecte de données. D'autres facteurs importants ont été pris en considération, notamment : a) la faisabilité du transfert à du personnel local des fonctions actuellement exercées par du personnel recruté sur le plan international et par des Volontaires des Nations Unies, de façon à renforcer les capacités du pays; b) la réduction importante du nombre d'assistants linguistiques en raison de l'augmentation prévue de l'effectif de police arabophone à la demande du Gouvernement soudanais; c) la possibilité de recourir à des prestataires externes pour des fonctions annexes (gardiennage, nettoyage, conduite de véhicules, etc.), qui peuvent fort bien être assurées par des services locaux; et d) les difficultés que continuent de rencontrer les membres du personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies nouvellement engagés pour obtenir des visas d'entrée au Soudan. L'étude des effectifs civils prend aussi en compte les conditions de sécurité dans lesquelles opère la MINUAD au Darfour, ainsi que les difficultés pratiques qu'elle connaît actuellement. L'étude examine la façon dont l'Opération pouvait s'acquitter efficacement de sa mission tout en prenant en considération l'évolution du Darfour à la lumière de la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, du processus de paix et de la stratégie de protection des civils. La MINUAD vient d'achever la première phase de l'étude



consacrée au personnel civil, à l'issue de laquelle il a été proposé, pour 2013/14, une réduction nette de 477 postes et emplois de temporaire (5 P-4, 10 P-3, 2 P-2, 7 agents du Service mobile, 397 agents des services généraux recrutés sur le plan national, et 56 Volontaires des Nations Unies), la transformation de 40 postes de Volontaire des Nations Unies en postes de personnel recruté sur le plan national, et le reclassement de deux postes D-2 à la classe D-1. D'autres réductions sont envisagées, qui pourront être proposées dans le projet de budget pour 2014/15.

14. Dans la limite de ses capacités actuelles, l'Opération continuera de s'attacher à maintenir et à améliorer les conditions nécessaires à la protection des civils, à la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies et au libre acheminement de l'aide humanitaire aux populations qui en ont besoin.

15. L'Opération continuera en particulier à renforcer la sécurité et la protection des civils dans l'ensemble du Darfour en mettant en œuvre une stratégie d'alerte rapide à l'échelle de la mission, en déployant des troupes à titre préventif et en augmentant le nombre de patrouilles dans les zones à haut risque, en sécurisant, par des patrouilles de police supplémentaires, les camps de personnes déplacées, les zones adjacentes et les zones de retour et en favorisant la mise en place et la formation d'une police de proximité dans les camps de personnes déplacées et dans les zones de retour. En outre, la MINUAD continuera à sensibiliser les civils aux dangers des munitions non explosées et à déminer les zones contaminées dans l'ensemble de la zone d'opération.

16. Pour parvenir à un cessez-le feu permanent et à un règlement global du conflit, l'Opération continuera à soutenir la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, en travaillant en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies au sein du cadre stratégique intégré relatif à l'appui que le système des Nations Unies apporte à la mise en œuvre du Document de Doha. En vertu de la vision stratégique commune dont le but est d'apporter aux parties signataires une assistance concertée, notamment dans le cadre de son soutien à l'Autorité régionale pour le Darfour, l'Opération se concentrera en priorité sur les domaines suivants : a) droits de l'homme, état de droit et justice transitionnelle; b) gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles; c) relèvement rapide, reconstruction, moyens de subsistance et environnement; d) solutions durables, retours volontaires et réintégration; e) surveillance du cessez-le-feu et dispositions en matière de sécurité, notamment désarmement, démobilisation et réintégration; et f) consolidation de la paix, cohésion sociale et réconciliation.

17. À cet égard, l'Opération apportera son aide à l'Autorité régionale pour le Darfour dans le domaine de la conception de politiques et sur le plan technique pour la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, en particulier en ce qui concerne la propriété et l'exploitation des terres (*hawakeer*), ainsi que les droits fonciers, la restitution des biens et l'aide à la pleine intégration des rapatriés dans leurs communautés, notamment le rétablissement de leurs droits à dédommagement, tout particulièrement dans le cas des personnes déplacées, des réfugiés rapatriés, des femmes et des personnes touchées par le conflit, ainsi que les services de base et la sécurité nécessaires pour leur permettre de retourner dans leurs lieux d'origine en toute sécurité et dans la dignité.

18. Pour renforcer le caractère non exclusif du processus de paix, la MINUAD facilitera l'élaboration et la conduite, au Darfour même, d'un dialogue et d'un processus de consultation internes, en collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Gouvernement qatarien. La

MINUAD continuera en outre à rappeler aux parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour qu'il leur incombe d'assurer des conditions propices à un tel dialogue et à une telle consultation. L'Opération vérifiera que dialogue et consultation se déroulent dans le respect des droits civils et politiques des participants, y compris les femmes, que les diverses opinions peuvent s'exprimer sans crainte de représailles, que la liberté d'expression et de réunion est assurée, afin que les consultations soient ouvertes, que les participants et les membres de la MINUAD sont libres de circuler, que la participation proportionnelle de tous les Darfouriens est garantie, qu'il n'y a pas de harcèlement, d'arrestation arbitraire, d'intimidation ni d'ingérence de la part du Gouvernement ou des groupes armés. L'Opération continuera en outre à encourager et à soutenir la médiation et le règlement des conflits au niveau local et à promouvoir dans la mesure de ses capacités les mécanismes traditionnels de règlement des différends, en particulier dans les zones sujettes à des conflits tribaux ou ethniques et liés aux ressources.

19. La MINUAD continuera à suivre et à signaler les problèmes en matière de droits de l'homme et de protection et à aider les parties à s'acquitter des obligations que leur imposent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Elle favorisera en particulier, en collaboration avec le Gouvernement soudanais et les partenaires des Nations Unies concernés, la société civile internationale et celle du Darfour ainsi que les autorités traditionnelles du pays, la prise en compte et la mise au point de stratégies de lutte contre la violence sexuelle et sexiste et de protection des enfants dans les conflits armés. Elle contribuera également à assurer la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité relatives aux enfants dans les conflits armés et à maintenir le dialogue avec les forces et les groupes armés en vue d'obtenir leur engagement d'appliquer des plans d'action visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et à d'autres violations graves commises contre les enfants. La MINUAD, agissant en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et en étroite consultation avec les autorités soudanaises, apportera son soutien à l'action entreprise pour mettre en place et faire fonctionner efficacement le système judiciaire et d'autres dispositifs de responsabilisation comme les mécanismes de défense des droits de l'homme et de justice transitionnelle prévus dans le Document de Doha pour la paix au Darfour. En collaboration avec le PNUD, l'Opération s'appuiera sur son action passée en faveur de l'état de droit, notamment en mettant en place un système judiciaire et pénitentiaire indépendant permettant de lutter contre l'impunité, d'améliorer la prestation de services juridiques et de renforcer la confiance du public en la justice.

20. La MINUAD continuera à réclamer au Gouvernement soudanais une licence radio qui lui permettra de communiquer librement avec toutes les parties prenantes du Darfour, comme le prévoit l'accord sur le statut des forces. En attendant, elle continuera, au titre de l'arrangement conclu avec la radio Al Salaam, de diffuser sur l'antenne de celle-ci, pendant deux tranches horaires d'une heure, son émission quotidienne préenregistrée Yala Nabni Darfur (« Construisons le Darfour »), qui est reprise sur les stations de radio publiques locales au Darfour. L'Opération consacrera également des ressources à l'amélioration de ses outils télévisuels et à l'illustration photographique au moyen d'expositions, afin de promouvoir et de faire connaître ses réalisations.

21. Comme suite à l'examen complet du personnel en tenue et à l'important redéploiement des effectifs militaires et de police qui en résulte, le principe opérationnel a été revu. Désormais, les opérations de la MINUAD seront menées

depuis cinq quartiers généraux de secteur, dont le quartier général de l'Opération à El Fasher, et 32 bases d'opérations.

22. En ce qui concerne les projets pluriannuels, la construction des infrastructures indispensables (bureaux, logements, etc.) est achevée. L'externalisation des principaux travaux de construction se limitera donc à un certain nombre de projets inachevés actuellement en cours d'exécution, comme la transformation de la base d'opérations d'Al Da'ein en quartier général du secteur Est et de celle de Zalingei en quartier général du secteur central. Il est prévu, dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14, : a) de mettre en place les six hélistations restant à construire sur les 34 envisagées en vue de rendre plus sûr et plus fluide le trafic aérien, seul moyen de transport dont sont totalement tributaires les bases d'opérations au Darfour (1 650 000 dollars); b) d'achever l'installation des centres informatiques d'El Fasher, Nyala et El Geneina (1 576 500 dollars); c) de forer 23 puits pour améliorer l'approvisionnement en eau et réduire la dépendance de l'Opération vis-à-vis des fournisseurs locaux (1 464 000 dollars) [8 seront creusés par des entrepreneurs extérieurs (720 000 dollars) et 15 avec des moyens internes (744 000 dollars)]; d) de construire une décharge contrôlée à El Geneina et 20 sites de décharge contrôlée pour éliminer en toute sécurité les déchets solides de 20 bases d'opérations (1 100 000 dollars); et e) de construire un entrepôt en dur à Nyala, le Comité des commissaires aux comptes ayant recommandé, pour abriter les produits et le matériel de valeur, de remplacer les structures en matériaux légers, inflammables, par des entrepôts en briques (1 000 000 dollars).

23. La production et l'exploitation durable des ressources en eau demeurent l'axe central du plan stratégique visant à fournir de l'eau potable en quantité suffisante aux membres de la police et au personnel militaire et civil de l'Opération. Pour améliorer son programme de gestion des eaux usées, l'Opération prendra les mesures suivantes : a) installation et exploitation d'ici à juin 2014, à l'échelle de l'Opération, de 220 stations d'épuration capables de produire environ 1,8 million de litres d'eau recyclée par an pour les toilettes, le lavage des voitures, le jardinage, la lutte contre les incendies et les travaux de construction; b) installation dans les toilettes, à l'échelle de l'Opération, de 2 000 chasses d'eau à haut rendement; et c) remplacement du filtrage par la coagulation dans les stations d'épuration des eaux usées.

24. La MINUAD continuera, afin de réduire son empreinte carbone, d'installer des systèmes de production d'énergie solaire utilisant les technologies de l'information et des communications, qui réduiront sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles, lesquels constituent sa principale source de production d'électricité. Cet objectif sera atteint grâce à la construction de centrales électriques automatiques synchronisées permettant d'alimenter en continu les installations et les appareils vitaux pour la mission. D'ici à 2014, l'Opération va en outre remplacer par 400 chauffe-eau solaires les chauffe-eau électriques de l'ensemble de ses installations sanitaires. Cette mesure lui permettra de réduire de 1,2 million de litres par an la consommation en gazole de ses groupes électrogènes, ce qui atténuera l'impact de ses diverses activités sur l'environnement. Elle va également remplacer les pompes équipant les puits de forage, qui consomment des combustibles fossiles, par 40 électropompes immergées fonctionnant à l'énergie solaire.

25. Pendant l'exercice budgétaire 2013/14, la MINUAD continuera de tirer le meilleur parti possible des moyens de transport stratégiques régionaux prévus dans le cadre du concept d'appui du Centre de contrôle intégré des transports et des

mouvements pour faire l'économie d'un avion IL-76 et d'un hélicoptère Mi-35. Le concept global des opérations d'appui devra désormais tabler sur une flotte aérienne de 9 avions et 25 hélicoptères déployés dans toute la zone de l'Opération. Outre les dispositions déjà prises pour l'Éthiopie, le Kenya, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda, il est proposé de tirer le meilleur parti des moyens aériens de l'Opération en les utilisant pour effectuer la relève des contingents des pays voisins (Burkina Faso, Djibouti, Égypte, Jordanie, Nigéria et Togo) au lieu d'affréter d'autres appareils.

26. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2013/14 fait apparaître une baisse de 6,5 % (93,8 millions de dollars) par rapport à l'exercice 2012/13, qui s'explique principalement par une diminution des besoins au titre des effectifs militaires et de police en raison : a) de la réduction de l'effectif autorisé; b) de la diminution connexe des dépenses de fret et des frais liés au déploiement du matériel appartenant aux contingents, dont l'essentiel devrait être rapatrié d'ici à mai 2013; c) des provisions constituées en 2012/13 en prévision du versement d'un montant supplémentaire aux pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police; et d) l'utilisation des moyens aériens des Nations Unies pour la relève du personnel. La diminution globale des ressources nécessaires s'explique également par celle des dépenses au titre du personnel civil, qui résulte de la réduction des effectifs et de la baisse du cours de la monnaie locale par rapport au dollar des États-Unis, pendant l'exercice.

### **C. Coopération avec les missions de la région**

27. Le Représentant spécial conjoint continuera d'avoir des échanges réguliers avec les chefs des autres missions de la région, en particulier la MINUSS et la FISNUA, afin d'assurer la complémentarité de leur action. À cet égard, la Cellule d'analyse conjointe de la MINUAD continuera d'organiser avec ses homologues de la MINUSS et de la FISNUA des rencontres trimestrielles au cours desquelles les problèmes transfrontières seront évalués et analysés, afin de parvenir à une vision commune des conséquences de la situation politique et de l'insécurité pour le Darfour, la sécurité régionale et l'ONU. Dans la mesure de ses capacités, l'Opération communiquera avec les autres missions de la région et avec le Siège de l'ONU des informations sur l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

28. Les initiatives visant à apporter un appui à l'échelon de coopération régional comprennent également la mise en place, à Entebbe, d'un plan de relèvement après sinistre de niveau 2 et de continuité des opérations visant à garantir la sécurité des données et la continuité des transmissions et des services informatiques de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), de la MINUSS, de la FISNUA et de la MINUAD en cas de catastrophe ou d'évacuation du personnel des missions.

29. Par sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a approuvé la création, à la plateforme logistique d'Entebbe (Ouganda), d'un Centre de services régional ayant pour rôle de fusionner les fonctions d'administration et de soutien de missions géographiquement proches dans un centre régional autonome, comme le Secrétaire général le proposait dans son rapport sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633). Dans un premier temps, il a été proposé de transférer en 2011/12 quatre fonctions et les ressources connexes au Centre de services régional d'Entebbe

(contrôle des arrivées et des départs du personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, fonctionnement du Centre régional de formation et de conférences et fonctionnement du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements). Il était prévu de transférer, au cours de l'exercice 2012/13, d'autres fonctions et les ressources connexes, relatives aux finances (états de paie du personnel des missions, paiements, caisse et comptabilité) et aux ressources humaines (recrutement sur le plan international, gestion des postes et tenue des états de présence). En 2013/14, il est proposé de renforcer les fonctions de gestion des finances et des ressources humaines prises en charge par le Centre de services régional afin que les services partagés qu'il gère soient conformes à Umoja et compatibles avec la mise en service d'Inspira, dans le cadre d'une plus grande délégation de pouvoir aux missions.

30. Conformément à la résolution 64/269, les cadres de budgétisation axée sur les résultats du Centre de services régional ainsi que la part des dépenses prévues pour le Centre au titre des postes et des autres objets de dépense pour 2013/14, qui est à la charge de la MINUAD, figurent dans le présent projet de budget. Il est proposé de transférer de la MINUAD au Centre 56 postes supplémentaires (1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 9 agents du Service mobile et 39 agents des services généraux recrutés sur le plan national). On trouvera des précisions à ce sujet à la section I. E du présent rapport. La part de l'Opération dans les dépenses du Centre (12 979 500 dollars) est présentée à la section II. J.

#### **D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays**

31. Conformément à la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité, le cadre stratégique intégré relatif à l'appui que le système des Nations Unies apporte à la mise en œuvre du Document de Doha demeurera le principal mécanisme de coordination des Nations Unies au Darfour. Mis au point dans un esprit collaboratif et intégré par la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies, ce dispositif définit une conception et une stratégie communes pour les partenariats formés en vue de consolider la paix, de concert avec l'Autorité régionale pour le Darfour et le Bureau de suivi de l'accord de paix au Darfour. La MINUAD, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, apportera ainsi son appui à des activités reflétant six domaines du cadre stratégique, à savoir les droits de l'homme et la justice; la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles; le relèvement rapide, les moyens de subsistance et l'environnement; les retours volontaires et la recherche de solutions durables; le cessez-le-feu et les mesures de sécurité; et la réconciliation. La MINUAD maintiendra en outre la concertation et la coordination étroites établies avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux et non gouvernementaux, aux fins de l'orientation stratégique, de l'appui à la planification et des échanges d'informations dans cette région dans le cadre des mécanismes du cadre stratégique intégré (le Groupe des politiques stratégiques pour le Darfour et l'Équipe de planification stratégique pour le Darfour), ainsi que de la Cellule de mission intégrée, principal mécanisme chargé de la coordination interinstitutions au quartier général de l'Opération. En particulier, la MINUAD et l'équipe de pays continueront de coprésider les réunions du Groupe de travail sur le relèvement du Darfour chargé de la mise en œuvre du cadre stratégique intégré, principale instance interinstitutions de planification et de mise en œuvre des activités de relèvement rapide et de reconstruction dans cette région.

32. Dans le cadre du mémorandum d'accord signé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement soudanais, du mémorandum d'accord signé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Gouvernement soudanais et du Mécanisme conjoint de vérification, la MINUAD continuera à favoriser le retour volontaire des personnes déplacées et des réfugiés et à jouer un rôle prépondérant dans l'atténuation des conflits et dans la réconciliation.

33. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan, qui reste le principal relais entre la MINUAD et l'équipe de pays, maintiendra le contact avec l'ensemble des organismes humanitaires, collaborera étroitement avec le Représentant spécial conjoint, tout en lui apportant son appui, afin d'encourager les synergies et de favoriser la collaboration entre l'Opération et les différents organismes pour parvenir à une vision commune, et encouragera l'unité d'action des Nations Unies au Darfour. La Division de la stratégie de protection et de la coordination de sa mise en œuvre maintiendra des liens, une coordination et un dialogue étroits, au niveau national, entre les différentes composantes de l'Opération, les organismes humanitaires, les groupes de travail concernés, les institutions financières qui soutiennent l'Opération et le Comité de haut niveau pour les activités humanitaires et, au niveau régional, entre les groupes interorganisations de gestion.

34. Le Siège de l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, le Gouvernement soudanais et la MINUAD continueront de coordonner leurs activités et d'échanger des informations dans le cadre du mécanisme technique et stratégique tripartite.

35. La collaboration et la coordination avec la Commission de l'Union africaine seront renforcées grâce à la mise en œuvre du Cadre régissant la facilitation du processus de paix au Darfour par l'Union africaine et l'ONU. Ce dispositif s'articule autour des trois axes qui doivent être suivis en parallèle, à savoir : a) la fourniture d'un appui aux parties signataires dans la mise en œuvre du Document de Doha; b) l'instauration d'un dialogue avec le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires en vue de promouvoir des négociations; et c) la promotion d'un dialogue et de consultations internes au Darfour.

36. Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba continuera de conseiller la Commission de l'Union africaine et de lui apporter son assistance, en vue de régler les problèmes stratégiques et opérationnels, de faciliter l'échange d'informations, la communication et la coordination entre la MINUAD, le Siège de l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou d'unités de police sur les questions ayant trait au mandat de l'Opération. Le Mécanisme conjoint dialoguera avec les acteurs internationaux et les autres principales parties prenantes basés à Addis-Abeba pour mobiliser leur soutien et leur contribution aux opérations de la MINUAD et au processus de paix au Darfour.

## **E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats**

37. Afin de simplifier la présentation des changements proposés dans le domaine des ressources humaines, six catégories de mesures qui pourraient être prises en ce

qui concerne les effectifs ont été recensées. On trouvera à l'annexe I.A du présent rapport les définitions des termes se rapportant aux six catégories en question.

### Direction exécutive et administration

38. Le Bureau du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU doit assurer la direction générale et l'administration d'ensemble de l'Opération. Le Bureau du Chef d'état-major, dont font partie le Groupe de la planification, le Centre d'opérations civilo-militaire et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission est placé sous ses ordres. Comme les produits relevant des attributions du Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint et du Bureau des affaires juridiques figurent dans plusieurs composantes, lesdits bureaux sont également rattachés à la rubrique Direction exécutive et administration.

39. La composante Direction exécutive et administration sera chargée d'assurer l'exécution du mandat défini par le Conseil de sécurité conformément aux principes logistiques, financiers et administratifs de l'ONU. Elle appliquera des politiques visant à resserrer la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies de façon à favoriser le principe de l'unité d'action pour la consolidation de la paix, le relèvement et la reconstruction au Darfour. Elle assurera la protection, la sûreté et à la sécurité de l'ensemble du personnel et des biens des Nations Unies, dans la zone qui relève de la compétence de l'Opération. La direction exécutive aidera l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et la Commission de suivi de l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour à relever, de manière globale et sans exclusive, les défis lancés à la paix, à la justice et à la réconciliation au Darfour.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Cabinet du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU</b>									
Postes approuvés 2012/13	1	–	2	3	1	7	6	–	13
Postes proposés 2013/14	1	–	2	3	1	7	6	–	13
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Chef de cabinet (y compris le Groupe de la planification)</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	5	5	5	3	18	26	3	47
Postes proposés 2013/14	–	5	6	5	3	19	26	3	48
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	–	1	–	–	1
<b>Bureau des affaires juridiques</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	1	3	3	1	8	3	–	11

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Postes proposés 2013/14	–	1	3	3	1	<b>8</b>	3	–	<b>11</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Centre d'opérations conjoint</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	–	4	4	1	<b>9</b>	3	–	<b>12</b>
Postes proposés 2013/14	–	–	4	4	1	<b>9</b>	3	–	<b>12</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Cellule d'analyse conjointe de la mission</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	–	3	2	–	<b>5</b>	3	–	<b>8</b>
Postes proposés 2013/14	–	–	3	2	–	<b>5</b>	3	–	<b>8</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (affaires politiques)</b>									
Postes approuvés 2012/13	1	–	3	2	2	<b>8</b>	3	–	<b>11</b>
Postes proposés 2013/14	1	–	4	2	2	<b>9</b>	3	–	<b>12</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Total</b>									
Postes approuvés 2012/13	2	6	20	19	8	<b>55</b>	44	3	<b>102</b>
Postes proposés 2013/14	2	6	22	19	8	<b>57</b>	44	3	<b>104</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>2</b>	–	–	<b>2</b>	–	–	<b>2</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes (création de 1 poste P-5 et réaffectation de 1 poste P-5 depuis la Section des droits de l'homme)*

#### **Bureau du Chef de cabinet**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-5)*

40. Comme indiqué plus haut au paragraphe 9, le bureau régional d'Al Da'eïn supervise et coordonne les opérations dans l'État du Darfour oriental et jouit d'une large autonomie dans la gestion des affaires courantes dans le cadre du schéma directeur élaboré conjointement avec l'équipe de direction de l'Opération. Il est proposé de créer un poste de chef de bureau (P-5) pour diriger et donner l'impulsion requise à ce secteur récemment devenu pleinement opérationnel. Le/la titulaire du poste, qui relèvera directement du Chef de cabinet coordonnera l'exécution du mandat de l'Opération et des tâches résolument essentielles dans la zone qui relève de sa compétence. À cette fin, il/elle travaillera en liaison avec les autorités, les



populations locales et les parties prenantes concernées dans la région, engagera un dialogue avec elles et représentera le Chef de mission le cas échéant.

### **Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (Affaires politiques)**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-5 depuis la Section des droits de l'homme)*

41. Dans la résolution 2063 (2012), le Conseil de sécurité a demandé à la MINUAD de signaler les cas de violence sexuelle et sexiste et d'évaluer les progrès accomplis dans l'élimination de ces violences; il a souligné qu'il fallait inclure la protection des femmes et des enfants contre les violences sexuelles et sexistes dans la stratégie de protection des civils à l'échelle de la mission, et il a demandé, entre autres mesures, de promouvoir la participation des femmes grâce à la nomination de conseillers pour la protection des femmes. En conséquence, il est proposé de renforcer les effectifs du Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (Affaires politiques) grâce à la création d'un poste de conseiller principal pour la protection des femmes (P-5), afin d'intégrer pleinement les questions liées au conflit dans les activités confiées à l'Opération et de coordonner la mise en œuvre des dispositions pertinentes des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010) du Conseil sur les violences sexuelles commises en période de conflit, en particulier pour ce qui est des mécanismes de surveillance, d'analyse et de communication de l'information. Le/la titulaire du poste sera chargé(e) d'apporter conseils et assistance afin de coordonner et renforcer les activités entreprises par la MINUAD et toutes les parties prenantes des Nations Unies pour surveiller les violences sexuelles commises en période de conflit, mener une action sur tous les fronts pour les combattre, renforcer les capacités du Gouvernement dans ce domaine, promouvoir l'obligation de répondre de tels actes et la lutte contre l'impunité. Il est proposé de pourvoir le poste de conseiller principal pour la protection des femmes grâce à la réaffectation du poste de spécialiste des droits de l'homme (P-5) depuis la Section des droits de l'homme.

### **Composante 1 : processus de paix**

42. La composante processus de paix comporte des activités visant à faciliter la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tous les accords ultérieurs, selon qu'il conviendra, et, en coopération avec le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour et les partenaires, à aider les parties à parvenir à une paix globale et sans exclusive. À cet égard, l'Opération continuera à collaborer avec les principaux organismes et fonds des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires locaux et internationaux en vue de faciliter la prise de mesures concertées visant à arrêter les modalités et créer les mécanismes nécessaires pour donner à l'Autorité régionale pour le Darfour les moyens de s'acquitter de ses fonctions. En conséquence, l'Opération fournira une aide et un appui logistique et participera activement aux groupes de travail et groupes sectoriels, en tenant compte des conclusions de la Mission d'évaluation conjointe au Darfour.

43. L'Opération s'emploiera à accroître la participation des principales parties au conflit au processus de paix en y intégrant en particulier tous les groupes armés non signataires, le Document de Doha pour la paix au Darfour servant de base de discussion. Elle continuera d'aider l'Équipe conjointe d'appui à la médiation, à établir un dialogue direct avec les représentants du Gouvernement et les

mouvements non signataires et à les encourager à cesser les hostilités et à engager des pourparlers de paix. L'Opération fournira un appui à la fois technique et logistique pour mettre en place un processus de dialogue et de consultations internes au Darfour, le but étant de mieux assurer l'appropriation du processus de paix à l'échelle locale, d'étoffer le Document de Doha et de promouvoir la création de nouveaux mécanismes de renforcement de la paix et de la réconciliation entre les Darfouriens.

44. En renforçant ses activités d'information, la MINUAD, s'emploiera à mieux faire comprendre le processus de paix et la nature de son mandat aux parties prenantes darfouriennes, qu'elle encouragera à dialoguer au moyen de diverses activités d'information notamment la publication de la revue mensuelle *Voices of Darfur* et de magazines thématiques et la diffusion d'émissions radiophoniques et de produits audiovisuels et multimédias s'adressant à la société civile. En attendant d'obtenir une licence de radiodiffusion, elle continuera de diffuser sur la station de radio soudanaise Al Salaam des émissions courtes, qui sont relayées sur les radios locales au Darfour.

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

1.1 Application des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour par l'Autorité régionale du Darfour, en collaboration avec le Gouvernement soudanais et participation de toutes les principales parties prenantes darfouriennes au processus de paix

1.1.1 Adoption par les principaux mouvements non signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour qui constitue ainsi un accord pleinement représentatif

1.1.2 Les membres de l'Organe exécutif et du Conseil de l'Autorité régionale pour les Darfour sont nommés par le Président (2012/13 : 15 membres de l'Organe exécutif et 42 membres du Conseil; 2013/14 : 3 membres de l'Organe exécutif et 25 membres du Conseil)

1.1.3 Déroulement du dialogue et du processus de consultation internes sans incidents, menaces, violations des libertés des participants ni ingérences

1.1.4 Prise en compte des questions relatives aux enfants dans le processus de paix et les accords de paix par les parties au conflit, conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1314 (2000), 1460 (2003) et 1612 (2005)

---

*Produits*

- Organisation de 6 consultations de haut niveau avec les parties signataires afin de faciliter la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tous les accords ultérieurs, et notamment en ce qui concerne le fonctionnement de l'Autorité régionale pour le Darfour et des institutions qui lui sont rattachées
- Organisation de 6 réunions consultatives avec la communauté internationale et les partenaires régionaux sur les priorités et les problèmes concernant la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour
- Organisation de consultations trimestrielles avec le Gouvernement soudanais, les mouvements signataires, l'Union africaine et les partenaires régionaux et internationaux sur les progrès réalisés dans le cadre du processus de médiation

- 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et du Président de la Commission de l'Union africaine au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
- Organisation de 6 réunions consultatives avec la Commission de l'Union africaine, le Gouvernement qatarien et les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour sur la mise en place du processus de dialogue et de consultations internes au Darfour
- Organisation de 6 consultations de haut niveau avec la Commission de l'Union africaine sur l'application du cadre régissant la facilitation du processus de paix au Darfour par l'Union africaine et l'ONU
- Organisation de 4 ateliers de renforcement des capacités des mouvements signataires afin de les aider à se constituer en partis politiques comme le prévoit le Document de Doha pour la paix au Darfour
- Organisation de 20 réunions consultatives avec les organisations de la société civile, les personnes déplacées, les notables locaux et les représentants gouvernementaux, dans les cinq États du Darfour, sur la participation de tous au processus de paix
- Organisation de 2 ateliers destinés à 50 représentants de l'Autorité régionale pour le Darfour sur les dispositions relatives à l'égalité des sexes figurant dans le Document de Doha pour la paix au Darfour; organisation de 5 ateliers à l'intention de 100 professionnels des médias sur la problématique hommes-femmes et l'importance de la participation des femmes au processus de paix dans tous les États du Darfour
- Fourniture de services de secrétariat pour les réunions trimestrielles de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour chargée de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de ce document
- Activités de sensibilisation à l'échelle locale : 8 ateliers destinés aux personnes déplacées, aux jeunes, aux associations de femmes et aux notables; 3 réunions-débats; 10 représentations théâtrales; 10 manifestations sportives; 15 concerts; 2 journées portes ouvertes; 5 manifestations spéciales ou culturelles avec distribution au public d'articles promotionnels; et 25 distributions de cadeaux publicitaires (tels t-shirts, casquettes, stylos, etc.)
- Campagnes d'information mettant en relief les travaux de la MINUAD, avec 5 messages télévisés de 30 secondes; 10 séquences vidéo (B-roll) destinées aux médias internationaux et locaux; 52 épisodes (hebdomadaires) de 30 minutes d'un feuilleton radiophonique portant sur les activités de consolidation de la paix; 5 émissions en direct et messages promotionnels diffusés sur les stations de radio de l'État en appui aux activités de consolidation de la paix et de communication; 50 récits radiophoniques sur le processus de paix diffusés sur la Radio des Nations Unies en anglais et en arabe; 10 messages radiophoniques différents d'intérêt public; diffusion deux fois par jour de magazines radiophoniques d'une heure sur la radio soudanaise Al Salaam; magazine mensuel offrant des informations d'actualité et des récits; 52 bulletins d'information hebdomadaires; 2 magazines annuels; 1 pochette d'information sur la MINUAD; 1 dépliant sur la MINUAD; 40 banderoles pour des manifestations ou campagnes; 20 affiches thématiques et 100 banderoles photographiques; 6 brochures thématiques et 1 livre de photographies; 2 calendriers annuels (calendrier de bureau et calendrier mural) et 1 agenda de bureau; 2 projets de sensibilisation à base de photographies; 5 expositions photographiques; et 1 500 images de haute qualité
- Mises à jour quotidiennes sur le site Internet de la MINUAD, points de presse hebdomadaires, et 175 communiqués destinés à la presse pour l'informer des activités menées à l'appui du mandat de l'Opération

---

*Facteurs externes* : Les acteurs nationaux, régionaux et internationaux fournissent un soutien politique et financier à l'Autorité régionale pour le Darfour, l'Autorité régionale pour le Darfour et le Gouvernement coopérèrent; les parties prenantes darfouriennes sont disposées à participer au processus de paix.

---

Tableau 2  
Ressources humaines : composante 1 (processus de paix)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
<b>Division des affaires politiques</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	1	9	8	1	19	16	–	35
Postes proposés 2013/14	–	1	9	8	1	19	16	–	35
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Emplois de temporaire approuvés<sup>b</sup> 2012/13</b>									
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2012/13	–	1	3	4	1	9	4	–	13
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2013/14	–	1	3	4	1	9	4	–	13
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>									
Effectif approuvé 2012/13	–	2	12	12	2	28	20	–	48
Effectif proposé 2013/14	–	2	12	12	2	28	20	–	48
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Division de la communication et de l'information</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	1	6	9	7	23	62	10	95
Postes proposés 2013/14	–	1	6	9	7	23	58	8	89
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(4)	(2)	(6)
<b>Section des affaires civiles</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	1	9	22	2	34	78	10	122
Postes proposés 2013/14	–	1	9	22	2	34	70	9	113
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(8)	(1)	(9)
<b>Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	1	2	3	1	–	4
Postes proposés 2013/14	–	–	–	1	2	3	1	–	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Emplois de temporaire approuvés<sup>b</sup> 2012/13</b>									
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2012/13	2	3	3	2	–	10	–	–	10
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2013/14	2	3	3	2	–	10	–	–	10
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>									
Effectif approuvé 2012/13	2	3	3	3	2	13	1	–	14
Effectif proposé 2013/14	2	3	3	3	2	13	1	–	14
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2							
<b>Mécanisme conjoint d'appui et de coordination</b>											
Postes approuvés 2012/13	-	1	3	3	-	7	1	-	-	8	
Postes proposés 2013/14	-	1	3	3	-	7	1	-	-	8	
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Bureau de liaison de Khartoum</b>											
Postes approuvés 2012/13	-	-	5	5	2	12	8	-	-	20	
Postes proposés 2013/14	-	1	5	5	2	13	8	-	-	21	
<b>Variation nette</b>	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1	
<b>Total</b>											
Postes approuvés 2012/13	-	4	32	48	14	98	166	20	-	284	
Postes proposés 2013/14	-	5	32	48	14	99	154	17	-	270	
<b>Variation nette</b>	-	1	-	-	-	1	(12)	(3)	-	(14)	
<b>Total</b>											
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2012/ 13	2	4	6	6	1	19	4	-	-	23	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2013/14	2	4	6	6	1	19	4	-	-	23	
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2012/13	2	8	38	54	15	117	170	20	-	307	
Effectif proposé 2013/14	2	9	38	54	15	118	158	17	-	293	
<b>Variation nette</b>	-	1	-	-	-	-	(12)	(3)	-	(14)	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (réaffectation de 1 poste D-1 depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission et déclasserment de 1 poste D-2 à la classe D-1)*

*Personnel recruté sur plan national : diminution nette de 12 postes (suppression de postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 3 postes (suppression)*

#### **Division de la communication et de l'information**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (déclasserment de 1 poste D-2 à la classe D-1)*

*Personnel recruté sur plan national : diminution de 4 postes (suppression de postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppression)*

45. Du fait de la rationalisation et de l'intégration des fonctions à la suite de l'examen des effectifs nécessaires à la Division de la communication et de l'information, il est proposé de déclasser le poste D-2 de directeur de la communication et de l'information à la classe D-1 et de supprimer les 2 postes de réalisateur d'émissions radiophoniques (Volontaires des Nations Unies), 1 poste d'assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 3 postes de chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national), qui ne sont plus nécessaires.

### **Section des affaires civiles**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 8 postes (suppression de postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression)*

46. Comme suite à l'examen et à la rationalisation des méthodes de travail de la Section des affaires civiles, il est proposé de modifier le tableau des effectifs en supprimant 1 poste de spécialiste des affaires civiles (Volontaire des Nations Unies) et 8 postes de chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national), qui ne sont plus nécessaires.

### **Bureau de liaison de Khartoum**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste D-1 depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission)*

47. Le Bureau de liaison de Khartoum joue un rôle essentiel pour la bonne coordination des activités avec le Gouvernement soudanais, en particulier avec le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la défense, le Ministère de la santé, le Ministère de la justice, le renseignement militaire, le Service national de renseignement et de sécurité, la National Telecommunication Corporation, la Commission d'aide humanitaire et la Direction de l'aviation civile soudanaise. Le Bureau entretient par ailleurs des relations étroites avec diverses missions diplomatiques accréditées auprès du Gouvernement soudanais et des organisations régionales telles que l'Union africaine, la Ligue de États arabes, l'Union européenne et d'autres organismes internationaux affiliés à l'ONU. En outre, plusieurs fonctions qui étaient jusqu'alors assumées par la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), telles que les services de sécurité, les services médicaux et aériens, et toutes les activités relevant du protocole (demandes de visas, autorisations de se rendre au Darfour et autorisations de déplacement du personnel) sont désormais assurées par le personnel du Bureau. Pour assurer convenablement les fonctions de représentation, il est proposé de renforcer les effectifs approuvés du Bureau (2 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 2 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national) en réaffectant le poste de chef de l'administration (D-1) du Bureau du Directeur de l'appui à la mission pour créer le poste de chef du Bureau de liaison de Khartoum (D-1).

**Composante 2 : sécurité**

48. Au titre de sa composante sécurité, la MINUAD contribuera à stabiliser les conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide humanitaire destinée aux populations qui en ont besoin dans tout le Darfour. Elle surveillera le respect, par les parties signataires, des obligations imposées par le cessez-le-feu et les arrangements finals en matière de sécurité qui figurent dans le Document de Doha pour la paix au Darfour. Elle appliquera des stratégies tenant compte de la problématique hommes-femmes et tiendra compte également de cette problématique dans les processus de cessez-le-feu et de désarmement, démobilisation et réintégration. Dans le cadre des efforts qu'elle fait pour promouvoir la paix au niveau local, indépendamment de l'état d'application du Document de Doha, l'Opération appuiera les mécanismes traditionnels de règlement des conflits et de réconciliation et renforcera la capacité des organisations de la société civile au Darfour pour gérer et régler les conflits.

49. La composante militaire s'efforcera en particulier de contribuer à la sécurité par des patrouilles fixes et mobiles dans les zones à haut risque, visant à décourager la violence, protéger les civils, aider les organismes humanitaires et de développement et assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Elle continuera d'agir à partir de trois secteurs (nord, sud et ouest) sur 32 bases d'opérations et sera reconfigurée de façon à maintenir une présence militaire suffisante dans les zones considérées à haut risque et les points de tensions possibles dans la zone d'opérations. Pour cela, il faudra effectuer de solides patrouilles à grande distance de nature à instaurer un climat de confiance; procéder à des opérations de reconnaissance aérienne au moyen d'hélicoptères de manœuvre et des réserves de la force ou des secteurs afin d'assurer la liberté de circulation des civils, du personnel humanitaire et des convois et de faciliter le retour des déplacés et des réfugiés sur les lieux où ils vivaient ou vont se réinstaller. La composante établira des bureaux de liaison et déploiera des officiers de liaison dans les deux nouveaux États du Darfour (le Darfour oriental et le Darfour central) aux fins de la communication et de la coordination avec les autorités politiques locales du Gouvernement soudanais et au quartier général de la force ou des secteurs.

50. La composante police de la MINUAD continuera de renforcer les relations entre les déplacés, les communautés et les agents de la police soudanaise pour faire en sorte de protéger les camps de déplacés. Elle agira à partir de cinq secteurs (nord, sud, ouest, centre et est). Elle continuera d'assurer une surveillance de proximité à partir de 32 bases d'opérations afin d'appuyer les activités des services d'accueil pour les femmes au sein des centres publics de protection de la famille et de l'enfant pour intégrer la problématique hommes-femmes dans les structures, les stratégies et les modes de fonctionnement de la police locale, et dispenser des formations visant à renforcer les capacités de prévention, de remontée de l'information et d'enquêtes relatives à la protection des femmes et des enfants, ainsi que de procédures opérationnelles permanentes internationales destinées à la police soudanaise. En outre, la composante maintiendra le contact avec les autorités locales et les agents de police des signataires de l'Accord, organisera des formations à l'intention des volontaires exerçant une surveillance de proximité et appuiera la force en effectuant des patrouilles de sécurité 24 heures sur 24, sept jours par semaine afin de renforcer la sécurité des camps de déplacés et des zones limitrophes tout en contrôlant le respect des dispositions relatives au cessez-le-feu par les parties et en rendant compte sur la question.

51. Afin de favoriser l'application du cessez-le-feu et les arrangements finals en matière de sécurité fixés dans le Document de Doha pour la paix au Darfour, l'Opération continuera d'appuyer la Commission de cessez-le-feu et les mécanismes de la Commission conjointe. La Commission de cessez-le-feu continuera de mener des missions de vérification en ce qui concerne les emplacements des forces des parties signataires, de contrôler le cessez-le-feu et de fournir un appui logistique pour permettre à la Commission de fonctionner efficacement. Par l'intermédiaire de cette dernière, l'Opération encouragera les parties signataires à terminer l'exercice de vérification en ce qui concerne les forces du Mouvement pour la libération et la justice et à passer à la mise en œuvre des plus importantes dispositions relatives au cessez-le-feu et aux arrangements finals en matière de sécurité fixés dans le Document de Doha, qui ont à voir, entre autres, avec le contrôle des armements, le contrôle des armes civiles, le désarmement et le démantèlement des milices armées, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants et le renforcement de la police de proximité.

52. Par ailleurs, compte tenu de la situation qui règne au Darfour et du retard pris dans l'application du Document de Doha, l'Opération continuera de procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration de deuxième génération par des activités de réinsertion. Les efforts déployés en vue d'aider les ex-combattants et les jeunes marginalisés dans les communautés et les camps de déplacés seront intensifiés au moyen de projets à forte proportion de main-d'œuvre réalisés à l'échelon local dans tout le Darfour. En collaboration avec d'autres partenaires de l'Organisation des Nations Unies, la MINUAD fera en sorte de préserver son aptitude à conseiller la Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration sur la préparation et l'établissement d'un programme complet de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants, y compris des enfants associés aux forces et aux groupes armés, et de programmes de contrôle des armes civiles, comme il est stipulé dans le Document de Doha. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), elle fournira également, sur demande, des services de neutralisation des engins non explosés et organisera, au niveau local, des formations et des actions de sensibilisation aux risques présentés par ces engins.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

2.1 Instauration d'un climat de stabilité et de sécurité au Darfour

2.1.1 Réduction du nombre d'accidents liés à des engins non explosés (2011/12 : 21; 2012/13 : 6; 2013/14 : 3)

2.1.2 Réduction du nombre de civils victimes d'un conflit intercommunautaire (ethnique, tribal) (2011/12 : 50; 2012/13 : 25; 2013/14 : 25)

2.1.3 Réduction du nombre de civils victimes du conflit armé entre les parties belligérantes (2011/12 : 462; 2012/2013 : 125; 2013/14 : 120)

---

*Produits*

- Organisation de réunions bimensuelles de la Commission de cessez-le-feu et de ses sous-commissions sectorielles afin de débattre de questions liées aux violations des accords de paix pertinents, au redéploiement des forces et aux arrangements en matière de sécurité, ainsi qu'au désarmement, à la démobilisation et à la



réintégration des ex-combattants, la priorité étant donnée aux femmes, aux enfants et aux personnes handicapées; de régler les différends entre les parties signataires; et de dresser la liste des questions à soumettre à la Commission conjointe

- Fourniture de services de sécurité à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales internationales et nationales et aux organismes humanitaires dans toute la zone de la mission, ainsi qu'aux organisations participant à la reconstruction et au développement, notamment sous forme de protection, de réunions d'information sur les questions de sécurité et d'appui à l'évacuation
- 255 500 jours-homme assurés par 4 compagnies jouant le rôle de réserves de la force ou des secteurs et prêtes à intervenir dans toute la zone de la mission (175 hommes par compagnie à raison de 4 compagnies pendant 365 jours)
- 26 280 jours-homme assurés par la compagnie de quartier général pour veiller à la sécurité statique du quartier général de l'Opération et escorter les membres de la direction et les visiteurs de marque (36 hommes par équipe à raison de 2 équipes pendant 365 jours)
- 1 261 440 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour assurer la sûreté et la protection des civils; suivre et vérifier les conflits violents et les positions, les effectifs et les mouvements de toutes les forces engagées dans le conflit au Darfour; et assurer la sécurité des observateurs (36 hommes par patrouille à raison de 3 patrouilles pour chacune des 32 bases d'opérations pendant 365 jours)
- 840 960 jours-homme pour assurer la sécurité statique et l'appui administratif et logistique dans les bases d'opérations (72 hommes pour chacune des 32 bases d'opérations pendant 365 jours)
- 1 500 heures d'appui aérien pour offrir une protection mobile d'urgence dans les zones à haut risque dont l'accès au sol est difficile; appuyer les hélicoptères de transport civils et militaires et les convois terrestres; et effectuer des patrouilles et des reconnaissances (25 hélicoptères de manœuvre à raison de 5 heures par hélicoptère et par mois durant 12 mois)
- 39 420 jours-homme pour protéger les convois opérationnels et logistiques de la mission et de sa composante militaire et appuyer les convois humanitaires (36 hommes par convoi à raison de 3 convois par jour pendant 365 jours)
- 31 025 jours-officier pour entretenir des rapports étroits avec les autorités nationales et locales, les autres parties, les chefs tribaux et les populations locales afin de résoudre les points de conflit (85 officiers de liaison pendant 365 jours)
- 29 200 jours-homme dans des bases d'opérations temporaires afin de protéger des sites d'opérations spécifiques (points de distribution et centres logistiques et points de collecte et de stockage des armes) (20 hommes pour chacun des 4 sites pendant 365 jours)
- 595 680 jours-homme d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles de sécurité afin d'assurer la protection des déplacés (96 hommes par unité de police constituée à raison de 17 unités pendant 365 jours)
- 315 360 jours d'opération de la police pour effectuer des patrouilles de sécurité afin de protéger les déplacés, notamment dans le cadre d'activités de police de proximité menées dans l'ensemble du Darfour (9 membres de la police par équipe à raison de 3 équipes par base d'opérations dans 32 centres pendant 365 jours)
- Fourniture de 80 formations à 3 600 volontaires affectés à la police de proximité dans les camps de déplacés pour aider la police soudanaise à faire respecter l'ordre (45 volontaires par cours à raison de 16 cours sur la police de proximité dans les 5 secteurs)
- Organisation de 40 ateliers pour 1 000 participants, y compris des notables locaux et des représentants de l'administration autochtone et des autorités, sur les mécanismes traditionnels de gestion des conflits
- Organisation de 60 réunions avec des représentants de l'administration autochtone, des notables locaux, des fonctionnaires d'État et des comités locaux pour la paix dans chacun des 5 États du Darfour, en vue d'appuyer les activités et mécanismes traditionnels de réconciliation

- Organisation, en collaboration avec le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, de 2 réunions/conférences de réconciliation publique afin de faciliter au niveau local la médiation, la réconciliation et la promotion de la coexistence pacifique des populations
- Mise en œuvre de 50 projets à effet rapide en appui aux efforts de relèvement des communautés
- Organisation, à l'intention d'organisations locales, de 15 séminaires visant à améliorer leur aptitude à mettre en œuvre des projets à effet rapide
- Fourniture de services de déminage comportant un constat général sur les dangers liés aux explosifs dans 297 villages du Darfour couvrant une superficie de 390 km<sup>2</sup>; levé de 2 000 km de routes et de trajets susceptibles d'être pollués du fait de la persistance du conflit armé; destruction de 600 engins non explosés et de 800 pièces de munition pour armes de petit calibre afin d'éliminer le danger d'explosion et de favoriser la liberté de circulation de la population civile du Darfour; organisation en coordination avec l'UNICEF de campagnes d'éducation et de formation sur les risques des engins non explosés, à l'intention de 70 000 habitants civils des communautés touchées par des restes explosifs de guerre; tenue de 50 sessions de sensibilisation aux restes explosifs de guerre/engins non explosés lors des formations sur la sûreté et la sécurité en mission; formation de 800 personnes à la reconnaissance des restes explosifs de guerre; et amélioration de l'accès aux données relatives aux victimes des restes explosifs de guerre par l'harmonisation de ces informations entre les parties prenantes fournissant une aide aux victimes au Darfour
- Création de 5 réseaux de protection des femmes dans les 5 États du Darfour et organisation de 5 séminaires sur les mesures de sécurité physique dans les camps de déplacés

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants au Darfour

2.1.1 Augmentation du nombre d'ex-combattants et de membres des communautés participant aux projets de réinsertion (2011/12 : 0; 2012/13 : 4 500; 2013/14 : 6 000)

*Produits*

- En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, organisation de 12 réunions entre la Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les autorités compétentes afin de fournir des prescriptions de politique et des conseils opérationnels sur la mise en œuvre d'un plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que sur des mesures complémentaires pour le Darfour, dont des projets à forte proportion de main-d'œuvre visant à appuyer la lutte contre la violence, réalisés à l'échelon local
- Coordination des activités de réinsertion, notamment les projets à forte proportion de main-d'œuvre réalisés à l'échelon local, pour 6 000 ex-combattants et membres des communautés en vue de contribuer à la sécurité des populations par des emplois à court terme
- Organisation de manifestations à visée informative et diffusion de messages promouvant les relations pacifiques entre les communautés à l'intention de 6 000 ex-combattants et membres des communautés, en liaison avec les projets à forte proportion de main-d'œuvre
- En coopération avec l'UNICEF, fourniture aux autorités compétentes et à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour d'un appui logistique pour identifier les enfants associés aux forces et groupes armés, vérifier leur situation, les libérer, retrouver leur famille, les remettre à leur famille et les réinsérer

*Facteurs externes* : Les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police les maintiennent à leurs niveaux actuels et fournissent le reste des actifs approuvés par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; les gouvernements des pays voisins préservent l'intégrité de leurs frontières avec le Soudan; le Gouvernement soudanais et les parties au conflit coopèrent et soutiennent l'exécution du mandat de l'Opération; les donateurs fournissent des fonds à l'appui du processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

Tableau 3  
Ressources humaines : composante 2 (sécurité)

Catégorie										Total
<i>I. Observateurs militaires</i>										
Effectif approuvé 2012/13										260
Effectif proposé 2013/14										260
<b>Variation nette</b>										–
<i>II. Contingents</i>										
Effectif approuvé 2012/13										19 295
Effectif proposé 2013/14										15 940
<b>Variation nette</b>										(3 355)
<i>III. Police des Nations Unies</i>										
Effectif approuvé 2012/13										3 772
Effectif proposé 2013/14										2 310
<b>Variation nette</b>										(1 462)
<i>IV. Unités de police constituées</i>										
Effectif approuvé 2012/13										2 660
Effectif proposé 2013/14										2 380
<b>Variation nette</b>										(280)
<i>V. Personnel civil</i>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaire des Nations Unies</i>			
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>				<b>Total</b>
<b>Bureau du commandant de la force</b>										
Postes approuvés 2012/13	1	1	–	–	2	4	4	–		8
Postes proposés 2013/14	1	1	–	–	2	4	4	–		8
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		–
<b>Division de la police</b>										
Postes approuvés 2012/13	–	3	14	4	1	22	635	–		657
Postes proposés 2013/14	–	3	14	4	1	22	331	–		353
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(304)	–		(304)
<b>Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration</b>										
Postes approuvés 2012/13	–	1	3	6	1	11	13	8		32
Postes proposés 2013/14	–	1	3	6	1	11	13	8		32
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		–
<b>Total partiel, personnel civil</b>										
Postes approuvés 2012/13	1	5	17	10	4	37	652	8		697

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaire des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Postes proposés 2013/14	1	5	17	10	4	37	348	8	393
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	(304)	-	(304)
<b>Total (I à V)</b>									
Postes approuvés 2012/13									26 684
Postes proposés 2013/14									21283
<b>Variation nette</b>									(5 401)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Division de la police

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 304 postes (suppression des postes d'agent des services généraux)*

53. Compte tenu des modifications intervenues dans l'effectif général de la composante Police des Nations Unies, de la reconfiguration des centres de police de proximité et du déploiement d'agents de police arabophones en plus grand nombre que prévu, un examen des fonctions de la Division de la police a conduit à rationaliser les procédures, responsabilités et tâches prévues. Il est donc proposé de réduire les effectifs de la Division en supprimant 304 postes d'assistant aux services linguistiques (agents des services généraux), les fonctions d'appui administratif attachées à ces postes n'étant plus nécessaires.

### Composante 3 : état de droit, gouvernance et droits de l'homme

54. Dans le cadre de la composante état de droit, gouvernance et droits de l'homme, l'Opération, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et locales, aidera les autorités nationales et locales à renforcer l'état de droit en réformant les systèmes judiciaire et pénitentiaire, notamment en intégrant les lois coutumières au système juridique compte tenu des lois internationales et des meilleures pratiques. De même, l'Opération contribuera à la mise en œuvre des conclusions et recommandations formulées dans l'évaluation des besoins du secteur de la justice et à la réforme entreprise en vue de rendre les lois en vigueur conformes aux normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme, surveillera le déroulement des procès, facilitera l'accès à l'assistance juridique et aidera à dispenser une aide humanitaire, des stages de formation et des programmes destinés à améliorer les conditions de vie des enfants et des jeunes dans les prisons. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'Opération continuera de réaliser des projets à effet rapide visant à remédier au manque d'infrastructures dans le secteur de la justice.

55. Cette composante porte également sur la promotion et la protection des droits de l'homme, notamment par la surveillance, la communication de l'information et la sensibilisation. À cet égard, l'Opération continuera d'exercer une surveillance visant à repérer les violations des droits de l'homme, notamment les agressions et violences sexuelles et sexistes ainsi que les violations des droits des femmes, des enfants, des personnes déplacées et des groupes vulnérables. L'Opération continuera

d'exercer le suivi, de diligenter des enquêtes, de recueillir des éléments de preuve et de faire rapport sur les violations des droits de l'homme, notamment les agressions et violences sexuelles et sexistes. Ces activités comprendront aussi une prise en compte systématique des alertes précoces que l'Opération recevrait, conformément à sa stratégie de protection des civils; elle continuera de surveiller la situation des droits de l'homme dans l'administration de la justice, de faire pièce à l'impunité et de soutenir le travail des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme comme l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan. L'Opération continuera à consolider et à renforcer les capacités des pouvoirs publics concernant les droits de l'homme – notamment la magistrature, les forces de sécurité et de maintien de l'ordre – ainsi que des partenaires intérieurs clefs en matière de justice transitionnelle, de normes internationales des droits de l'homme et de lutte contre les violences faites aux femmes. Elle axera aussi son action sur le renforcement des capacités des institutions autochtones. La MINUAD continuera de dialoguer avec le Gouvernement soudanais pour mettre en œuvre, à l'échelon local, des cadres et stratégies de promotion et de protection des droits de l'homme au Darfour. Outre ses activités de transversalisation des droits de l'homme dans les programmes humanitaires, les processus de consolidation de la paix et les processus politiques, l'Opération entretiendra une plateforme de dialogue constructif avec le Gouvernement soudanais par le truchement du Groupe de concertation sur les droits de l'homme au Darfour et de ses sous-groupes décentralisés. De cette manière, le dialogue constructif et le plaidoyer progresseront avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et les parties prenantes. L'Opération s'associera aussi, pour défendre les droits de l'homme, avec les partenaires internationaux, les mouvements armés et les grandes parties prenantes, notamment les organismes des Nations Unies.

56. L'Opération aidera le Gouvernement soudanais et les représentants de la société civile à renforcer les capacités des administrations locales par des conseils et une assistance technique en vue de promouvoir une administration civile transparente, responsable et ouverte à tous, conformément aux principes de bonne gouvernance. Compte tenu de l'enjeu que représentent les ressources naturelles dans les conflits qui secouent le Darfour, l'Opération aidera les autorités civiles et les chefs locaux, en particulier, à gérer l'accès à la terre et aux autres richesses naturelles.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

3.1 Gouvernance efficace, représentative et ouverte à tous appliquée par les administrations nationales et locales

3.1.1 Mise en œuvre par le Gouvernement soudanais de la recommandation du Groupe d'experts relative au niveau de représentation de la population du Darfour à tous les échelons de la fonction publique nationale et à sa représentation équitable dans l'administration, en fonction de son poids relatif au Soudan après la sécession du Soudan du Sud

3.1.2 Augmentation de la représentation des femmes du Darfour au sein des institutions publiques nationales et des États (2011/12 : 9,6 %; 2012/13 : 17 %; 2013/14 : 35 %)

---

*Produits*

- Organisation de réunions trimestrielles avec le Groupe d'experts créé par la Commission nationale de la fonction publique, sur l'examen de la représentation de la population du Darfour dans la fonction publique nationale
- Organisation de 60 réunions avec des représentants des autorités locales et de la société civile concernant la mise en place au Darfour d'une administration civile locale transparente, responsable et ouverte à tous, ainsi que la création d'institutions publiques et l'adoption de textes législatifs en vue d'améliorer la prestation de services et la tenue des archives
- Organisation de 12 séminaires sur le rôle des organisations de la société civile et des chefs traditionnels dans les systèmes démocratiques, à l'intention de 1 200 participants venus des cinq États du Darfour (partis politiques, groupes de femmes, organisations ethniques et religieuses, personnes déplacées et membres des syndicats et des milieux universitaires)
- Organisation de 12 ateliers sur la bonne gouvernance à l'intention de 300 représentants des administrations nationales et locales, de l'administration autochtone et des organisations de la société civile (notamment les organisations ethniques et religieuses, les groupes de femmes et de jeunes, les milieux universitaires et les comités traditionnels pour la paix)
- Organisation de 60 réunions avec l'Autorité régionale pour le Darfour sur la mise en place et le fonctionnement des organes du Gouvernement de transition prévus dans le Document de Doha pour la paix au Darfour (comme le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour, la Commission des terres et la Commission d'indemnisation)
- Organisation de 60 réunions avec les commissions des terres dans les États et avec la Commission des terres du Darfour sur l'utilisation des terres et le régime foncier, sur les droits fonciers traditionnels et historiques (hawakeer par exemple, qui désigne les droits traditionnels de propriété foncière, et les couloirs de migration) et sur la gestion des ressources naturelles
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques à l'administration autochtone par le truchement de 5 ateliers portant sur des questions d'égalité des sexes, notamment le renforcement de la représentation des femmes dans les structures administratives autochtones

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Renforcement des capacités des acteurs de l'état de droit, des institutions chargées de la sécurité et de la justice et du système carcéral pour mettre fin à l'impunité et améliorer la fourniture de services judiciaires

3.2.1 Augmentation du nombre de magistrats et de gardiens de prison formés aux principes internationaux de l'état de droit régissant l'administration de la justice et les droits des détenus (2011/12 : 170; 2012/13 : 360; 2013/14 : 400)

3.2.2 Augmentation du nombre d'audiences foraines tenues au Darfour (2011/12 : 6; 2012/13 : 12; 2013/14 : 16)

3.2.3 Accroissement du nombre de cas de violence juvénile, de violence sexuelle et sexiste et de meurtres faisant l'objet de procédures judiciaires conformes aux normes internationales garantissant l'équité des procès (2011/12 : 1; 2012/13 : 500; 2013/14 : 510)

3.2.4 Mise en œuvre par les autorités pénitentiaires d'un plan quinquennal visant à renforcer les capacités du système carcéral au Darfour (2013-2018)

### *Produits*

- Organisation de 52 réunions avec des représentants du système judiciaire, des procureurs et des membres de l'ordre des avocats pour leur fournir des conseils sur le moyen de traiter les affaires en instance conformément aux règles et normes internationales applicables
- Organisation de 6 ateliers portant sur l'administration de la justice, la justice transitionnelle, les normes internationales et les systèmes et mécanismes d'assistance juridique à l'intention des représentants du système judiciaire (tribunaux coutumiers compris), des procureurs et des membres de l'ordre des avocats de tout le Darfour
- Organisation de 3 ateliers à l'intention des représentants du système judiciaire, des procureurs, des enquêteurs de police et des membres de l'ordre des avocats de tout le Darfour, sur la lutte contre l'impunité et les questions relatives à l'immunité du personnel de sécurité, des factions armées et des fonctionnaires, conformément aux normes internationales
- Organisation de 3 ateliers à l'intention des assistants juridiques des centres d'assistance juridique destinés à les mettre mieux à même de s'occuper des cas de violence sexuelle et sexiste et de les signaler
- Organisation de 12 réunions sur les mécanismes et procédures parlementaires avec les assemblées législatives des États du Darfour
- Réalisation de 12 projets à effet rapide visant à rénover les infrastructures pénitentiaires et judiciaires, notamment en les équipant de matériel et de meubles de bureau
- Organisation de 16 visites d'audiences foraines dans tout le Darfour pour améliorer l'accès à la justice
- Organisation de 3 séminaires de sensibilisation à l'intention des groupes de femmes parlementaires et des conseils législatifs des États sur des projets de loi visant à réprimer la violence sexuelle et sexiste au Darfour
- Publication de 1 rapport de pays sur l'application des indicateurs de l'état de droit des Nations Unies afin d'en guider aux échelons national et international les stratégies, plans et priorités; organisation de 1 atelier, sous la direction des autorités du pays afin de mettre au point un plan d'action donnant des recommandations spécifiques sur les grandes conclusions du rapport
- Organisation de 5 ateliers sur la lutte contre la violence visant les femmes à l'intention de 135 procureurs, juges, professionnels de santé, membres des forces armées et responsables de l'application des lois (policiers, agents des services nationaux de renseignement et de sécurité et gardiens de prison)
- Organisation de 12 réunions avec le Comité national pour l'amélioration des prisons portant sur la mise en œuvre des réformes du système pénitentiaire dans les cinq États du Darfour, notamment sur l'élaboration et l'adoption d'un manuel d'orientation sur l'administration des prisons
- Organisation de réunions hebdomadaires avec les directeurs de prison des États du Darfour portant sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique quinquennal et sur les conditions essentielles à remplir pour améliorer les établissements pénitentiaires au Darfour
- Organisation de 12 stages de formation sur les fonctions de base du personnel pénitentiaire, à l'intention de 360 agents, de 1 cours de gestion de niveau intermédiaire à l'intention de 20 agents, de 1 stage de comptabilité et de gestion à l'intention de 30 agents et de 1 stage de formation des instructeurs sur les méthodes pédagogiques, à l'intention de 30 agents
- Fourniture d'une session de formation professionnelle pour divers métiers à 120 détenus afin de favoriser leur réintégration à leur sortie de prison
- Total de 29 120 jours d'opérations pour renforcer les capacités de la police du Gouvernement soudanais en affectant des fonctionnaires de l'Opération dans 4 écoles de police, 8 groupes de la protection de l'enfance et de la famille, le Groupe de la prévention de la criminalité, 18 postes de police, 4 sections de la police de la

circulation, 4 groupes de lutte contre le vol de voitures et 4 groupes de surveillance policière de proximité, pour aider la police à se conformer aux normes adoptées sur le plan international (112 agents de police de la MINUAD affectés aux côtés de la police soudanaise, dans tout le Darfour, 5 jours par semaine pendant 52 semaines)

- Organisation de 169 cours de base et de perfectionnement à l'intention de 5 810 membres de la police soudanaise, dont 55 cours de formation professionnelle à l'intention de 2 200 agents, 25 cours sur le commandement d'opérations à l'intention de 750 officiers, 20 cours sur l'encadrement de niveau intermédiaire à l'intention de 600 officiers, 40 cours sur les compétences informatiques à l'intention de 800 agents, 5 cours sur la violence familiale à l'intention de 200 agents, 5 cours de perfectionnement sur la protection des lieux du crime à l'intention de 200 agents, 5 cours sur la gestion de l'ordre public à l'intention de 725 agents, 5 cours sur les premiers secours à l'intention de 125 agents, 1 cours à l'étranger à l'intention de 10 fonctionnaires de police sur l'encadrement de la police et 8 ateliers à l'intention de 200 agents sur les normes internationales en matière de droits de l'homme, les droits des détenus, l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et les techniques de police démocratique
- Organisation de 45 cours à l'intention de 1 125 membres des polices des signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour et des accords qui ont suivi, dont 20 sur les droits fondamentaux à l'intention de 500 agents, 20 sur la surveillance policière de proximité et la protection des femmes et des enfants à l'intention de 500 agents et 5 sur l'encadrement de niveau intermédiaire à l'intention de 125 officiers
- Organisation de 1 296 réunions de coordination de la sécurité avec la police soudanaise, les personnes déplacées et les organismes humanitaires dans 32 bases d'opérations

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

---

3.3 Promotion et protection des droits de l'homme au Darfour

3.3.1 Mise en œuvre par le Gouvernement ou par des organes de contrôle ou des organes délibérants d'au moins 2 nouvelles stratégies de promotion et de protection des droits de l'homme au Darfour, y compris dans la justice transitionnelle et pour les droits de la femme

3.3.2 Conformité des lois, interventions et initiatives nationales et régionales aux normes et principes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire [loi sur l'état d'urgence (2007); loi relative au Service national de renseignement et de sécurité (2010); loi de protection de l'enfance (2010); Code pénal (1991); et Code de procédure pénale (1991)]

3.3.3 Accroissement du nombre de mesures (enquêtes, poursuites, jugements, indemnisations et réformes institutionnelles) prises par le Gouvernement en réponse aux violations des droits de l'homme commises au Darfour (2011/12 : 137; 2012/13 : 200; 2013/14 : 250)

3.3.4 Fonctionnement normal de la Commission nationale des droits de l'homme et des sous-comités des droits de l'homme pour le Darfour, comme prévu par le Document de Doha pour la paix au Darfour

---



### *Produits*

- Conseils et soutien au Conseil consultatif gouvernemental des droits de l'homme au Darfour, par le truchement de 1 atelier portant sur le remaniement du Groupe de concertation sur les droits de l'homme au Darfour et du cadre de coopération aux droits de l'homme; de 2 rencontres du Groupe de concertation avec le Gouvernement soudanais, le Conseil consultatif, la Commission nationale des droits de l'homme, la communauté diplomatique, les organismes des Nations Unies et des représentants de la société civile; et, à l'échelon local, de 12 réunions des sous-groupes des États sur les droits de l'homme visant à remédier aux grands problèmes en la matière
- Conseils et soutien à la Commission nationale des droits de l'homme par le truchement de 4 sessions de formation et de 4 réunions sur la mise en œuvre effective de son mandat de protection de ces droits
- Conseils aux comités des États par le truchement de 12 réunions et de 4 ateliers sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la mise en œuvre des plans de travail, les stratégies de prévention, la répression des violences sexuelles et sexistes et le développement institutionnel
- Conseils au Parlement et aux assemblées des États du Darfour par le truchement de 12 réunions et de 4 ateliers sur l'adoption de nouveaux textes ayant trait aux droits de l'homme et sur la conformité des lois en vigueur avec les normes internationales en la matière
- Organisation de 672 visites de terrain pour évaluer la situation des droits de l'homme et en rendre compte, dont 288 missions de suivi et d'établissement des faits sur les lieux où des violations des droits de l'homme ont été signalées et auprès des collectivités locales, et 384 visites de suivi auprès des autorités locales concernées afin de constater les progrès enregistrés et les mesures prises
- Par le truchement de 96 missions de suivi judiciaire, de 4 sessions de formation du personnel carcéral et de 1 manuel de formation à l'intention des tribunaux locaux dans les 5 États du Darfour, conseils et assistance technique au Gouvernement soudanais afin de lui permettre de mieux rendre justice aux victimes de violations des droits de l'homme et de promouvoir la responsabilisation au Darfour
- Par le truchement de 10 ateliers et de 192 réunions, conseils et soutien aux administrateurs des camps de déplacés et aux autres parties prenantes afin de remédier au problème des violations des droits de l'homme commises contre les groupes vulnérables, notamment les violences sexuelles et sexistes, de promouvoir un environnement propice au retour volontaire, dans la dignité et la sécurité, des réfugiés et des déplacés et de promouvoir et de protéger leurs droits économiques, sociaux et culturels
- Organisation de 5 campagnes de sensibilisation locale aux droits de l'homme (1 à l'occasion de la Journée internationale de la femme, 1 à l'occasion des 16 journées d'action contre la violence à l'égard des femmes, 1 à l'occasion de la Journée des droits de l'homme en Afrique, 1 à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées et 1 à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme)
- Assistance technique aux parties prenantes du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tous les accords qui ont suivi, par le truchement de 10 ateliers et de 48 réunions sur la mise en œuvre des dispositions de ces accords relatives aux droits de l'homme et à la justice transitionnelle
- Assistance technique au groupe de concertation sur la justice transitionnelle au Darfour par le truchement de 3 ateliers et de 2 études afin de le mettre dès sa création en mesure de faire reculer l'impunité, de réclamer la responsabilisation pour les atteintes passées aux droits de l'homme, de promouvoir la réconciliation, de faire mieux connaître les droits de l'homme et de renforcer les capacités et compétences des acteurs clefs, dont la société civile
- Organisation de 18 cours à l'intention des procureurs, juges, professionnels de santé, membres des forces armées soudanaises, responsables de l'application des lois, membres des mouvements armés et représentants des mécanismes ruraux/traditionnels au sujet de l'administration de la justice, des normes internationales en matière de droits de l'homme et de la lutte contre les violences faites aux femmes

- Assistance technique par le truchement de 8 ateliers aux centres de formation de la police soudanaise, au Centre de formation des magistrats, à l'ordre des avocats et aux établissements d'enseignement supérieur sur la promotion des droits de l'homme et leur enseignement
- Assistance technique à des acteurs clefs (du secteur public ou non) pour la protection des victimes et des témoins, par le truchement de 3 ateliers sur les stratégies visant à mettre fin à l'impunité des auteurs d'atteintes passées aux droits de l'homme et de crimes graves
- Exécution de 8 projets à effet rapide pour promouvoir les droits de l'homme dans l'enseignement officiel et l'appareil judiciaire
- Organisation de 4 sessions de formation à l'intention des services chargés de l'application des lois et d'autres acteurs sur la nécessité de mettre fin à l'impunité et l'importance des enquêtes et des procédures intentées aux criminels, en particulier les auteurs de violences sexuelles et sexistes
- Réimpression à 5 000 exemplaires de supports pédagogiques à l'intention des communautés locales sur les dispositions nationales et internationales relatives aux droits de l'homme
- Consultation et coordination avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur des sujets ayant trait à la sensibilisation aux droits de l'homme
- Création d'un Comité de lutte contre la violence sexiste dans l'État du Darfour oriental et organisation de 4 séminaires dans tout le Darfour pour le Comité sur la prévention et la répression des violences sexistes
- Organisation de 2 séminaires à l'intention du comité régional sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité pour développer le plan d'action 2013/14 sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et en surveiller l'exécution
- Organisation de 4 ateliers pour le Ministère de l'aménagement urbain et des services publics, la Commission des terres et l'administration autochtone des États du Darfour méridional, oriental, occidental et central pour examiner les mécanismes et règlements concernant l'utilisation des terres sous l'angle des droits de la femme et conseiller les autorités sur les réformes à entreprendre
- Appui technique au groupe régional des femmes parlementaires du Darfour par le truchement de 1 séminaire qui examinera la législation en vigueur et préconisera la révision des lois qui empêchent la participation égale des deux sexes aux processus décisionnels

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

3.4 Élimination progressive du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats et des autres violations graves des droits de l'enfant commises par les parties au conflit

3.4.1 Accroissement du nombre de plans d'action signés et exécutés par les parties au conflit pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et aux autres violations graves commises contre les enfants (2011/12 : 4; 2012/13 : 5; 2013/14 : 6)

3.4.2 Création de 15 comités de protection de l'enfance dans les États du Darfour septentrional, méridional, central et occidental afin d'y sensibiliser les communautés locales aux droits et à la protection de l'enfance

---

*Produits*

- Organisation de 6 réunions avec les dirigeants des parties au conflit afin d'en obtenir l'adhésion aux plans d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et aux autres atteintes aux droits de l'enfant, conformément aux résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011) et 2003 (2011) du Conseil de sécurité, et de leur fournir conseils et appui dans l'élaboration et l'exécution de ces plans d'action

- Fourniture de 15 cours sur les droits et la protection de l'enfant et de 16 sessions de formation sur les mécanismes de suivi et de rapport à l'intention des partenaires nationaux, notamment les organisations de la société civile, les volontaires de la police de proximité, les comités de protection de l'enfance, les forces armées soudanaises et la police, dans les 5 États du Darfour
- Élaboration de 10 rapports, dont 4 ayant trait à la transversalisation et au renforcement des capacités ont été présentés au Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et 6 au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé au sujet des violations des droits des enfants
- Suivi et rapports quotidiens sur les violations graves dont sont victimes les enfants, conformément aux résolutions 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011) du Conseil de sécurité
- Organisation de réunions mensuelles du groupe de travail sur le suivi et les rapports afin de suivre les violations commises contre les enfants

*Facteurs externes* : Le Gouvernement soudanais s'est engagé à réformer le secteur pénitentiaire et de la justice au Darfour et se propose d'imputer les dépenses nécessaires sur le budget national. Le Parlement poursuit les réformes législatives et adopte des lois conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Les donateurs apportent des fonds pour soutenir les initiatives de renforcement des capacités au profit de l'état de droit, de la gouvernance et des droits de l'homme.

Tableau 4

**Ressources humaines : composante 3, état de droit, gouvernance et droits de l'homme**

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Groupe de la protection de l'enfance</b>										
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	4	–	6	18	6	30	
Postes proposés 2013/14	–	–	2	4	–	6	18	6	30	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes</b>										
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	6	1	9	19	5	33	
Postes proposés 2013/14	–	–	2	6	1	9	19	5	33	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section des droits de l'homme</b>										
Postes approuvés 2012/13	–	1	12	38	1	52	84	33	169	
Postes proposés 2013/14	–	1	11	38	1	51	89	28	168	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	–	–	(1)	5	(5)	(1)	
<b>Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire</b>										
Postes approuvés 2012/13	–	1	9	7	4	21	31	–	52	
Postes proposés 2013/14	–	1	9	7	4	21	31	–	52	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Total partiel, personnel civil</b>										
Postes approuvés 2012/13	–	2	25	55	6	<b>88</b>	152	44	<b>284</b>	
Postes proposés 2013/14	–	2	24	55	6	<b>87</b>	157	39	<b>283</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>	<b>5</b>	<b>(5)</b>	<b>(1)</b>	
<b>II. Personnel fourni par des gouvernements</b>										
Effectif approuvé 2012/13										<b>6</b>
Effectif proposé 2013/14										<b>6</b>
<b>Variation nette</b>										–
<b>Total (I et II)</b>										
Effectif approuvé 2012/13										<b>290</b>
Effectif proposé 2013/14										<b>289</b>
<b>Variation nette</b>										<b>(1)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Section des droits de l'homme

*Personnel recruté sur le plan international – diminution du nombre de postes : 1 [réaffectation de 1 poste P-5 au Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (affaires politiques)]*

*Personnel recruté sur le plan national – augmentation du nombre de postes : 5 (conversion de 5 postes en postes d'administrateur recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies – baisse du nombre de postes : 5 (conversion de 5 postes en postes d'administrateur recruté sur le plan national)*

57. Suite à l'examen et à la rationalisation des processus de travail de la Section des droits de l'homme, il est proposé de modifier le tableau d'effectifs afin de tenir compte de la réaffectation d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-5) au Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (affaires politiques) afin de favoriser une meilleure coordination, un meilleur engagement stratégique, un plaidoyer de haut niveau sur la violence sexuelle en temps de conflit et l'exécution efficace des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. La modification du tableau d'effectifs vise à refléter la conversion proposée de cinq postes de spécialiste des droits de l'homme (Volontaires des Nations Unies) en postes d'administrateur recruté sur le plan national, qui de plus renforcera les capacités nationales. Leurs titulaires seront chargés d'assurer la liaison avec les autres sections, les organismes des Nations Unies compétents, les partenaires nationaux et les représentants de la société civile, en se concentrant particulièrement sur les femmes, les enfants, les personnes déplacées et les autres groupes vulnérables.

**Composante 4 : liaison pour les affaires humanitaires et relèvement (anciennement dénommée « liaison pour les affaires humanitaires, le relèvement et le développement »)**

58. À la MINUAD, les activités de la composante liaison pour les affaires humanitaires et relèvement consistent à coordonner et à suivre les questions relatives à la protection des civils, à aider l'équipe de pays des Nations Unies à apporter une aide humanitaire aux populations vulnérables et à favoriser un passage progressif des secours humanitaires aux premières activités de relèvement, à faciliter le retour des réfugiés et des déplacés, à faire participer les femmes au relèvement et à assurer leur autonomisation économique et sociale, à mener des activités de sensibilisation et de prévention concernant le VIH/sida et à chercher des partenaires d'exécution pour porter assistance aux victimes de restes explosifs de guerre. Dans le cadre de cette composante, l'Opération continuera en particulier d'œuvrer pour améliorer les conditions d'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones reculées et enclavées en contribuant à créer des conditions de sécurité propices. Conformément aux résolutions 1308 (2000) et 1983 (2011) du Conseil de sécurité, la MINUAD renforcera sa collaboration et son partenariat avec le Programme national soudanais de lutte contre le VIH/sida, le Ministère de la santé, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales en vue de donner à la population du Darfour un meilleur accès aux services de lutte contre le VIH/sida. L'Opération mettra sur pied des programmes de renforcement des capacités destinés aux institutions soudanaises chargées de la sécurité, aux ex-combattants et aux déplacés. Elle coopérera étroitement avec le programme national soudanais de lutte contre le VIH/sida afin de renforcer sa capacité de guider en toute indépendance les interventions contre le VIH/sida au sein de groupes cibles.

59. En collaboration étroite avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan, l'Opération travaillera de concert et sans réserve avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux et non gouvernementaux, notamment les bailleurs d'aide bilatérale et multilatérale. Dans ce contexte, elle participera aux activités du Groupe sectoriel de la protection au Darfour, dirigé par le HCR, et coprésidera le Groupe de travail sur la protection des civils, qui relève du cadre stratégique intégré pour le Darfour. En outre, elle sera représentée au Groupe de travail sur le relèvement du Darfour, principale plateforme interinstitutions de planification et d'exécution des premières activités de relèvement et de reconstruction, afin de participer à l'instauration d'un climat de sûreté, de sécurité et de stabilité propice à la normalisation de la vie quotidienne au Darfour. L'Opération coordonnera, avec l'équipe de pays des Nations Unies, son appui civil, militaire, policier et logistique de manière à faciliter un acheminement rapide et sans obstacle de l'aide humanitaire dans l'ensemble du Darfour. En tant que membre des structures de coordination des retours, telles que le Mécanisme conjoint de vérification, le Comité de haut niveau pour les activités humanitaires au Darfour, le Groupe de travail sur le rapatriement et la réinsertion, les comités techniques d'État et le Sous-Groupe sectoriel du rapatriement, elle continuera d'aider l'équipe de pays des Nations Unies à trouver des solutions durables pour les populations déplacées du Darfour.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.1 Instauration d'un climat de sécurité durable permettant l'acheminement de l'aide humanitaire et la restauration des moyens d'existence	<p>4.1.1 Augmentation des fonds alloués aux premières activités de relèvement au Darfour dans le budget national (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 60 %; 2013/14 : 70 %)</p> <p>4.1.2 Augmentation du nombre de projets de relèvement et de réhabilitation financés au moyen du Fonds pour la paix et la stabilité des communautés au Darfour et d'autres fonds (2011/12 : 7; 2012/13 : 30; 2013/14 : 45)</p> <p>4.1.3 Amélioration de l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones dont l'accès est restreint ou intermittent (2011/12 : 11 villages; 2012/13 : 30 villages; 2013/14 : 40 villages)</p> <p>4.1.4 Amélioration de l'accès aux données relatives aux victimes de restes explosifs de guerre par l'harmonisation de ces données entre les fournisseurs d'aide aux victimes au Darfour, en pourcentage des cas signalés de victimes d'après El Fasher Association for the Disabled (association d'aide aux handicapés) (2011/12 : 0 %; 2012/13 : 7 %; 2013/14 : 14 %)</p>

#### *Produits*

- Fourniture de conseils au Comité de haut niveau pour les activités humanitaires au Darfour, par des réunions mensuelles et la participation à des réunions spéciales de groupes multidonateurs sur les affaires humanitaires
- Tenue de réunions de coordination hebdomadaires de l'équipe de pays des Nations Unies sur les affaires humanitaires et la protection des civils
- Mise en œuvre de 10 projets à effet rapide visant à faciliter les premières activités de relèvement après le conflit et visant les installations d'adduction d'eau, de santé et d'éducation, la participation accrue des femmes aux activités de relèvement et de développement, leur autonomisation socioéconomique et la construction de centres de conseils et de dépistage contre le VIH/sida
- Formation et fourniture de matériel au profit de deux partenaires d'exécution locaux pour la collecte de renseignements sur les handicaps dont souffrent les victimes de restes explosifs de guerre
- Fourniture de conseils aux parties au conflit par des réunions mensuelles dans chacun des cinq États du Darfour visant à faciliter l'acheminement sans délai ni obstacle, dans les zones qu'elles contrôlent, de l'aide humanitaire destinée aux populations qui en ont besoin

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.2 Fin des attaques et des harcèlements redoutés par les civils au Darfour; retour volontaire des déplacés et des réfugiés chez eux ou réinstallation dans des lieux où leur sûreté et leur sécurité sont garanties	<p>4.2.1 Diminution du nombre d'incidents signalés concernant la protection des civils (2011/12 : 2 137; 2012/13 : 1 000; 2013/14 : 800)</p> <p>4.2.2 Augmentation du nombre de déplacés et de réfugiés qui quittent volontairement les camps pour rentrer chez eux ou se réinstaller ailleurs (2011/12 : 178 589; 2012/13 : 800 000; 2013/14 : 1 000 000)</p>

### Produits

- Renforcement des mécanismes d'alerte précoce, par l'accélération de l'identification et du signalement, et de leur articulation avec les mécanismes d'intervention rapide, afin de protéger les civils en danger imminent
- Organisation de réunions mensuelles du Groupe de travail sur la protection des civils et du Groupe sectoriel de la protection au Darfour, au sujet des menaces sur la sécurité des civils et des problèmes relatifs à leur protection
- Organisation de 300 missions de vérification interinstitutions sur le terrain, dans les lieux de rapatriement, afin d'évaluer les besoins en protection et en assistance humanitaire
- Fourniture de conseils aux pouvoirs publics par des réunions mensuelles avec le Mécanisme conjoint de vérification, le Groupe de travail sur le rapatriement et la réinsertion, les comités techniques d'État et le Sous-Groupe sectoriel du rapatriement, au sujet des besoins et des priorités en matière de protection des rapatriés
- Organisation de 8 ateliers, chacun à l'intention de 20 représentants des autorités de l'État, de l'administration locale et des ministères techniques, sur la gestion des activités de rapatriement et de réinsertion au Darfour
- Organisation de 4 tables rondes au niveau des collectivités, en divers endroits du Darfour, sur le point de vue et les recommandations des femmes concernant leur propre sécurité et celle de leurs collectivités
- Organisation de 8 cours pour le personnel du Programme national soudanais de lutte contre le VIH/sida, les membres des organismes de soins liés au VIH/sida, la police soudanaise, les cadres pénitentiaires et militaires, les déplacés, les femmes, les jeunes, les détenus et les ex-combattants, sur la sensibilisation au VIH/sida et l'éducation par les pairs à cet égard, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Organisation de 20 sessions de formation sur la sensibilisation au VIH/sida et les stratégies de prévention de l'infection, au profit de 1 000 volontaires de la police de proximité travaillant dans les camps de déplacés

*Facteurs externes* : Les bailleurs d'aide bilatérale et multilatérale apportent des fonds extrabudgétaires pour les activités de secours et de relèvement. Les parties au conflit s'engagent à appliquer intégralement les dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour et celles des accords ultérieurs concernant l'aide humanitaire, son acheminement, la protection des civils et les premières étapes du relèvement.

Tableau 5

### Ressources humaines : composante 4 (liaison pour les affaires humanitaires et relèvement)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Division de la stratégie de protection et de la coordination de sa mise en œuvre</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	1	–	1	1	3	3	–	6
Postes proposés 2013/14	–	1	–	1	1	3	3	–	6
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	–	7	13	–	20	17	12	49
Postes proposés 2013/14	–	–	7	13	–	20	15	8	43
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(2)	(4)	(6)

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Total</b>										
Postes approuvés 2012/13	–	1	7	14	1	<b>23</b>	20	12	<b>55</b>	
Postes proposés 2013/14	–	1	7	14	1	<b>23</b>	18	8	<b>49</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(2)</b>	<b>(4)</b>	<b>(6)</b>	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (déclassement de 1 poste D-2 en poste D-1)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent des services généraux)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 4 emplois de temporaire (suppression)*

#### **Division de la stratégie de protection et de la coordination de sa mise en œuvre**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (déclassement de 1 poste D-2 en poste D-1)*

60. Dans le cadre de la rationalisation des méthodes de travail de la Division de la stratégie de protection et de la coordination de sa mise en œuvre, il est proposé de modifier son tableau d'effectifs en déclassant le poste de responsable des affaires humanitaires (D-2) en poste D-1.

#### **Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent des services généraux)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 4 emplois de temporaire (suppression)*

61. Dans le cadre de la rationalisation des méthodes de travail du Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement, il est proposé de modifier son tableau d'effectifs en supprimant 4 emplois temporaires de spécialiste des affaires humanitaires (Volontaires des Nations Unies) et 2 emplois temporaires de chauffeur (agents des services généraux) qui ne sont plus nécessaires.

#### **Composante 5 : appui**

62. La composante appui de la MINUAD englobe les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité et de la sûreté, de l'Équipe Déontologie et discipline et du Groupe du VIH/sida. Au cours de l'exercice considéré, elle fournira des services de logistique, d'administration et de sécurité efficaces et rationnels pour appuyer l'exécution du mandat de l'Opération, en réalisant les produits connexes et en améliorant la prestation des services, tout en réalisant des gains d'efficacité. Entre autres améliorations de la gestion, le projet de



budget pour 2013/14 reflète l'application d'un facteur d'écart financier pondéré qui prend en compte les résultats historiques liés à l'annulation des engagements de deux exercices précédents (2009/10 et 2010/11), ce qui se traduit par une diminution de 6 millions de dollars des montants requis. La composante mènera des activités d'appui pour les effectifs moyens déployés, soit 260 observateurs militaires, 15 917 membres des contingents, 2 380 membres des unités de police constituées, 2 403 policiers des Nations Unies et tout le personnel civil, soit 1 205 fonctionnaires recrutés sur le plan international (non compris les 57 agents transférés au Centre de services régional d'Entebbe), 2 970 agents recrutés sur le plan national (non compris les 49 agents transférés au Centre de services régional d'Entebbe) et 520 Volontaires des Nations Unies. Cet appui sera apporté dans les domaines suivants : administration du personnel, soins de santé, entretien et construction de bureaux et de logements, mise en place et maintenance des infrastructures d'informatique et de télécommunications, opérations aériennes, transports terrestres, approvisionnement et ravitaillement, services juridiques et services de sécurité à l'échelle de l'Opération.

63. L'on s'efforcera toujours d'externaliser certains services – sécurité, nettoyage et entretien – dans le but de réduire les frais administratifs liés aux recrutements et à la supervision, tout en cherchant à en augmenter la qualité et la fiabilité.

64. En application de la décision du Comité du parc automobile, la MINUAD réduira, d'ici au 30 juin 2013, son parc de véhicules légers de 673 unités, dont 51 seront transférées à d'autres missions de maintien de la paix. Il est en outre proposé de passer 764 autres véhicules par pertes et profits ou de les transférer à d'autres missions de maintien de la paix d'ici au 30 juin 2014. Des réductions supplémentaires interviendront en 2013/14 en fonction du résultat de l'examen global des effectifs de la composante civile. La suppression de 764 véhicules proposée par le Comité permettrait d'économiser 3 208 800 dollars au titre des pièces de rechange, de l'entretien, de l'assurance responsabilité civile et de la consommation de carburants, sur la base d'un coût mensuel de 700 dollars par unité pendant six mois.

65. Pour assurer une performance et une connexité adéquates, il est prévu de mettre à niveau l'infrastructure des TIC en ajoutant une largeur de bande qui permette le déploiement mondial de systèmes conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), tels qu'Umoja et autres systèmes, dont le système de gestion et de surveillance électronique des appels de l'ONU. Le soutien et l'entretien des stations de radiodiffusion seront subordonnés à la délivrance d'une licence d'exploitation par le Gouvernement soudanais.

66. La MINUAD s'attachera à mettre en place un environnement informatique solide, fiable, sûr et disponible à l'appui des activités de base en renforçant, stabilisant et améliorant l'infrastructure actuelle et en préservant l'intégrité des technologies et des services existants. La MINUAD introduira des services de réseau privé virtuel qui permettront d'accéder à distance via Internet et dans des conditions sûres et fiables aux services internes des TIC, y compris les applications, la messagerie et autres systèmes et services du Département de l'appui aux missions et du Département des opérations de maintien de la paix. La MINUAD continuera de déployer des solutions de communication unifiées qui permettent aux utilisateurs d'identifier leurs interlocuteurs, de les localiser et de communiquer avec eux sans discontinuité au moyen de différents appareils, notamment des ordinateurs de

bureau, des téléphones portables, des appareils portatifs et des tablettes informatiques de type iPad. En outre, pour optimiser l'utilisation de ses ressources, la MINUAD développera ses services de visioconférence, s'emploiera à virtualiser entièrement ses serveurs, adoptera une infrastructure virtuelle et mettra en place l'informatique en nuage, ce qui permettra d'obtenir de nouveaux gains d'efficacité, notamment en termes de collaboration, d'agilité, de vitesse et d'économies.

67. La MINUAD continuera d'exploiter un système électronique de gestion des rations qui sera entièrement opérationnel pour 2012/13. Ce système, qui intègre les nouvelles normes et spécifications alimentaires des Nations Unies afin de mieux appuyer les opérations sur le terrain, permettra de gérer plus efficacement les rations de l'Opération. En outre, la MINUAD exploitera un système électronique de gestion des carburants, application Web qui sera mise en place en 2012/13 dans les principales plateformes et bases d'opérations de la mission. Ce système permettra d'améliorer les contrôles internes, le bon exercice des responsabilités et la gestion des approvisionnements grâce à une base de données fiable, solide et rigoureuse pour la gestion des combustibles. Le système électronique sera appliqué à tous les équipements consommant du carburant (groupes électrogènes, véhicules et aéronefs) ainsi qu'aux huiles et lubrifiants. On estime que la rationalisation des rations et la vérification des factures de carburant permettront à l'Opération d'obtenir de ses fournisseurs des remises d'un montant d'environ 1,5 million de dollars pour règlement rapide des sommes dues.

68. Les mouvements de passagers se feront largement par voie aérienne, y compris dans les zones où le transport terrestre, théoriquement possible, ne pourra être assuré en raison de l'insécurité ambiante. Les rotations des effectifs militaires et de police continueront d'être prises en charge depuis trois sites principaux (Al-Fasher, El Geneina et Nyala). L'acheminement des marchandises de Port-Soudan et de Khartoum continuera d'être assuré par des sous-traitants en raison des restrictions imposées par le Gouvernement et des conditions de sécurité aléatoires. Au Darfour, il sera assuré principalement par les moyens civils et militaires de l'ONU mais aussi, à titre complémentaire, par des entreprises de transport locales. Les mouvements de marchandises se feront par voie de surface (route et rail), la voie aérienne n'étant utilisée que pour transporter le fret requis d'urgence ou sensible (munitions, armes, matériel de communication). Le rail, peu sûr et peu fiable, ne sera utilisé qu'en dernier ressort et au cas par cas.

69. Les services médicaux continueront de s'employer à renforcer les mesures de prophylaxie dans le cadre de campagnes d'information et de sensibilisation. Des examens de dépistage et des vaccinations avant déploiement seront effectués afin de réduire les coûts liés au traitement du personnel en tenue dans les hôpitaux sous contrat. Le renforcement des moyens diagnostiques de toutes les installations médicales appartenant à l'ONU sera mené à bien en 2013/14 et les médicaments seront limités aux thérapies de première et deuxième intentions, avec un recours minime aux médicaments spécialisés.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

5.1 Accroissement de l'efficacité et de l'efficacité de l'appui fourni à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

5.1.1 Réduction du pourcentage d'engagements non réglés reportés de l'exercice précédent (2011/12 : 12 % des dépenses totales; 2012/13 : 8 %; 2013/14 : 5 %)

5.1.2 Réduction du nombre de jours consacrés à l'évaluation technique dans les procédures de mise à disposition de biens ou services (2011/12 : 30; 2012/13 : 15; 2013/14 : 12)

5.1.3 Réduction des stocks de réserve (2011/12 : 25 % de l'inventaire total; 2012/13 : 15 %; 2013/14 : 12,5 %)

5.1.4 Progrès réalisés dans l'application des normes IPSAS et la mise en service d'Umoja

*Produits***Amélioration des services**

- Installation et mise en service de systèmes électroniques perfectionnés de gestion des carburants à tous les points de réception et de distribution de carburants afin de surveiller et de contrôler la consommation
- Installation et mise en service d'un outil électronique de gestion des rations afin de surveiller, contrôler et gérer les rations
- Rotations des effectifs militaires et des unités de police constituées fournis par les pays de la région (Burkina Faso, Djibouti, Égypte, Jordanie, Nigéria et Togo) par les moyens aériens de l'ONU, dans le cadre d'arrangements avec le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements plutôt que par l'affrètement de vols commerciaux
- Installation dans les blocs sanitaires de la mission, d'ici à juin 2014, de 400 chauffe-eau solaires pour remplacer les chauffe-eau électriques
- Installation et exploitation, d'ici à juin 2014, de 220 usines de traitement des eaux usées pour l'ensemble de la mission
- Appui à l'application des normes IPSAS, notamment la réorganisation des processus métier pour les mettre en conformité avec les normes, l'actualisation des instructions permanentes de la mission pour respecter les exigences d'IPSAS, et formation de l'ensemble du personnel de l'Opération affecté aux finances, au budget et à la gestion des biens
- Appui à la mise en service dans l'Opération du progiciel Umoja, avec notamment des analyses de la qualité des données de l'ancien système et le nettoyage de ces données

**Militaires, personnel de police et personnel civil**

- Mise en place, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 15 917 membres de contingents, 260 observateurs militaires, 2 403 policiers des Nations Unies et 2 380 membres d'unités de police constituées
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers
- Entreposage et distribution de rations quotidiennes et d'eau pour un effectif moyen de 15 457 militaires (hormis 460 officiers d'état-major et attachés de liaison) et 2 380 membres d'unités de police constituées dans 84 sites

- Administration d'un effectif moyen de 4 695 civils (non compris les 106 agents transférés au Centre de services régional d'Entebbe), dont 1 205 fonctionnaires internationaux, 2 970 agents recrutés sur le plan national et 520 Volontaires des Nations Unies
- Exécution d'un programme de déontologie et discipline (formation, prévention, suivi et mesures disciplinaires) à l'intention de l'ensemble du personnel civil, militaire et de police

### **Installations et infrastructures**

- Construction de 6 hélistations dans 6 bases d'opérations et de 1 entrepôt en dur, goudronnage de 1,6 km de routes de desserte des logements destinés au personnel percevant une indemnité de subsistance à El Geneina, et aménagement de 2 pistes d'atterrissage aux postes de commandement de secteur de Zalingei et d'El Daein
- Forage de 23 nouveaux puits artésiens et construction de 1 dispositif de retenue des eaux et d'un *hafir* pour répondre aux besoins des bases d'opérations
- Construction de 1 décharge au camp géant d'El Geneina et de 20 sites de décharge contrôlée aux bases d'opérations
- Construction de systèmes de collecte des eaux de toiture dans 4 grands camps et bureaux
- Exploitation et entretien de 105 puits artésiens, 166 stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU dans 48 sites, de 156 stations de traitement des eaux usées et de systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement dans 48 bases d'opérations
- Exploitation et entretien des groupes électrogènes (1 734 appartenant à l'ONU et 579 aux contingents) dans 48 sites
- Entreposage et fourniture de 37,8 millions de litres de carburants, huiles et lubrifiants, pour les groupes électrogènes

### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 2 540 véhicules et de matériel appartenant à l'ONU, dont 29 blindés, et de 2 650 véhicules appartenant aux contingents, dans 36 ateliers sur 35 sites
- Fourniture de 8 millions de litres de carburant, d'huile et de lubrifiants requis pour les transports terrestres
- Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, pour transporter un effectif moyen quotidien de 1 500 membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et la zone de la mission

### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 9 avions et de 25 hélicoptères, dont 3 appareils de type militaire, sur 31 sites (26 hélistations et 5 aéroports, à Al-Fasher, Nyala, El Geneina, Khartoum et Entebbe)
- Fourniture de 27 millions de litres de carburant, d'huile et de lubrifiants pour les opérations aériennes

### **Communications**

- Exploitation et maintenance d'un réseau satellitaire comprenant 3 stations terriennes centrales pour la téléphonie, la télécopie et la transmission d'images vidéo et de données
- Exploitation et maintenance de 89 microterminaux VSAT, 182 centraux téléphoniques et 129 liaisons hertziennes
- Exploitation et maintenance de 2 270 répéteurs-émetteurs à haute fréquence, 1 347 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence et 10 882 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence
- Utilisation et entretien de 1 studio dans les locaux d'une station de radio FM

## Informatique

- Utilisation et maintenance de 226 serveurs, 4 664 ordinateurs de bureau, 1 950 ordinateurs portables, 1 751 imprimantes et 91 expéditeurs numériques dans 114 sites
- Exploitation et maintenance des réseaux locaux (LAN) et à longue portée (WAN) reliant 5 000 utilisateurs dans 114 sites
- Exploitation et maintenance du réseau à longue portée

## Services médicaux

- Exploitation et entretien de 6 dispensaires de niveau I, 3 dispensaires de niveau II et 1 installation médicale de niveau III, 67 dispensaires de niveau I et des postes de soins d'urgence et de premiers soins dans 76 sites pour l'ensemble du personnel de la mission, le personnel d'autres organismes des Nations Unies et la population civile locale en cas d'urgence
- Entretien du dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne de l'ensemble des sites des Nations Unies, notamment vers 6 hôpitaux de niveau IV (2 à Nairobi, 3 au Caire et 1 à Doubaï)
- Prestation de services liés au VIH : exploitation et entretien de centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel et programme de sensibilisation au VIH, y compris par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

## Sécurité

- Services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la mission
- Services de protection rapprochée 24 heures sur 24 pour les responsables de la mission et les personnalités en visite
- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la mission, et notamment 450 logements
- Organisation de 106 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'urgence pour tout le personnel de la mission, et initiation aux questions de sécurité et exercices d'évacuation en cas d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres de la mission

*Facteurs externes* : Les fournisseurs et prestataires devront être en mesure de fournir les biens et services commandés. Les conditions de sécurité devront permettre de circuler librement dans la zone de la mission. Aucune activité susceptible de contaminer ou recontaminer des zones déclarées sans mines ne devra avoir lieu.

Tableau 6  
Ressources humaines : composante 5 (appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Équipe Déontologie et discipline</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	1	5	3	1	10	3	–	13
Postes proposés 2013/14	–	1	5	6	1	13	14	–	27
<b>Variation nette</b>	–	–	–	3	–	3	11	–	14
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	3	–	3	11	–	14

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2013/14	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	(3)	-	(3)	(11)	-	(14)
<b>Total partiel</b>									
Postes et emplois approuvés 2012/13	-	1	5	6	1	13	14	-	27
Postes et emplois proposés 2013/14	-	1	5	6	1	13	14	-	27
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Groupe du VIH/sida</b>									
Postes approuvés 2012/13	-	-	2	-	-	2	12	8	22
Postes proposés 2013/14	-	-	2	-	-	2	17	3	22
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	5	(5)	-
<b>Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de la gestion</b>									
Postes approuvés 2012/13	1	-	3	1	1	6	4	-	10
Postes proposés 2013/14	1	-	3	1	1	6	4	-	10
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la mission</b>									
Postes approuvés 2012/13	-	2	14	16	38	70	66	12	148
Postes proposés 2013/14	-	1	7	10	21	39	89	19	147
<b>Variation nette</b>	-	(1)	(7)	(6)	(17)	(31)	23	7	(1)
<b>Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission</b>									
Postes approuvés 2012/13	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés 2013/14	-	1	12	20	77	110	193	69	372
<b>Variation nette</b>	-	1	12	20	77	110	193	69	372
<b>Opérations et services (auparavant Services administratifs)</b>									
Postes approuvés 2012/13	-	1	17	41	115	174	326	98	598
Postes proposés 2013/14	-	1	16	36	92	145	506	60	711
<b>Variation nette</b>	-	-	(1)	(5)	(23)	(29)	180	(38)	113
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2012/13	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2013/14	-	-	1	1	1	3	-	-	3
<b>Variation nette</b>	-	-	1	1	1	3	-	-	3
<b>Total partiel</b>									
Postes et emplois approuvés 2012/13	-	1	17	41	115	174	326	98	598

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Postes et emplois proposés 2013/14	–	1	17	37	93	148	506	60	714
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(4)	(22)	(26)	180	(38)	116
<b>Service de gestion des achats et des marchés</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	1	6	10	17	34	29	9	72
Postes proposés 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	(1)	(6)	(10)	(17)	(34)	(29)	(9)	(72)
<b>Gestion de la chaîne logistique (auparavant Services d'appui intégrés)</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	1	24	57	225	307	1 049	226	1 582
Postes proposés 2013/14	–	1	15	34	184	234	601	123	958
<b>Variation nette</b>	–	–	(9)	(23)	(41)	(73)	(448)	(103)	(624)
<b>Service de l'informatique et des communications</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	1	7	4	119	131	105	176	412
Postes proposés 2013/14	–	1	7	11	123	142	98	171	411
<b>Variation nette</b>	–	–	–	7	4	11	(7)	(5)	(1)
<b>Section de la sécurité et de la sûreté</b>									
Postes approuvés 2012/13	–	–	6	37	146	189	723	–	912
Postes proposés 2013/14	–	–	6	37	146	189	723	–	912
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Postes approuvés 2012/13	1	7	84	169	662	923	2 317	529	3 769
Postes proposés 2013/14	1	6	73	155	645	880	2 245	445	3 570
<b>Variation nette</b>	–	(1)	(11)	(14)	(17)	(43)	(72)	(84)	(199)
<b>Emplois de temporaire approuvés<sup>b</sup></b>									
2012/13	–	–	–	3	–	3	11	–	14
<b>Emplois de temporaire proposés<sup>b</sup></b>									
2013/14	–	–	1	1	1	3	–	–	3
<b>Variation nette</b>	–	–	1	(2)	1	–	(11)	–	(11)
<b>Total</b>									
Postes et emplois approuvés 2012/13	1	7	84	172	662	926	2 328	529	3 783
Postes et emplois proposés 2013/14	1	6	74	156	646	883	2 245	445	3 573
<b>Variation nette</b>	–	(1)	(10)	(16)	(16)	(43)	(83)	(84)	(210)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la rubrique Personnel civil.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 43 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 83 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 84 postes*

70. Le Bureau du Directeur de l'appui à la mission apporte un appui administratif, logistique et technique aux composantes militaire et de police civile, ainsi qu'aux autres services organiques de la composante civile de la MINUAD, afin que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat. Dans sa structure actuelle, le Bureau est dirigé par un directeur (D-2) et secondé par quatre services – Services d'appui intégrés, Services administratifs, Service de l'informatique et des communications et Services de gestion des achats et des marchés, dirigé chacun par un chef (D-1). En outre, la Division avait un poste de directeur adjoint de l'appui à la mission (D-1), transféré du Bureau du Directeur de l'appui à la mission pour remplir les fonctions de chef du Centre régional de services d'Entebbe en 2011/12.

71. Dans un souci d'efficacité, d'efficience et de responsabilisation accrues de la gestion des ressources et de la prestation des services, il est proposé de restructurer la Division de l'appui à la mission de manière à créer trois piliers – Gestion de la chaîne logistique, Opérations et services et Services informatiques – chacun dirigé par un chef (D-1), qui rendra compte au Directeur de l'appui à la mission, et non aux quatre services, comme c'est le cas jusqu'ici. Outre la création des fonctions de directeur adjoint de l'appui à la mission (D-1) par réaffectation du poste de chef des Services de la gestion des achats et des marchés (D-1), il est proposé de renommer les deux postes D-1 de chef des Services d'appui intégrés et de chef des Services administratifs pour les appeler, respectivement, chef de la Gestion de la chaîne logistique et chef des Opérations et des services.

72. Le Bureau du Directeur de l'appui à la mission sera réorganisé, avec en particulier l'extension des fonctions du Directeur adjoint de l'appui à la mission (D-1), qui sera chargé de superviser la Section de la gestion des marchés et le Centre de soutien à la Mission (auparavant Centre mixte des opérations logistiques). En outre, le Directeur adjoint coordonnera toutes les activités des bureaux d'appui régionaux dans les secteurs, afin d'assurer la cohérence de la surveillance et de la prestation des services dans les secteurs. Il est également proposé que les divers conseils et comités (à l'exception de la Commission d'enquête), tels que le Comité local de contrôle du matériel, le Comité local des marchés et le Comité local d'examen des réclamations, soient supervisés et coordonnés par le Directeur adjoint de l'appui aux missions. En conséquence, il est proposé que le Bureau du Directeur adjoint englobe le Centre d'appui à la Mission, la Section de la gestion des contrats, le Comité des réclamations et du contrôle du matériel, la Section de la formation, le Groupe de la gestion des conférences et de la traduction et les bureaux de secteur.

73. Il est proposé que le pilier Gestion de la chaîne logistique de la Division de l'appui à la mission, dirigé par un chef (D-1), se compose comme suit : Section de l'approvisionnement, Section de l'aviation, Section des transports, Section du contrôle des mouvements et Section de la gestion des biens et du matériel appartenant aux contingents. Le chef de la Gestion de la chaîne logistique sera chargé de créer l'infrastructure et l'architecture système requis pour assurer l'interopérabilité et l'intégration des services et de l'interface avec le Centre de services mondial de Brindisi (Italie) et le Centre de services régional d'Entebbe. Le Groupe de l'eau et de la protection de l'environnement (qui relevait des anciens Services d'appui intégrés, sera transféré au Bureau du Directeur de l'appui à la



mission, tandis que le Groupe des systèmes d'information géographique, qui relevait également des Services d'appui intégrés), sera transféré au Service de l'informatique et des communications.

74. La composante opérations et services de la Division de l'appui à la mission, dirigée par un chef (D-1), se composera de la Section de la gestion des ressources humaines, de la Section du génie, de la Section des finances, de la Section des achats et de la Section des Services médicaux, ainsi que du Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie.

75. La nouvelle structure d'appui visera à renforcer, en optimisant l'utilisation des ressources existantes, l'intégration et l'interopérabilité de l'appui et des services fournis par la Division de l'appui à la mission. Les unités administratives relevant des composantes gestion de la chaîne logistique et opérations et services conserveront leur structure actuelle, mais il pourra être envisagé ultérieurement de regrouper ou de fusionner certaines sections pour l'exercice 2014/15.

### **Équipe Déontologie et discipline**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (transformation en postes de 3 emplois de temporaire P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette (transformation en postes de 3 emplois de temporaire d'administrateur recruté sur le plan national et de 8 emplois de temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

76. L'Équipe Déontologie et discipline aide le Chef de la mission à élaborer et à appliquer des mesures visant à prévenir les fautes, à faire respecter les normes de conduite de l'ONU et à prendre des mesures correctives en cas de manquement. Elle donne également des conseils et des avis techniques aux responsables de la mission quant aux règles, politiques et procédures de l'ONU en matière de déontologie et de discipline, et elle reçoit, évalue et transmet les allégations de faute pour qu'il y soit donné suite. Du fait de l'arrivée de nouveaux effectifs civils et de la rotation du personnel militaire, l'Équipe s'occupe en permanence de promouvoir la déontologie et la discipline grâce à des initiatives telles que la sensibilisation et la formation du personnel de la mission aux normes de conduite de l'ONU. Elle poursuivra ses efforts de prévention des fautes en insistant sur l'importance du respect des règles de déontologie et de discipline. Compte tenu de la taille des effectifs dans chaque zone de déploiement et de la distance les séparant, il est proposé que des spécialistes de la déontologie et de la discipline soient affectés en permanence à chacun des cinq bureaux régionaux. Au vu de la charge de travail de l'Équipe et de la nature continue de ses fonctions, il est proposé de transformer en postes 6 emplois de temporaire de spécialiste de la déontologie et de la discipline (3 P-3 et 3 administrateurs recrutés sur le plan national), 4 emplois de temporaire d'assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 4 emplois de temporaire de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Groupe du VIH/sida**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes (transformation de 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national)*

*Volontaire des Nations Unies : diminution de 5 emplois de temporaire (transformation de 5 emplois de temporaire en postes d'administrateur recruté sur le plan national)*

77. Après une étude et une rationalisation des méthodes de travail du Groupe du VIH/sida, et en vue de renforcer les capacités nationales, il a été décidé de modifier les effectifs du Groupe pour prendre en compte la transformation de cinq emplois de temporaire de spécialiste du VIH/sida (Volontaire des Nations Unies) en postes d'administrateur recruté sur le plan national. Les administrateurs recrutés sur le plan national seront chargés d'un travail d'information sur le VIH/sida et de prévention.

### **Bureau du Directeur de l'appui à la mission**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 31 postes (réaffectation de 1 poste D-1 au Bureau de liaison de Khartoum, transfert de 27 postes (5 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 17 agents du Service mobile) et suppression de 3 postes (1 P-4 et 2 P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 23 postes (transfert de 29 postes d'agent des services généraux, contrebalancé par le transfert de 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national aux bureaux de secteur et la suppression de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

78. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter à la dotation en effectifs du Bureau du Directeur de l'appui à la mission :

<i>Bureau/section/groupe</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes et d'emplois de temporaire</i>	<i>Détails</i>	<i>À/de</i>
Équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission	Réaffectation	(1)	1 D-1	Au Bureau de liaison de Khartoum
	Transfert	(38)	4 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 10 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 16 agents des services généraux	Aux bureaux de secteur
	Réaffectation	(2)	1 P-4 et 1 P-3	Au Groupe du budget, de la gestion des risques du suivi des audits
	Transfert	(2)	1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
<b>Variation nette</b>		<b>(43)</b>		
Groupe du budget, de la gestion des risques et du suivi des audits (auparavant Section du budget)	Réaffectation	2	1 P-4 et 1 P-3	Du Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Bureau/section/groupe	Type de modification proposée	Nombre de postes et d'emplois de temporaire	Détails	À/de
	Suppression	(2)	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	
<b>Variation nette</b>		<b>-</b>		
Groupe de l'eau et de la protection de l'environnement <sup>a</sup>	Transfert	107	1 P-4, 3 P-3, 16 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 67 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 19 Volontaires des Nations Unies	Des anciens Services d'appui intégré
<b>Variation nette</b>		<b>107</b>		
Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU <sup>a</sup>	Transfert	(61)	1 P-5, 4 P-3, 1 P-2, 22 agents du Service mobile, 21 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 12 Volontaires des Nations Unies	À la Gestion de la chaîne logistique
	Suppression	(4)	1 P-4, 2 P-3 et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national	
<b>Variation nette</b>		<b>(65)</b>		
<b>Variation totale</b>		<b>(1)</b>		

<sup>a</sup> Compte tenu du transfert du Groupe de l'eau et de la protection de l'environnement des anciens Services d'appui intégré au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, et du transfert de la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU à la Gestion de la chaîne logistique, dans le cadre de la structure proposée ci-dessus.

#### *Équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission*

79. Dans le cadre de la restructuration de la composante appui, il est proposé de modifier la dotation en effectifs de l'Équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission de la manière suivante : a) réaffectation du poste de chef de l'administration (D-1) au Bureau de liaison de Khartoum; b) transfert de deux postes d'assistant administratif/de bureau (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission; et c) réaffectation d'un poste de coordonnateur (P-4) et d'un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) au Groupe du budget, de la gestion des risques et du contrôle de la conformité. Par ailleurs, il est proposé de transférer 38 postes (4 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 10 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 16 agents des services généraux recrutés sur le plan national) aux bureaux de secteur, et de les répartir de la manière suivante : 4 postes de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5), 4 postes de fonctionnaire d'administration (2 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile), 5 postes d'attaché de liaison (1 P-3 et 4 administrateurs recrutés sur le plan national), 22 postes d'assistant administratif/chauffeur (9 agents du Service mobile et 13 agents des

services généraux recrutés sur le plan national), 2 postes d'assistant d'équipe (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national).

*Groupe du budget, de la gestion des risques et du suivi des audits*

80. Compte tenu de la réaffectation proposée des postes de coordonnateur (P-4) et de fonctionnaire d'administration (P-3) de l'Équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission en postes de spécialiste du contrôle des risques, il est proposé de fusionner la Section du budget et le Groupe du suivi des recommandations d'audit pour former le Groupe du budget, de la gestion des risques et du suivi des audits. Par ailleurs, dans le cadre de la rationalisation et de l'intégration des fonctions, les deux postes d'assistant au budget (agents des services généraux recrutés sur le plan national) ne sont plus nécessaires et il est proposé de les supprimer.

*Groupe de l'eau et de la protection de l'environnement*

81. Dans le cadre de la restructuration organisationnelle et administrative de l'Opération, il est proposé de transférer le Groupe de l'eau et de la protection de l'environnement, qui compte 107 postes et emplois de temporaire (1 P-4, 3 P-3, 16 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 67 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 19 Volontaires des Nations Unies) des anciens Services d'appui intégré au Bureau du Directeur de l'appui à la mission.

*Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU*

82. Il est également proposé de transférer la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU du Bureau du Directeur de l'appui à la mission à la Gestion de la chaîne logistique. La dotation en effectifs de la Section compte 61 postes et emplois de temporaire (1 P-5, 4 P-3, 1 P-2, 22 agents du Service mobile, 21 agents des services généraux recruté sur le plan national et 12 Volontaires des Nations Unies). Cette dotation en effectifs tient compte de la suppression proposée de trois postes d'administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (1 P-4 et 2 P-3) et d'un poste d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui ne sont plus nécessaires.

**Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 110 postes [réaffectation de 1 poste D-1 et transfert de 109 postes (7 P-5, 5 P-4, 18 P-3, 2 P-2 et 77 agents du Service mobile)]*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 193 postes (transfert de 19 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 174 agents des services généraux recrutés sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 69 emplois de temporaire (transfert)*

83. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter à la dotation en effectifs du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission.

<i>Bureau/section/groupe</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes et d'emplois de temporaire</i>	<i>Détails</i>	<i>À/de</i>
Équipe des collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission	Réaffectation	1	1 D-1	Du démantèlement des Services de gestion des achats et des marchés
	Transfert	37	1 P-4, 12 agents du Service mobile, 18 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies	Du Groupe de la réception et de l'inspection du matériel de l'ancienne Section des services généraux
	Transfert	13	3 agents du Service mobile, 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Du Groupe des cessions de matériel de l'ancienne Section des services généraux
	Transfert	2	1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national	Du Bureau du Directeur de l'appui à la mission
<b>Variation nette</b>		<b>53</b>		
Centre d'appui à la Mission (auparavant Centre mixte des opérations logistiques) <sup>a</sup>	Transfert	12	1 P-5, 3 P-3, 2 agents du Service mobile et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Des anciens Services d'appui intégré
<b>Variation nette</b>		<b>12</b>		
Section de la gestion des marchés <sup>a</sup>	Transfert	24	1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 6 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 9 Volontaires des Nations Unies	Du démantèlement des Services de gestion des achats et des marchés
	Transfert	1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Du Bureau du Chef des Services de gestion des achats et des marchés
<b>Variation nette</b>		<b>25</b>		
Comité des réclamations et du contrôle du matériel	Transfert	7	1 P-3, 1 P-2, 2 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies	Du démantèlement de la Section des services généraux
<b>Variation nette</b>		<b>7</b>		
Section de la formation <sup>a</sup>	Transfert	29	1 P-5, 3 P-3, 4 agents du Service mobile, 7 administrateurs recrutés sur le plan national, 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 8 Volontaires des Nations Unies	Des anciens Services administratifs
<b>Variation nette</b>		<b>29</b>		
Groupe de la gestion des conférences et de la traduction <sup>a</sup>	Transfert	25	1 P-4, 1 P-3, 5 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 14 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Du démantèlement de la Section des services généraux
<b>Variation nette</b>		<b>25</b>		

<i>Bureau/section/groupe</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes et d'emplois de temporaire</i>	<i>Détails</i>	<i>À/de</i>
Bureaux de secteur <sup>a</sup>	Transfert	38	4 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 10 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 16 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Du Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Transfert	170	5 P-3, 19 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national, 97 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 45 Volontaires des Nations Unies	Du Groupe de la gestion des installations de l'ancienne Section des services généraux
	Transfert	13	Agents du Service mobile	Du Bureau du Chef des opérations et des services
<b>Variation nette</b>		<b>221</b>		
<b>Variation totale</b>		<b>372</b>		

<sup>a</sup> Compte tenu du transfert de la Section ou du Groupe dans le cadre de la restructuration proposée ci-dessus.

*Équipe des collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission*

84. Comme il est expliqué ci-dessus, il est proposé de créer un Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission pour aider et appuyer le Directeur de l'appui à la mission dans la gestion efficace des services d'appui de l'Opération. Selon cette nouvelle structure, le Directeur adjoint (D-1) sera non seulement chargé de remplacer, si besoin, le Directeur de l'appui à la mission, mais il suivra également en permanence le niveau et la qualité de l'appui fourni au quartier général de la mission, aux bureaux régionaux et à certaines entités administratives telles que la Section de la gestion des marchés, le Comité des réclamations et du contrôle du matériel et le Groupe de la gestion des conférences et de la traduction, et il supervisera leur fonctionnement quotidien. Il est suggéré de pourvoir le poste par réaffectation du poste du Chef des Services de gestion des achats et des marchés (D-1).

85. Outre le poste de directeur adjoint, l'Équipe des collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission comptera 52 postes et emplois de temporaire (1 P-4, 16 agents du Service mobile, 29 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies). Les postes seront pourvus grâce au transfert de 37 postes et emplois de temporaire (1 P-4, 12 agents du Service mobile, 18 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies) du Groupe de la réception et de l'inspection du matériel après la dissolution de la Section des services généraux, le transfert de 13 postes (3 agents du Service mobile et 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Groupe des cessions de matériel après le démantèlement de la Section des services généraux, et le transfert de 2 postes d'assistant administratif/de bureau (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) de l'Équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la Mission.

*Centre d'appui à la mission (auparavant Centre mixte des opérations logistiques)*

86. En vue de renforcer les capacités en matière de planification, d'établissement de rapports et de suivi de projets et le partage des informations entre toutes les composantes de la mission, la MINUAD a procédé à la restructuration de l'ancien Centre mixte des opérations logistiques, qui dépendait des anciens Services d'appui intégré, pour le transférer au Centre d'appui à la mission, qui est placé sous l'autorité du Directeur adjoint de l'appui à la mission et dont l'effectif approuvé se compose de 12 postes (1 P-5, 3 P-3, 2 agents du Service mobile et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

*Section de la gestion des marchés*

87. Comme il est indiqué précédemment, dans le cadre de la restructuration de la composante appui, il est proposé de transférer la Section de la gestion des marchés des anciens Services de gestion des achats et des marchés au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, avec une dotation en effectifs approuvée de 25 postes et emplois de temporaire (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 6 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 9 Volontaires des Nations Unies), dont un poste d'assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) transféré du Bureau du Chef des Services de gestion des achats et des marchés.

*Comité des réclamations et du contrôle du matériel*

88. Il est également proposé de transférer le Comité des réclamations et du contrôle du matériel de l'ancienne Section des services généraux au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, avec une dotation en effectifs approuvée de sept postes et emplois de temporaire (1 P-3, 1 P-2, 2 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

*Section de la formation*

89. Il est en outre proposé de transférer la Section de la formation, des anciens Services administratifs au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, avec une dotation en effectifs approuvée de 29 postes et emplois de temporaire (1 P-5, 3 P-3, 4 agents des services généraux, 7 administrateurs recrutés sur le plan national, 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 8 Volontaires des Nations Unies).

*Groupe de la gestion des conférences et de la traduction*

90. Par ailleurs, il est proposé de transférer le Groupe de la gestion des conférences et de la traduction de l'ancienne Section des services généraux au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, avec une dotation en effectifs approuvée de 25 postes (1 P-4, 1 P-3, 5 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 14 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

*Bureaux de secteur*

91. Il est proposé de créer des bureaux spécialisés chargés de fournir un appui administratif, logistique et technique à l'Opération pour l'aider à exécuter son mandat dans les secteurs. Les effectifs des bureaux de secteur s'établiront à 221 postes et emplois de temporaire (4 P-5, 2 P-4, 7 P-3, 42 agents du Service mobile, 8 administrateurs recrutés sur le plan national, 113 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 45 Volontaires des Nations Unies). Les postes seront pourvus par le transfert de 170 postes et emplois de temporaire (5 P-3, 19 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national, 97 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 45 Volontaires des Nations Unies) du Groupe de la gestion des installations de l'ancienne Section des services généraux, et le transfert de 13 postes d'assistant à la gestion des installations (services collectifs de distribution) (agents du Service mobile) du Bureau du Chef des opérations et des services. Les postes seront également pourvus par le transfert de 38 postes (4 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 10 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 16 agents des services généraux recrutés sur le plan national) de l'Équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission, comme il est indiqué précédemment.

**Opérations et services (auparavant Services administratifs)**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 26 postes [suppression de 6 postes (1 P-5, 3 P-4, 1 P-2 et 1 agent du Service mobile) et transfert net de 23 postes, contrebalancé par la création de 3 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (1 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile)]*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 180 postes (transfert de 213 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, contrebalancé par le transfert de 15 postes d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission et aux bureaux de secteur, ainsi que par la suppression de 18 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 38 emplois de temporaire (transfert)*

92. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter à la dotation en effectifs des Opérations et services (auparavant Services administratifs) :

<i>Bureau/section/groupe</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes et d'emplois de temporaire</i>	<i>Détails</i>	<i>À/de</i>
Bureau du Chef des opérations et des services	Transfert	12	1 P-4, 3 agents du Service mobile et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Du Groupe des archives de l'ancienne Section des services généraux
	Transfert	(13)	Agents du Service mobile	Aux bureaux de secteur
<b>Variation nette</b>		<b>(1)</b>		
Section de la gestion des ressources humaines	Transfert	(22)	1 P-4, 1 P-3, 7 agents du Service mobile et 13 agents des services	Au Centre de services régional d'Entebbe



<i>Bureau/section/groupe</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes et d'emplois de temporaire</i>	<i>Détails</i>	<i>À/de</i>
(auparavant Section des ressources humaines)			généraux recrutés sur le plan national	
	Transfert	6	2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies	Du Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies
	Suppression	(4)	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	
<b>Variation nette</b>		<b>(20)</b>		
Section des finances	Transfert	(28)	1 P-4, 3 P-3, 2 agents du Service mobile et 22 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Au Centre de services régional d'Entebbe
	Suppression	(12)	1 P-5, 2 P-4 et 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national	
	Création	3	1 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile [financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	
<b>Variation nette</b>		<b>(37)</b>		
Section des services généraux <sup>a</sup>	Transfert	(37)	1 P-4, 12 agents du Service mobile, 18 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies, du Groupe de la réception et de l'inspection du matériel	À l'Équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la Mission
	Transfert	(13)	3 agents du Service mobile, 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national, du Groupe des cessions de matériel	À l'Équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la Mission
	Transfert	(7)	1 P-3, 1 P-2, 2 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies, du Comité d'examen des réclamations et de contrôle du matériel	Au bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission
	Transfert	(25)	1 P-4, 1 P-3, 5 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 14 agents des services généraux recrutés sur le plan national, du Groupe de la gestion des conférences et de la traduction	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission
	Transfert	(170)	5 P-3, 19 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national, 97 agents des services généraux recrutés sur le	Aux bureaux de secteur

<i>Bureau/section/groupe</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes et d'emplois de temporaire</i>	<i>Détails</i>	<i>À/de</i>
			plan national et 45 Volontaires des Nations Unies, du Groupe de la gestion des installations	
	Transfert	(12)	1 P-4, 3 agents du Service mobile et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national, du Groupe des archives	Au Bureau du Chef des opérations et des services
	Suppression	(8)	1 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national	
<b>Variation nette</b>		<b>(272)</b>		
Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies	Transfert	(6)	2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies	À la Section de gestion des ressources humaines
<b>Variation nette</b>		<b>(6)</b>		
Section de la formation <sup>b</sup>	Transfert	(29)	1 P-5, 3 P-3, 4 agents du Service mobile, 7 administrateurs recrutés sur le plan national, 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 8 Volontaires des Nations Unies	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
<b>Variation nette</b>		<b>(29)</b>		
Section du génie <sup>b</sup>	Transfert	447	1 P-5, 5 P-4, 8 P-3, 34 agents du Service mobile, 377 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 22 Volontaires des Nations Unies	Des anciens Services d'appui intégré
<b>Variation nette</b>		<b>447</b>		
Section des achats <sup>c</sup>	Transfert	32	1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 11 agents du Service mobile and 16 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Du démantèlement des Services de gestion des achats et des marchés
		2	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	Du Bureau du Chef des Services de gestion des achats et des marchés
<b>Variation nette</b>		<b>34</b>		
<b>Variation totale</b>		<b>116</b>		

<sup>a</sup> Compte tenu du démantèlement de la Section des services généraux et du transfert de certains groupes au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission aux bureaux de secteur et au Bureau du Chef des opérations et des services.

<sup>b</sup> Compte tenu du transfert du Centre de formation au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission et du transfert de la Section du génie aux opérations et services, conformément à la restructuration proposée ci-dessus.

<sup>c</sup> Compte tenu du démantèlement des Services de gestion des achats et des marchés et du transfert de la Section des achats aux Opérations et services.

*Bureau du Chef des opérations et des services*

93. Dans le cadre de la restructuration organisationnelle et administrative de l'Opération, il est proposé de transférer 12 postes (1 P-4, 3 agents du Service mobile et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Groupe des archives de l'ancienne Section des services généraux au Bureau du Chef des opérations et des services; et 13 postes d'assistant à la gestion des installations (services collectifs de distribution) (agents du Service mobile) du Bureau du Chef des opérations et des services aux bureaux de secteur.

*Section de la gestion des ressources humaines (y compris le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies)*

94. La Section de la gestion des ressources humaines (auparavant Section des ressources humaines) englobera désormais le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies et sa dotation en effectifs approuvée est de six postes et emplois de temporaire (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies). Il est proposé de transférer 22 postes de la Section, dont 2 postes de spécialiste des ressources humaines (1 P-4 et 1 P-3) et 20 postes d'assistant chargé des ressources humaines (7 agents du Service mobile et 13 agents des services généraux) au Centre de services régional d'Entebbe. Du fait de la rationalisation et de l'intégration des fonctions découlant de l'examen des effectifs nécessaires à la Section de la gestion des ressources humaines et compte tenu de la synergie entre la Section et le Centre régional, les fonctions de quatre assistants chargés des ressources humaines (agents des services généraux recrutés sur le plan national) ne sont plus nécessaires et il est proposé de les supprimer.

*Section des finances*

95. À la Section des finances, il est proposé de transférer 28 postes, soit 4 postes de fonctionnaire des finances (1 P-4 et 3 P-3) et 24 postes d'assistant des finances (2 agents du Service mobile et 22 agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Centre de services régional d'Entebbe. Par ailleurs, étant donné que le Centre administre certains services, un examen des fonctions de la Section des ressources humaines a conduit à rationaliser les procédures, responsabilités et tâches prévues. Il est par conséquent proposé de réduire les effectifs de la Section en supprimant 12 postes, dont le poste de directeur financier (P-5), 2 postes de fonctionnaire des finances (P-4) et 9 postes d'assistant des finances (agents des services généraux recrutés sur le plan national), ainsi que les fonctions d'appui administratif qu'ils assuraient et qui ne sont plus nécessaires. Enfin, il est proposé de créer deux emplois de temporaire de fonctionnaire des finances (1 P-4 et 1 P-3) et un emploi de temporaire d'assistant des finances (agent du Service mobile) pour une période d'un an se terminant le 30 juin 2014 pour aider à l'application des normes IPSAS et à la mise en service d'Umoja au cours de l'exercice 2013/14.

*Section des services généraux*

96. Par ailleurs, après une étude de la composition et des fonctions de la Section des services généraux, il est proposé de supprimer huit postes (1 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national), à savoir : le poste de Chef du Groupe de la gestion des installations (P-4), un poste de fonctionnaire adjoint chargé des réclamations (P-2), un poste d'assistant à la gestion des installations (agent du Service mobile), deux postes d'assistant au

courrier/messager (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un poste d'assistant à la réception et à l'inspection (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux postes d'opérateur de véhicule lourd/chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

97. En outre, pour accroître les synergies, il est proposé de démanteler la Section et de procéder aux transferts suivants : a) le Groupe de la réception et de l'inspection, qui compte 37 postes et emplois de temporaire (1 P-4, 12 agents du Service mobile, 18 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies) à l'Équipe des collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission; b) le Groupe des cessions de matériel, qui compte 13 postes (3 agents du Service mobile et 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national) à l'Équipe des collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission; c) le Comité d'examen des réclamations et de contrôle du matériel, qui compte sept postes et emplois de temporaire (1 P-3, 1 P-2, 2 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission; d) le Groupe de la gestion des conférences et de la traduction, qui compte 25 postes (1 P-4, 1 P-3, 5 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 14 agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission; e) le Groupe de la gestion des installations, qui compte 170 postes et emplois de temporaire (5 P-3, 19 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national, 97 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 45 Volontaires des Nations Unies) aux bureaux de secteur; et f) le Groupe des archives, qui compte 12 postes (1 P-4, 3 agents du Service mobile et 8 agents des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Chef des opérations et des services.

#### *Section de la formation*

98. Par ailleurs, il est proposé de transférer la Section de la formation et sa dotation en effectifs approuvée de 29 postes et emplois de temporaire (1 P-5, 3 P-3, 4 agents du Service mobile, 7 administrateurs recrutés sur le plan national, 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 8 Volontaires des Nations Unies) au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission.

#### *Section du génie*

99. Dans le cadre du réaménagement de la structure organisationnelle et administrative de l'Opération, il est également proposé de transférer aux Opérations et services la Section du génie, qui relevait des anciens Services d'appui intégré. Le tableau d'effectifs de la Section du génie comptera 447 postes ou emplois de temporaire (1 P-5, 5 P-4, 8 P-3, 34 agents du Service mobile, 377 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 22 Volontaires des Nations Unies).

#### *Section des achats*

100. Il est en dernier lieu proposé de transférer aux Opérations et services la Section des achats qui relevait des anciens Services de gestion des achats et des marchés. Le tableau d'effectifs de la Section des achats compte 34 postes ou emplois de temporaire (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 11 agents du Service mobile et 18 agents des services généraux recrutés sur le plan national), y compris 2 postes d'agent

administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Chef des Services de gestion des achats et des marchés.

### Services de gestion des achats et des marchés

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 34 postes [réaffectation de 1 poste D-1, transfert de 28 postes (2 P-5, 2 P-4, 6 P-3, 1 P-2 et 17 agents du Service mobile) et suppression de 5 postes (2 P-4 et 3 P-3)]*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 29 postes (transfert de 22 postes et suppression de 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 9 postes (transfert)*

101. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour les Services de gestion des achats et des marchés :

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Caractéristiques des postes ou emplois de temporaire</i>	<i>Transféré(s) ou redéployé(s)</i>
Bureau du Chef des Services de gestion des achats et des marchés	Réaffectation	(1)	1 D-1	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Transfert	(1)	Agent des services généraux recruté sur le plan national	À la Section de gestion des marchés (restructurée)
	Transfert	(2)	Agent des services généraux recruté sur le plan national	À la Section des achats (restructurée)
<b>Variation nette</b>		<b>(4)</b>		
Section de la gestion des marchés <sup>a</sup>	Transfert	(24)	1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 6 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 9 Volontaires des Nations Unies	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Suppression	(6)	1 P-4, 2 P-3 et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national	
<b>Variation nette</b>		<b>(30)</b>		
Section des achats <sup>a</sup>	Transfert	(32)	1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 11 agents du Service mobile et 16 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Aux Opérations et services
	Suppression	(6)	1 P-4, 1 P-3 et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national	
<b>Variation nette</b>		<b>(38)</b>		
<b>Variation totale</b>		<b>(72)</b>		

<sup>a</sup> Ces modifications correspondent, dans le cadre de la restructuration proposée, au transfert de la Section de la gestion des marchés, qui relevait des anciens Services de gestion des achats et des marchés, au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, et au transfert de la Section des achats aux Opérations et services.

*Bureau du Chef des Services de gestion des achats et des marchés*

102. Conformément à la restructuration de la composante appui, il est proposé de transformer le poste de chef de la gestion des achats et des marchés (D-1) en poste de directeur adjoint de l'appui à la mission, de transférer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la nouvelle Section de gestion des marchés, qui relèvera du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, et de transférer deux postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la nouvelle Section des achats, qui relèvera des Opérations et services.

*Section de gestion des marchés*

103. Il est en outre proposé, conformément au plan de restructuration, de transférer au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission la Section de gestion des marchés qui relevait des anciens Services de gestion des achats et des marchés. Le tableau d'effectifs de la Section de gestion des marchés comptera 24 postes ou emplois de temporaire (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 6 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 9 Volontaires des Nations Unies), ce qui correspond à la suppression proposée des postes suivants, devenus superflus : 3 postes de spécialiste de la gestion des marchés (1 P-4 et 2 P-3) et 3 postes d'assistant chargé de la gestion des marchés (agent des services généraux recruté sur le plan national).

*Section des achats*

104. Il est également proposé de transférer la Section des achats aux Opérations et services. Le tableau d'effectifs de la Section des achats comptera 32 postes (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 11 agents du Service mobile et 16 agents des services généraux recrutés sur le plan national), la proposition étant de supprimer les postes suivants, devenus superflus : 2 postes de fonctionnaire chargé des achats (1 P-4 et 1 P-3) et 4 postes d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national).

**Gestion de la chaîne logistique (anciennement Services d'appui intégré)**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 73 postes [transfert de 62 postes (1 P-5, 8 P-4, 13 P-3, 4 P-2 et 36 agents du Service mobile) et suppression de 11 postes (5 P-3, 1 P-2 et 5 agents du Service mobile)]*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 448 postes [transfert de 439 postes (1 administrateur recruté sur le plan national et 438 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et suppression de 39 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, partiellement compensés par la transformation de 30 postes en postes d'administrateur recruté sur le plan national (9 administrateurs recrutés sur le plan national et 21 agents des services généraux recrutés sur le plan national)]*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 103 postes (transfert de 36 postes, suppression de 37 postes et transformation de 30 postes en postes de personnel recruté sur le plan national)*

105. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour le Service de la gestion de la chaîne logistique (anciennement Services d'appui intégré) :

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes concernés</i>	<i>Caractéristiques des postes ou emplois de temporaire</i>	<i>Transféré(s) ou redéployé(s)</i>
Bureau du Chef de la gestion de la chaîne logistique (anciennement Services d'appui intégré)	Suppression	(3)	Agent des services généraux recruté sur le plan national	
<b>Variation nette</b>		<b>(3)</b>		
Centre d'appui à la mission (anciennement Centre des opérations logistiques conjointes) <sup>a</sup>	Transfert	(1)	1 P-4	Au Centre de services régional d'Entebbe
	Transfert	(12)	1 P-5, 3 P-3, 2 agents du Service mobile et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
<b>Variation nette</b>		<b>(13)</b>		
Section des opérations aériennes	Transformation	4	Administrateur recruté sur le plan national	
	Transformation	(4)	Volontaire des Nations Unies	
<b>Variation nette</b>		<b>–</b>		
Section des systèmes d'information géographique <sup>a</sup>	Transfert	(31)	1 P-4, 3 P-3, 5 P-2, 6 agents du Service mobile, 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies	Aux Services des communications et de l'informatique
	Suppression	(4)	1 P-3, 1 P-2 et 2 volontaires des Nations Unies	
<b>Variation nette</b>		<b>(35)</b>		
Section du contrôle des mouvements	Transformation	4	Administrateur recruté sur le plan national	
	Transformation	(4)	Volontaire des Nations Unies	
	Suppression	(10)	4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies	
<b>Variation nette</b>		<b>(10)</b>		

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes concernés</i>	<i>Caractéristiques des postes ou emplois de temporaire</i>	<i>Transféré(s) ou redéployé(s)</i>
Section des approvisionnements	Transformation	1	Administrateur recruté sur le plan national	
	Transformation	(1)	Volontaire des Nations Unies	
	Suppression	(11)	1 P-3, 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies	
<b>Variation nette</b>		<b>(11)</b>		
Section des transports	Transformation	10	Agent des services généraux recruté sur le plan national	
	Transformation	(10)	Volontaire des Nations Unies	
	Suppression	(21)	1 P-3, 1 agent du Service mobile, 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 10 Volontaires des Nations Unies	
<b>Variation nette</b>		<b>(21)</b>		
Section du génie <sup>a</sup>	Transformation	11	Agent des services généraux recruté sur le plan national	
	Transformation	(11)	Volontaire des Nations Unies	
	Transfert	(447)	1 P-5, 5 P-4, 8 P-3, 34 agents du Service mobile, 377 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 22 Volontaires des Nations Unies	Aux Opérations et services
	Suppression	(31)	2 P-3, 3 agents du Service mobile, 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 17 Volontaires des Nations Unies	
<b>Variation nette</b>		<b>(478)</b>		
Groupe de l'eau et de la protection de l'environnement <sup>a</sup>	Transfert	(107)	1 P-4, 3 P-3, 16 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 67 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 19 Volontaires des Nations Unies	Au Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Suppression	(7)	1 agent du Service mobile et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national	
<b>Variation nette</b>		<b>(114)</b>		



<i>Unité administrative</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes concernés</i>	<i>Caractéristiques des postes ou emplois de temporaire</i>	<i>Transféré(s) ou redéployé(s)</i>
Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU <sup>a</sup>	Transfert	61	1 P-5, 4 P-3, 1 P-2, 22 agents du Service mobile, 21 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 12 Volontaires des Nations Unies	Du Bureau du Directeur de l'appui à la mission
<b>Variation nette</b>		<b>61</b>		
<b>Variation totale</b>		<b>(624)</b>		

<sup>a</sup> Ces modifications correspondent au transfert, comme indiqué ci-après, suite à la restructuration proposée, des unités administratives suivantes, qui relevaient des anciens Services d'appui intégré : a) le Centre de l'appui à la mission (anciennement Centre des opérations logistiques conjointes) est transféré au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission; b) la Section des services d'information géographique est transférée aux Services des communications et de l'informatique; c) la Section du génie est transférée aux Opérations et services; d) le Groupe de l'eau et de la protection de l'environnement est transféré au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission. Elles correspondent également au transfert de la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU, qui relevait du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, à la Gestion de la chaîne logistique.

#### *Bureau du Chef de la gestion de la chaîne logistique*

106. Après examen de la composition et des fonctions du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne logistique (anciennement Chef des Services d'appui intégré), il est proposé de supprimer 2 postes d'assistant au soutien logistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) devenus superflus.

#### *Centre d'appui à la mission (anciennement Centre des opérations logistiques conjointes)*

107. Dans le cadre du réaménagement de la structure organisationnelle et administrative de l'Opération, il est proposé de transférer au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission le Centre d'appui à la mission (anciennement Centre des opérations logistiques conjointes) qui relevait des anciens Services d'appui intégré. Le tableau d'effectifs du Centre d'appui à la mission comptera 12 postes (1 P-5, 3 P-3, 2 agents du Service mobile et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national) du fait du transfert proposé d'un poste de fonctionnaire chargé de la logistique (P-4) au Centre de services régional d'Entebbe.

#### *Section des opérations aériennes*

108. Afin de renforcer les capacités nationales, il est proposé d'adapter le tableau d'effectifs de la Section des opérations aériennes afin de tenir compte de la transformation de quatre postes de personnel recruté sur le plan international (Volontaires des Nations Unies) en postes d'administrateur recruté sur le plan national. Les administrateurs recrutés sur le plan national reprendront les fonctions des fonctionnaires chargés des opérations aériennes.

*Section des systèmes d'information géographique*

109. Il est également proposé de transférer aux Services des communications et de l'informatique la Section des systèmes d'information géographique dont le tableau d'effectifs comptera 31 postes ou emplois de temporaire (1 P-4, 3 P-3, 5 P-2, 6 agents du Service mobile, 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies), du fait de la suppression proposée de 3 postes de spécialistes de l'information géographique (1 P-3 et 2 Volontaires des Nations Unies) et de 1 poste de spécialiste adjoint de l'information géographique (1 P-2) devenus superflus.

*Section du contrôle des mouvements*

110. Suite à un examen et à la rationalisation des méthodes de travail de la Section du contrôle des mouvements, il est proposé d'en modifier le tableau d'effectifs afin de tenir compte de la suppression proposée de 8 postes ou emplois de temporaire d'assistant au contrôle des mouvements (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies), de 1 poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de 1 poste d'opérateur de véhicules lourds (agent des services généraux recruté sur le plan national) devenus superflus. De plus, afin de renforcer les capacités nationales, il est proposé de transformer 4 postes de personnel recruté sur le plan international (Volontaires des Nations Unies) en postes d'administrateur recruté sur le plan national. Les administrateurs recrutés sur le plan national reprendront les fonctions de fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports.

*Section des approvisionnements*

111. Suite à un examen et à la rationalisation des méthodes de travail de la Section des approvisionnements, il est proposé d'en modifier le tableau d'effectifs afin de tenir compte de la suppression de 11 postes ou emplois de temporaire (1 P-3, 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) devenus superflus, soit 1 poste de responsable des entrepôts et de la distribution (P-3), 3 postes d'assistant aux entrepôts (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 postes de chauffeur (agent des services généraux recrutés sur le plan national), 2 postes d'assistant (stocks et fournitures) (agent des services généraux recrutés sur le plan national) et 3 postes d'assistant aux fournitures ou emplois de temporaire (1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies). De plus, afin de renforcer les capacités nationales, il est proposé de transformer 1 poste de fonctionnaire de l'approvisionnement recruté sur le plan international (Volontaires des Nations Unies) en poste d'administrateur recruté sur le plan national.

*Section des transports*

112. Suite à un examen et à la rationalisation des méthodes de travail de la Section des transports, il est proposé d'en modifier le tableau d'effectifs afin de tenir compte de la suppression de 21 postes ou emplois de temporaire (1 P-3, 1 agent du Service mobile, 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 10 Volontaires des Nations Unies) devenus superflus, soit 1 poste de fonctionnaire chargé des transports (P-3), 5 postes d'assistant (transports) ou emplois de temporaire (1 agent du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), 6 postes de chauffeur/opérateur de véhicules lourds

(agent des services généraux recrutés sur le plan national), 8 postes de mécanicien auto (Volontaires des Nations Unies) et 1 poste d'électricien (Volontaire des Nations Unies). En outre, afin de renforcer les capacités nationales, il est proposé de transformer 10 postes de mécaniciens auto (Volontaires des Nations Unies) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

#### *Section du génie*

113. Il est également proposé de transférer aux Opérations et services la Section du génie, dont le tableau d'effectifs comptera 447 postes ou emplois de temporaire (1 P-5, 5 P-4, 8 P-3, 34 agents du Service mobile, 377 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 22 Volontaires des Nations Unies). Le tableau des effectifs prend en compte la transformation proposée de 11 postes de Volontaires des Nations Unies en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, soit 2 postes d'assistant (gestion des installations), 3 postes d'opérateur de véhicules lourds, 3 postes d'électricien et 3 postes de mécanicien (générateurs). Il prend également en compte la suppression proposée de 31 postes ou emplois de temporaire (2 P-3, 3 agents du Service mobile, 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 17 Volontaires des Nations Unies), soit 2 postes d'ingénieur (P-3), 1 poste de mécanicien (générateurs) (Service mobile), 15 postes d'assistant (gestion des installations) (ou emplois de temporaire) (2 agents du Service mobile, 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies), 1 poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 poste d'assistant stocks et fournitures (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 poste de plombier (agent des services généraux recruté sur le plan national), 3 postes de mécanicien (générateurs) (Volontaires des Nations Unies), 2 postes d'électricien (Volontaires des Nations Unies), 3 postes d'opérateur de véhicules lourds (Volontaires des Nations Unies), 1 poste de superviseur des travaux de génie (Volontaire des Nations Unies) et 1 poste d'assistant génie (Volontaire des Nations Unies).

#### *Groupe de l'eau et de la protection de l'environnement*

114. Il est en outre proposé de modifier le tableau d'effectifs du Groupe de l'eau et de la protection de l'environnement pour tenir compte de la suppression proposée de 7 postes ou emplois de temporaire (1 agent du Service mobile et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national) devenus superflus et de transférer les 107 restants au Bureau du Directeur de l'appui à la mission (1 P-4, 3 P-3, 16 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 67 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 19 Volontaires des Nations Unies). Les 7 postes qu'il est prévu de supprimer se composent de 4 postes de technicien (approvisionnement en eau et assainissement) (1 agent du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 postes de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 technicien du génie (agent des services généraux recruté sur le plan national).

#### *Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU*

115. Dans le cadre du réaménagement de la structure organisationnelle et administrative de l'Organisation, il est également proposé de transférer du Bureau du Directeur de l'appui à la mission à la Gestion de la chaîne logistique la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU, dont le tableau d'effectifs comptera 61 postes ou emplois de temporaire (1 P-4, 4 P-3, 1 P-2,

22 postes d'agent du Service mobile, 21 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 12 postes de Volontaires des Nations Unies).

### Services des communications et de l'informatique

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 11 postes [transfert de 15 postes (1°P-4, 3 P-3, 5 P-2, 6 postes d'agent du Service mobile) partiellement compensée par la réaffectation de 1 poste P-5 au Centre de services régional d'Entebbe et la suppression de 3 postes (1 P-3 et 2 postes d'agent du Service mobile)]*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 7 postes (suppression de 12 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, partiellement compensée par la réaffectation de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 5 postes (suppression de 12 postes partiellement compensée par la réaffectation de 7 postes)*

116. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour les Services des communications et de l'informatique :

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Caractéristiques des postes ou emplois de temporaire</i>	<i>Transféré(s) ou redéployé(s)</i>
Bureau du Chef des Services des communications et de l'informatique	Transfert	(1)	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Au Centre de services régional d'Entebbe
	Suppression	(27)	1 P-3, 2 agents du Service mobile, 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 12 Volontaires des Nations Unies	
<b>Variation nette</b>		<b>(28)</b>		
Services des communications	Réaffectation	(1)	1 P-5	Au Centre de services régional d'Entebbe
	Transfert	(3)	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Au Centre de services régional d'Entebbe
<b>Variation nette</b>		<b>(4)</b>		
Section des systèmes d'information géographique <sup>a</sup>	Transfert	31	1 P-4, 3 P-3, 5 P-2, 6 agents du Service mobile, 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies	Des anciens Services d'appui intégré
<b>Variation nette</b>		<b>31</b>		
<b>Variation totale</b>		<b>(1)</b>		

<sup>a</sup> Prend en compte le transfert de la Section des systèmes d'information géographique qui passe des anciens Services d'appui intégré aux Services des communications et de l'informatique, dans le cadre de la restructuration proposée.

*Bureau du Chef des Services des communications et de l'informatique*

117. Après examen de la composition et des fonctions du Bureau du Chef des Services des communications et de l'informatique, il est proposé de supprimer 27 postes ou emplois de temporaire devenus superflus (1 P-3, 2 agents du Service mobile, 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 12 Volontaires des Nations Unies) et de transférer 1 poste d'assistant aux télécommunications (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Centre de services régional d'Entebbe. Les 27 postes ou emplois de temporaire qu'il est proposé de supprimer sont les suivants : 1 poste de spécialiste des télécommunications (P-3), 12 postes de technicien des télécommunications (1 agent du service mobile et 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 6 postes de technicien des communications (Volontaires des Nations Unies), 4 postes d'assistant (communications) (1 agent du Service mobile et 3 Volontaires des Nations Unies) et 4 postes d'informaticien (ou emplois de temporaire) (1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies).

*Section des communications*

118. De plus, après examen de la composition et des fonctions de la Section des communications, il est proposé de réaffecter le poste de chef de la Section des communications (P-5) au Centre de services régional d'Entebbe en tant que Chef des ressources humaines et de transférer 3 postes d'assistant des télécommunications (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Centre de services régional d'Entebbe.

*Section des systèmes d'information géographique*

119. Dans le cadre de la structure organisationnelle et administrative de l'Opération, il est également proposé de transférer des Services d'appui intégré aux Services des communications et de l'informatique la Section des systèmes d'information géographique, dont le tableau d'effectifs approuvé comptera 31 postes ou emplois de temporaire (1 P-4, 3 P-3, 5 P-2, 6 postes d'agent du Service mobile, 9 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies).

*Centre de services régional d'Entebbe*

120. Le cadre de budgétisation axé sur les résultats établi pour le Centre de services régional d'Entebbe fait état des indicateurs de résultats et des produits concernant les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales qui bénéficieront des services du Centre pour les fonctions qu'il a été décidé de lui transférer pendant les exercices 2011/12 et 2012/13 : traitement des indemnités pour frais d'études, certains aspects de la gestion des états de paie du personnel des missions, paiements, opérations de caisse et comptabilité, gestion des formalités d'arrivée et de départs du personnel des missions, recrutement au niveau international, gestion des postes et tenue des états de présence, administration d'un centre régional de formation et de conférences et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 5.2 Fourniture de services efficaces et rationnels de gestion des formalités d'arrivée et de départ

5.2.1 Réduction des délais pour les formalités d'arrivée du personnel recruté sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies (2011/12 : plus de 95 % des formalités accomplies en 2 jours; 2012/13 : plus de 98 % des formalités accomplies en deux jours; 2013/14 : plus de 98 % des formalités accomplies en deux jours et 100 % des formalités accomplies en 7 jours)

5.2.2 Réduction des délais pour les formalités de départ du personnel recruté sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies (2011/12 : plus de 95 % des formalités accomplies en une journée; 2012/13 : plus de 98 % des formalités accomplies en une journée; 2013/14 : plus de 98 % des formalités accomplies en une journée et 100 % des formalités accomplies en 5 jours)

5.2.3 Niveau élevé des services grâce au maintien de courts délais pour les formalités de départ du personnel en uniforme (2011/12 : plus de 98 % des formalités accomplies en 3 jours; 2012/13 : plus de 98 % accomplies en 3 jours; 2013/14 : plus de 98 % accomplies en 3 jours et 100 % accomplies en 7 jours)

*Produits*

- Formalités d'arrivée et de départ de 553 agents civils, dont le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies
- Formalités d'arrivée et de départ de 2 240 membres du personnel en uniforme

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 5.3 Fourniture de services efficaces et rationnels de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études

5.3.1 Réduction des délais de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période de pointe (juillet-octobre) (2011/12 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 7 semaines; 2012/13 : plus de 96 % en moins de 7 semaines; 2013/14 : plus de 96 % en moins de 6 semaines)

5.3.2 Réduction des délais de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période creuse (novembre-juin) (2011/12 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 4 semaines; 2012/13 : plus de 96 % en moins de 4 semaines; 2013/14 : plus de 96 % en moins de 3 semaines)

5.3.3 Réduction du pourcentage de demandes d'indemnité pour frais d'études renvoyées à la mission (2011/12 : 20 %; 2012/13 : moins de 15 %; 2013/14 : moins de 12 %)

*Produits*

- Traitement de 2 048 demandes d'indemnité pour frais d'études

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

5.4 Fourniture de services efficaces et rationnels aux participants aux activités proposées au Centre régional de formation et de conférences

5.4.1 Augmentation du nombre de fonctionnaires ayant reçu une formation au Centre régional de formation et de conférences (2011/12 : 4 835; 2012/13 : 3 000; 2013/14 : 6 000)

5.4.2 Réponse rapide aux demandes de formation reçues par le Centre régional de formation et de conférences (2011/12 : 98 % dans les 24 heures; 2012/13 : 98 % dans les 24 heures; 2013/14 : 98 % dans les 24 heures)

5.4.3 Augmentation du taux de satisfaction concernant les services de formation (2010/11 : 98,8 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits; 2012/13 : 99 % satisfaits ou plus que satisfaits; 2013/14 : 99 % satisfaits ou plus que satisfaits)

*Produits*

- Organisation de 250 stages régionaux de formation et conférences auxquels ont participé 2 799 membres du personnel de la MINUAD

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

5.5 Fourniture d'un appui efficace et rationnel pour faciliter les mouvements des contingents au niveau régional

5.5.1 Augmentation du nombre de vols régionaux pour le transport des contingents coordonnés par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (2011/12 : 292; 2012/13: 330; 2013/14: 1 179)

5.5.2 Réduction du temps nécessaire pour trouver des moyens de transport pour les mouvements de contingents (2011/12 : sans objet; 2012/13: sans objet; 2013/14: 96 % dans les 5 jours et 100 % dans les 14 jours)

*Produits*

- Coordination de 469 vols pour le transport des contingents à bord d'appareils affrétés pour de longues durées

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

5.6 Organisation efficace et rationnelle des vols régionaux

5.6.1 Niveau accru des services de transport aérien pour satisfaire les besoins régionaux (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 1 500 vols par an)

*Produits*

- 312 vols régionaux par an en appui à la MINUAD

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 5.7 Fourniture de services financiers efficaces et rationnels

5.7.1 Réduction des délais de règlement des factures de fournisseur (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % dans les 28 jours; 2013/14 : 98 % dans les 27 jours)

5.7.2 Réduction des délais de traitement des demandes de remboursement du personnel (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % dans les 28 jours; 2013/14 : 98 % dans les 21 jours)

5.7.3 Traitement rapide des virements électroniques (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 97 % des virements traités dans les 3 jours; 2013/14 : 97 % dans les 3 jours)

5.7.4 Réduction des délais d'exécution des opérations mensuelles concernant la paie et autres prestations (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 95 % des opérations exécutées dans les 5 jours; 2013/14 : 98 % dans les 5 jours)

5.7.5 Augmentation du taux de satisfaction concernant les services financiers (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 70 %; 2013/14 : 80 %)

*Produits*

- États financiers mensuels établis conformément aux normes IPSAS
- Règlement de 37 317 demandes de remboursement du personnel
- Paiement des traitements de 1 286 fonctionnaires recrutés sur le plan international par l'intermédiaire des services locaux de gestion de la paie
- Paiement des traitements de 3 363 fonctionnaires recrutés sur le plan national par l'intermédiaire des services locaux de gestion de la paie
- Paiement des traitements de 8 319 membres du personnel en uniforme par l'intermédiaire des services locaux de gestion de la paie
- Paiement des traitements de 598 Volontaires des Nations Unies par l'intermédiaire des services locaux de gestion de la paie
- Paiement des honoraires de 1 800 vacataires travaillant à Entebbe par l'intermédiaire des services locaux de gestion de la paie
- Paiement des factures émises par 1 260 fournisseurs

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 5.8 Fourniture de services de gestion des ressources humaines efficaces et rationnels

5.8.1 Attribution rapide des postes vacants aux candidats inscrits sur les listes du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % dans les 90 jours; 2013/14 : 98 % dans les 90 jours)

5.8.2 Réduction des délais d'approbation des prestations et avantages du personnel (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des dossiers traités dans les 14 jours)



5.8.3 Réduction des délais de traitement des indemnités au titre des voyages (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des dossiers traités dans les 14 jours)

5.8.4 Réduction des délais de traitement des primes d'affectation (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des dossiers traités dans les 5 jours)

5.8.5 Prorogation des engagements en temps voulu pour qu'ils soient pris en compte dans les états de paie (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 100 %)

5.8.6 Réduction des délais de règlement du traitement final à la cessation de service (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des dossiers traités dans les 30 jours)

5.8.7 Réduction des délais de délivrance des billets pour les voyages officiels (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des billets délivrés dans les 7 jours)

5.8.8 Augmentation du nombre de billets délivrés 15 jours avant le départ (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 75 %)

5.8.9 Augmentation du taux de satisfaction concernant les services de gestion des ressources humaines (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 70 %; 2013/14 : 90 %)

### Produits

- Publication de 424 offres d'emploi de temporaire donnant lieu à un recrutement sur le plan international
- Prorogation de 4 485 engagements d'agents recrutés sur les plans national et international
- Traitement de 245 demandes de primes d'affectation
- Approbation de 14 951 prestations et avantages
- Délivrance de 8 061 billets d'avion au personnel civil et au personnel en uniforme

Tableau 7

### Ressources humaines : centre de services régional d'Entebbe

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Équipe du Centre de services régional</b>									
Postes déployés 2012/13	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2013/14	–	1	–	–	–	1	–	–	1
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Indemnité pour frais d'études</b>									
Postes déployés 2012/13	–	–	–	–	2	2	1	–	3
Postes proposés 2013/14	–	–	–	–	2	2	1	–	3
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Centre régional de formation et de conférences</b>									
Postes déployés 2012/13	–	–	–	–	1	1	2	–	3
Postes proposés 2013/14	–	–	–	–	1	1	2	–	3
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements</b>									
Postes déployés 2012/13	–	–	3	–	1	4	–	–	4
Postes proposés 2013/14	–	–	3	–	1	4	–	–	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section des finances</b>									
Postes déployés 2012/13	–	–	2	–	10	12	1	–	13
Postes proposés 2013/14	–	–	3	3	12	18	23	–	41
<b>Variation nette</b>	–	–	1	3	2	6	22	–	28
<b>Section des ressources humaines</b>									
Postes déployés 2012/13	–	–	–	3	17	20	6	–	26
Postes proposés 2013/14	–	–	2	4	24	30	19	–	49
<b>Variation nette</b>	–	–	2	1	7	10	13	–	23
<b>Services des communications et de l'informatique</b>									
Postes déployés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2013/14	–	–	–	–	–	–	4	–	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	4	–	4
<b>Logistique</b>									
Postes déployés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2013/14	–	–	1	–	–	1	–	–	1
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	–	1	–	–	1
<b>Total</b>									
Postes déployés 2012/13	–	1	5	3	31	40	10	–	50
Postes proposés 2013/14	–	1	9	7	40	57	49	–	106
<b>Variation nette</b>	–	–	4	4	9	17	39	–	56

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 17 postes  
(1 P-5, 3 P-4, 4 P-3 et 9 agents du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 39 postes  
(agents des services généraux recrutés sur le plan national)*

121. Il est proposé de transférer ou réaffecter 56 postes supplémentaires de la MINUAD au Centre de services régional d'Entebbe (1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 9 agents du Service mobile et 39 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

122. Il est donc proposé de transférer 28 postes de la Section des finances, à savoir 4 postes de fonctionnaire des finances (1 P-4 et 3 P-3) et 24 postes d'assistant (finances) (2 agents du Service mobile et 22 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Il est également proposé de réaffecter le poste de Chef des communications des Services des communications et de l'informatique (P-5) et d'en faire un poste de chef des ressources humaines. Il est en outre proposé de transférer 22 postes de la Section des ressources humaines, soit 2 postes de spécialiste des ressources humaines (1 P-4 et 1 P-3) et 20 postes d'assistant chargé des ressources humaines (7 agents du Service mobile et 13 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Il est aussi proposé de transférer les postes suivants des Services des communications et de l'informatique au Centre des services régional d'Entebbe : 1 poste de fonctionnaire chargé de la logistique (P-4) issu de l'ancien Centre des opérations logistiques conjointes (qu'il est proposé de transformer en Centre d'appui à la mission) et 4 postes d'assistant aux télécommunications (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2012/13) (1)	Montant alloué (2012/13) (2)	Dépenses prévues (2013/14) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	12 050,4	10 122,6	10 301,9	179,3	1,8
Contingents	490 971,0	464 307,4	404 573,0	(59 734,4)	(12,9)
Police des Nations Unies	161 280,8	131 640,1	123 836,3	(7 803,8)	(5,9)
Unités de police constituées	63 199,9	66 778,8	63 565,8	(3 213,0)	(4,8)
<b>Total partiel</b>	<b>727 502,1</b>	<b>672 848,9</b>	<b>602 277,0</b>	<b>(70 571,9)</b>	<b>(10,5)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	216 711,5	207 789,8	207 176,0	(613,8)	(0,3)
Personnel recruté sur le plan national	74 178,9	75 028,5	60 923,4	(14 105,1)	(18,8)
Volontaires des Nations Unies	22 091,6	26 190,6	21 974,6	(4 216,0)	(16,1)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 032,9	5 092,3	4 367,3	(725,0)	(14,2)
<b>Total partiel</b>	<b>317 014,9</b>	<b>314 101,2</b>	<b>294 441,3</b>	<b>(19 659,9)</b>	<b>(6,3)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	257,1	212,7	306,5	93,8	44,1
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	468,8	190,9	59,1	(131,8)	(69,0)
Voyages	6 973,3	5 812,1	5 028,5	(783,6)	(13,5)
Installations et infrastructures	168 772,5	135 435,2	130 191,3	(5 243,9)	(3,9)
Transports terrestres	30 620,7	16 133,6	14 987,8	(1 145,8)	(7,1)
Transports aériens	228 390,1	193 424,7	202 110,8	8 686,1	4,5
Transports maritimes ou fluviaux	—	—	—	—	—
Communications	39 911,4	35 587,1	35 842,6	255,5	0,7
Informatique	24 750,2	10 925,5	13 697,4	2 771,9	25,4
Santé	19 652,5	17 880,7	16 134,7	(1 746,0)	(9,8)
Matériel spécial	6 987,6	5 614,5	4 850,8	(763,7)	(13,6)
Fournitures, services et matériel divers	42 829,8	38 406,9	32 887,3	(5 519,6)	(14,4)
Projets à effet rapide	1 709,1	2 000,0	2 000,0	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>571 323,1</b>	<b>461 623,9</b>	<b>458 096,8</b>	<b>(3 527,1)</b>	<b>(0,8)</b>
<b>Total brut</b>	<b>1 615 840,1</b>	<b>1 448 574,0</b>	<b>1 354 815,1</b>	<b>(93 758,9)</b>	<b>(6,5)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	29 221,4	25 253,7	23 670,4	(1 583,3)	(6,3)
<b>Total net</b>	<b>1 586 618,7</b>	<b>1 423 320,3</b>	<b>1 331 144,7</b>	<b>(92 175,6)</b>	<b>(6,5)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1 615 840,1</b>	<b>1 448 574,0</b>	<b>1 354 815,1</b>	<b>(93 758,9)</b>	<b>(6,5)</b>

## B. Contributions non budgétisées

123. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	1 353,2
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>1 353,2</b>

<sup>a</sup> Valeur estimative de parcelles situées au Darfour septentrional, au Darfour méridional, au Darfour occidental et au Darfour oriental qui sont fournies à titre gracieux par le Gouvernement soudanais.

## C. Gains d'efficience

124. Les dépenses prévues pour l'exercice 2013/14 tiennent compte de la mise en œuvre des initiatives suivantes aux fins d'obtenir des gains d'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Transports aériens	24 639,1	Réduction des moyens aériens (suppression de 1 avion IL-76 et de 1 hélicoptère Mi-8MTV) grâce à la restructuration de la flotte aérienne existante, compte tenu des moyens déployés au Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et dans les missions voisines
Voyages à l'occasion du déploiement, de la relève et du rapatriement	5 117,8	Relève de contingents et d'unités de police constituées déployés par des pays voisins (Burkina Faso, Djibouti, Égypte, Jordanie, Nigéria et Togo) à l'aide de la flotte de l'Organisation (à un coût de 7 015 100 dollars) dans le cadre d'accords passés avec le Centre intégré, plutôt qu'en ayant recours à des vols commerciaux affrétés (12 132 900 dollars)
Services de construction	1 120,5	Économie de 228 200 dollars grâce à la réalisation de 50 enquêtes hydrogéologiques sur 25 sites au moyen de capacités internes pour 1 670 dollars par site au lieu des 10 800 dollars par site qu'aurait coûté l'externalisation des enquêtes  Économie de 387 000 dollars en effectuant des forages à l'aide du matériel appartenant à la MINUAD, pour un coût de revient de 64 200 dollars par forage (consommables, main-d'œuvre et pompes submersibles inclus) au lieu des 90 000 dollars par forage qu'aurait coûté l'externalisation  Économie de 505 300 dollars grâce à l'utilisation d'un dispositif de coagulation pour purifier les effluents en sortie des stations d'épuration, ce qui permet de se

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
		passer de 40 membranes dans 20 stations qui coûtent 13 000 dollars chacune à chaque remplacement. Les économies réalisées en se passant des membranes seront contrebalancées par l'achat de sulfate d'aluminium (le coagulant) pour un montant estimé à 8 723,5 dollars et par l'acquisition de cuves en plastique pour une valeur totale de 6 000 dollars pour 20 stations.
Services collectifs de distribution : eau	5 303,1	Réduction de 5 239 600 dollars des dépenses liées à la consommation d'eau grâce à l'installation et à l'exploitation de 220 stations d'épuration qui produisent chaque année 1,8 million de litres d'eau recyclée qui sans cela devraient être achetés à l'extérieur à un coût de 0,0029 dollar le litre pour répondre aux besoins  Réduction de 63 500 dollars des dépenses liées à la consommation d'eau grâce à l'installation de 2 000 mécanismes de chasse d'eau économiques dans toute la mission, dans le cadre de la stratégie de réduction de la consommation d'eau
Carburants et lubrifiants	2 909,5	Réduction de 1 270 300 dollars des dépenses relatives à la consommation de carburants et de lubrifiants grâce à l'installation et à l'exploitation de 40 pompes de forage submersibles solaires en remplacement de pompes submersibles fonctionnant aux combustibles fossiles. Cela a entraîné une réduction de la consommation de carburant de l'ordre de 22 683,6 litres par pompe et par année, soit une réduction de 31 757 dollars par pompe diesel remplacée (sur la base d'un prix de 1,40 dollar le litre de carburant).  Réduction de 1 639 200 dollars des dépenses relatives à la consommation de carburant grâce à l'installation de 400 chauffe-eau solaires dans les blocs sanitaires en remplacement des chauffe-eau électriques. La réduction de la consommation de gasoil par les groupes électrogènes sera de l'ordre de 1 237 289 litres par an, à un prix estimé de 1,40 dollar le litre. Ces économies sont réduites en partie par des coûts d'installation d'un montant de 92 976 dollars.
<b>Total</b>	<b>39 090,0</b>	

#### **D. Taux de vacance**

125. Comme indiqué ci-avant, au chapitre relatif aux hypothèses budgétaires, l'Opération poursuivra le retrait de son personnel au cours de l'exercice 2013/14. Pour élaborer le présent projet de budget, on s'est appuyé sur le calendrier de déploiement échelonné suivant :

(Effectif)

Catégorie	Effectifs approuvés 2012/13 <sup>a</sup>	Effectifs prévus 2013/14			Moyenne
		Juillet 2013	Septembre 2013	Décembre 2013	
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	260	260	260	260	260
Contingents	19 295	15 800	15 940	15 940	15 917
Police des Nations Unies	3 772	2 679	2 533	2 310	2 403
Unités de police constituées	2 660	2 380	2 380	2 380	2 380
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	1 264	1 240	1 240	1 240	1 240
Personnel recruté sur le plan national					
Administrateurs	185	207	207	207	207
Agents des services généraux	3 176	2 808	2 808	2 808	2 808
Volontaires des Nations Unies	616	520	520	520	520
Emplois de temporaire <sup>b</sup>					
Personnel recruté sur le plan international	22	22	22	22	22
Personnel recruté sur le plan national	15	4	4	4	4
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	6	6	6

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.<sup>b</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

126. Par ailleurs, les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 tiennent compte des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	Taux effectif 2011/12	Taux budgétisé 2012/13	Projection 2013/14
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	17,3	25	22
Contingents	7,9	8	2
Police des Nations Unies	22,3	25	5
Unités de police constituées	16,1	16	5
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international <sup>a</sup>	13,3	15	16
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	27,6	30	30
Agents des services généraux <sup>a</sup>	12,9	13	13
Volontaires des Nations Unies	22,2	20	27

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2011/12</i>	<i>Taux budgétisé 2012/13</i>	<i>Projection 2013/14</i>
Emplois de temporaire <sup>b</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	27,3	20	27
Personnel recruté sur le plan national	20,0	25	17
Personnel fourni par des gouvernements	66,7	30	15

<sup>a</sup> Personnel de la MINUAD à l'exception de 106 agents civils transférés au Centre de services régional d'Entebbe, pour lesquels un coefficient délais de recrutement de 5 % est appliqué au personnel recruté sur le plan international et un coefficient de 15 % appliqué au personnel recruté sur le plan national.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

127. Les prévisions relatives aux taux de vacance reposent sur l'expérience de l'Opération et tiennent compte des problèmes rencontrés à ce jour dans la mobilisation et le déploiement au Darfour de militaires et d'agents de police et dans le recrutement de personnel civil qualifié. Il a été tenu compte des taux antérieurs de déploiement des effectifs et d'occupation des postes, des taux actuels de vacance et des difficultés de recrutement dues aux retards dans la délivrance des visas. De plus, les coefficients délais de déploiement prévus pour les soldats et les policiers ont été réduits afin de prendre en compte le retrait échelonné du personnel prévu en application de la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité. Il faut en outre noter que, dans le cas des militaires et des agents de police, les coefficients délais de déploiement sont appliqués conformément au calendrier de déploiement échelonné et non à l'ensemble des effectifs autorisés. Concernant les administrateurs recrutés sur le plan national, et malgré un taux de vacance de postes de 21,6 % enregistré en janvier 2013, le taux prévu est maintenu à 30 % afin de prendre en compte la transformation proposée de 19 postes de Volontaire des Nations Unies en postes d'administrateur recruté sur le plan national.

## **E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome**

128. Les dépenses prévues pour l'exercice 2013/14 sont calculées sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome, pour un montant total de 150 594 500 dollars réparti comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	69 677,8
Unités de police constituées	14 902,1
<b>Total partiel</b>	<b>84 579,9</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	



<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Installations et infrastructures	32 606,3
Communications	14 227,9
Santé	14 329,6
Matériel spécial	4 850,8
<b>Total partiel</b>	<b>66 014,6</b>
<b>Total</b>	<b>150 594,5</b>

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la mission</b>			
Contraintes du milieu	2,6	1 <sup>er</sup> janvier 2008	–
Usage opérationnel intensif	3,8	1 <sup>er</sup> janvier 2008	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	1 <sup>er</sup> janvier 2008	–
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0-3,0		

## F. Formation

129. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	59,1
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 900,7
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	1 321,7
<b>Total</b>	<b>3 281,5</b>

130. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2013/14, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			Personnel recruté sur le plan national			Militaires et personnel de police		
	Nombre effectif 2011/12	Nombre prévu 2012/13	Nombre proposé 2013/14	Nombre effectif 2011/12	Nombre prévu 2012/13	Nombre proposé 2013/14	Nombre effectif 2011/12	Nombre prévu 2012/13	Nombre proposé 2013/14
Formation interne	444	747	929	410	375	720	28	85	221
Formation externe <sup>a</sup>	284	384	328	51	133	101	33	42	22
<b>Total</b>	<b>728</b>	<b>1 131</b>	<b>1 257</b>	<b>461</b>	<b>508</b>	<b>821</b>	<b>61</b>	<b>127</b>	<b>243</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et hors de la zone de la mission.

131. Le programme de formation prévu pour l'exercice 2013/14 est axé sur le perfectionnement continu des compétences du personnel de l'Opération en matière d'encadrement, de gestion et de développement organisationnel, ainsi que sur le renforcement des capacités fondamentales et techniques. Il s'adresse à 2 321 participants, dont 1 257 agents recrutés sur le plan international, 821 agents recrutés sur le plan national et 243 militaires et fonctionnaires de police. Les activités de formation porteront sur les domaines suivants : la sécurité aérienne et les opérations aériennes, l'informatique et les communications, l'administration, la primauté du droit, les processus de paix, la protection des civils, les droits de l'homme, les questions humanitaires, les activités de désarmement, démobilisation et réintégration, la sécurité, les services médicaux, les achats, la gestion du matériel, les transports, le génie, la gestion financière et l'élaboration des budgets. La formation des diverses catégories de personnel permettra d'améliorer les services, de développer les compétences techniques et professionnelles du personnel et de mieux appuyer les différentes composantes de la mission.

## G. Désarmement, démobilisation et réintégration

132. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Fournitures, services et matériel divers	
Services divers	2 000,0
<b>Total</b>	<b>2 000,0</b>

133. Un montant de 2 000 000 dollars a été prévu à la rubrique Services divers pour l'exécution d'un programme de création de revenus à fort coefficient de main-d'œuvre, destiné aux jeunes à risque, afin d'aider à lutter contre le banditisme et la criminalité au niveau local, y compris dans les camps de personnes déplacées. Conformément aux pratiques de désarmement, démobilisation et réintégration de

deuxième génération, environ 6 000 anciens combattants et jeunes devraient participer aux projets locaux à fort coefficient de main-d'œuvre au cours de l'exercice 2013/14. Ces projets visent à améliorer les conditions de sécurité au sein des collectivités locales en offrant des contrats de travail de courte durée et des possibilités de formation, ainsi qu'en menant des activités d'information du public destinées à promouvoir l'apaisement des tensions au sein de la population locale.

134. Le rôle de l'Opération dans l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants correspond aux produits suivants, relevant de la réalisation escomptée 2.2 du cadre de budgétisation axée sur les résultats :

- Organisation de 12 réunions avec le bureau national de la Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, afin d'apporter des conseils politiques et opérationnels sur la mise en œuvre d'un plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de mesures d'accompagnement pour le Darfour, notamment de projets locaux à fort coefficient de main-d'œuvre visant à favoriser la réduction de la violence;
- Coordination d'activités de réinsertion, parmi lesquelles des projets locaux à fort coefficient de main-d'œuvre destinés aux anciens combattants et à la population locale et visant à contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité en offrant des contrats de travail de courte durée;
- Organisation de manifestations et diffusion de messages de sensibilisation à l'intention de 6 000 anciens combattants et d'autres membres de la population locale aux fins de promouvoir des relations pacifiques, en parallèle des projets à fort coefficient de main-d'œuvre.

## H. Services de détection de mines et de déminage

135. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection de mines et de déminage	9 515,0
<b>Total</b>	<b>9 515,0</b>

136. Les ressources prévues au titre des services de détection des mines et de déminage permettront de financer des emplois de temporaire faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international ou national (3 496 000 dollars), des contrats pour l'inspection des routes et la neutralisation des explosifs et des munitions (3 452 000 dollars), des activités de sensibilisation au danger, de collecte de données et de coordination, ainsi que le renforcement des capacités en collaboration avec le Centre national de lutte antimines (798 000 dollars), des frais de voyage (279 400 dollars), et des dépenses de fonctionnement diverses, portant notamment sur l'achat de matériel et de carburant, les primes d'assurance, l'entretien des

véhicules et des moyens de communication, les frais d'administration et l'achat de fournitures (784 800 dollars). Elles comprennent également un montant de 704 800 dollars destiné à couvrir les honoraires d'un partenaire d'exécution au titre de l'appui à la gestion et aux services.

137. Le rôle de l'Opération dans les activités de détection des mines et de déminage correspond aux produits ci-après, relevant des réalisations escomptées 2.1 et 4.1 du cadre de budgétisation axée sur les résultats :

- Fourniture de services de lutte antimines, notamment : évaluation générale des dangers liés à la présence d'explosifs dans 297 villages du Darfour (soit une surface de 390 km<sup>2</sup>); inspection de 2 000 kilomètres de routes potentiellement minées du fait du conflit armé en cours; destruction de 600 engins non explosés et de 800 pièces de munitions pour armes de petit calibre afin de neutraliser les risques d'explosion et encourager la population civile du Darfour à se déplacer librement; organisation, en coopération avec l'UNICEF, d'activités d'information et de formation sur les dangers présentés par les munitions non explosées, à l'intention de 70 000 civils résidant dans des zones polluées par les restes explosifs de guerre; organisation de 50 séances de sensibilisation aux dangers présentés par les restes explosifs de guerre et engins non explosés dans le cadre de la formation Sécurité et sûreté en mission; formation à l'identification des restes explosifs de guerre destinée à 800 bénéficiaires; et amélioration de l'accès aux données relatives aux victimes des restes explosifs de guerre grâce à un effort d'harmonisation des données entre les différents acteurs de l'aide aux victimes du Darfour;
- Formation et fourniture de matériel au profit de deux partenaires d'exécution locaux pour la collecte de renseignements sur les handicaps dont souffrent les victimes de restes explosifs de guerre.

## I. Projets à effet rapide

138. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2013/14, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Période</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 <sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (effectif)	1 709,1	114
1 <sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (approuvé)	2 000,0	80
1 <sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 (proposé)	2 000,0	80

139. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 (par. 6 de la section XVIII), la MINUAD a procédé à une évaluation détaillée des besoins, à l'issue de laquelle elle a jugé que pour répondre, autant que possible, aux besoins de la population, la reconduction des projets à effet rapide était pertinente dans le cadre du mandat de l'Opération, et que ces projets apportaient un bienfait tangible à la population du Darfour. Les projets à effet rapide restent nécessaires pour aider les parties prenantes à avancer sur la voie d'un

processus de paix ouvert à tous et pour favoriser l'instauration d'un climat propice à un règlement pacifique du conflit au Darfour.

140. Depuis qu'elle a mis en place les projets à effet rapide, la MINUAD a gagné la confiance de ses partenaires et bénéficiaires locaux. Cela a entraîné une forte demande pour les projets à effet rapide, qui dépasse de beaucoup les moyens disponibles. Les projets ont été appréciés et ils continuent de permettre d'approfondir le dialogue ouvert avec la population et les acteurs clefs du processus de paix. Grâce à l'amélioration continue des conditions de sécurité et au maintien de la disponibilité permanente des ressources, la MINUAD devrait pouvoir utiliser les projets comme vecteurs de dialogue, de réconciliation et de coexistence pacifique au sein de la population locale. La MINUAD doit continuer à démontrer concrètement aux habitants du Darfour qu'elle soutient le relèvement rapide de leur région en améliorant l'accès aux zones rurales et isolées, en renforçant la gouvernance locale et les institutions garantes de l'état de droit, en favorisant la réconciliation des différentes composantes de la société civile et en créant des possibilités d'emploi temporaire dans les communautés vulnérables. Les projets à effet rapide continueront de constituer pour l'Opération un moyen de maintenir et de consolider les liens qu'elle a tissés avec la population locale. Ils faciliteront l'instauration d'un cadre propice à l'établissement de liens de confiance avec les personnes déplacées et la population dans son ensemble. Les projets à effet rapide renforceront également les partenariats mis en place avec la société civile et les organisations non gouvernementales et apporteront des bienfaits tangibles à une population en attente de résultats immédiats.

141. Le rôle de l'Opération dans les activités liées aux projets à effet rapide correspond aux produits décrits ci-après, relevant des réalisations escomptées 2.1, 3.2, 3.3 et 4.1 du cadre de budgétisation axée sur les résultats :

- Mise en œuvre de 50 projets à effet rapide à l'appui des efforts de relèvement des collectivités locales;
- Organisation de 15 séminaires à l'intention des organisations locales pour améliorer leur capacité à mettre en œuvre des projets à effet rapide;
- Mise en œuvre de 12 projets à effet rapide de remise en état de l'infrastructure pénitentiaire et judiciaire (comprenant la fourniture de matériel et fournitures de bureau);
- Mise en œuvre de 8 projets à effet rapide visant à promouvoir les droits de l'homme dans les programmes scolaires et au sein de l'appareil judiciaire;
- Mise en œuvre de 10 projets à effet rapide visant à faciliter les premières activités de relèvement après le conflit et consistant à mettre en place des installations liées à l'eau, à la santé et à l'éducation, à faire participer davantage les femmes aux activités de relèvement et de développement tout en renforçant leur autonomie socioéconomique et à faire construire des centres de conseil et de dépistage du VIH/sida.

## J. Centre de services régional d'Entebbe : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Montant alloué (2012/13) (1)	Dépenses prévues (2013/14) (2)	Variation	
			Montant (3) = (2) - (1)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
<b>Personnel civil</b>				
Personnel recruté sur le plan international	5 664,2	8 428,7	2 764,5	48,8
Personnel recruté sur le plan national	155,3	688,5	533,2	343,3
Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>5 819,5</b>	<b>9 117,2</b>	<b>3 297,7</b>	<b>56,7</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>				
Consultants	83,8	130,6	46,8	55,8
Voyages	74,1	73,8	(0,3)	(0,4)
Installations et infrastructures	2 741,5	2 610,9	(130,6)	(4,8)
Transports terrestres	47,1	59,3	12,2	25,9
Transports aériens	-	-	-	-
Communications	236,5	443,0	206,5	87,3
Informatique	635,4	470,5	(164,9)	(26,0)
Santé	27,4	30,2	2,8	10,2
Matériel spécial	-	-	-	-
Fournitures, services et matériel divers	38,0	44,0	6,0	15,8
<b>Total partiel</b>	<b>3 883,8</b>	<b>3 862,3</b>	<b>(21,5)</b>	<b>(0,6)</b>
<b>Total brut</b>	<b>9 703,3</b>	<b>12 979,5</b>	<b>3 276,2</b>	<b>33,8</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	520,6	906,5	385,9	74,1
<b>Total net</b>	<b>9 182,7</b>	<b>12 073,0</b>	<b>2 890,3</b>	<b>31,5</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>9 182,7</b>	<b>12 073,0</b>	<b>2 890,3</b>	<b>31,5</b>

## III. Analyse des variations<sup>1</sup>

142. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	179,3	1,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

143. La variation résulte principalement de l'application d'un taux de vacance de 22 % dans les prévisions de dépenses, compte tenu des données les plus récentes sur le niveau du déploiement, contre un taux de 25 % pour l'exercice 2012/13. L'augmentation qui en découle est partiellement compensée par une baisse du coût moyen des voyages effectués au titre de la relève du personnel, qui passe de 3 200 dollars par aller retour pour l'exercice 2012/13 à 2 100 dollars pour l'exercice 2013/14, compte tenu de l'historique des dépenses de l'Opération, une forte proportion d'observateurs militaires étant déployés à partir de pays voisins.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(59 734,4)	(12,9 %)

• **Mandat : réduction des effectifs du personnel des contingents**

144. La baisse est due principalement à la reconfiguration des effectifs en tenue effectuée en application de la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité, qui a conduit à faire passer le niveau autorisé des contingents de 19 295 pour l'exercice 2012/13 à 15 940 pour 2013/14, comme indiqué à la section relative aux hypothèses budgétaires ci-dessus. Il s'ensuit une baisse des montants prévus au titre du fret et des dépenses connexes liées au déploiement du matériel appartenant aux contingents, dont la plus grande partie devrait être rapatriée d'ici à mai 2013. La diminution résulte en outre du fait qu'il est prévu d'utiliser les moyens aériens des Nations Unies pour la relève des contingents en provenance des pays voisins, au lieu d'affréter des vols commerciaux, ainsi que de la non-reconduction en 2013/14 du versement complémentaire accordé aux pays fournisseurs de contingents pour l'exercice 2012/13, en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(7 803,8)	(5,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

145. La variation résulte principalement d'une baisse des crédits demandés au titre de l'indemnité de subsistance (missions) et des frais de voyage, due à la réduction progressive des effectifs du personnel de police des Nations Unies, qui passeraient de 3 772 membres au cours de l'exercice 2012/13 à 2 310 d'ici à décembre 2013, comme indiqué à la section relative aux hypothèses budgétaires ci-dessus, et à la baisse du coût moyen des voyages effectués au titre de la relève du personnel, qui passe de 3 700 dollars par aller retour pour l'exercice 2012/13 à 2 100 dollars pour l'exercice 2013/14, compte tenu de l'historique des dépenses de l'Opération, une forte proportion de policiers venant de pays voisins.

146. D'après l'historique des dépenses, les prévisions établies au titre de l'indemnité de subsistance (missions) se fondent sur l'hypothèse que 20 % environ des membres de la Police des Nations Unies, contre 60 % prévus au budget de l'exercice 2012/13, seront logés gratuitement dans des locaux d'habitation communs

et de ce fait recevront une indemnité de subsistance moindre, d'un montant de 158 dollars par personne durant les 30 premiers jours et de 119 dollars par la suite.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	(3 213,0)	(4,8 %)

• **Mandat : diminution des effectifs des unités de police constituées**

147. La variation résulte principalement des facteurs suivants : a) diminution des montants qu'il est prévu de rembourser au titre du matériel majeur appartenant aux unités de police constituées, compte tenu de la réduction progressive des effectifs de celles-ci à laquelle il est prévu de procéder en application de la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité, leur nombre devant passer de 19 à 17 à raison d'un maximum de 140 policiers par unité, comme indiqué à la section relative aux hypothèses budgétaires ci-dessus; et b) la non-reconduction en 2013/14 d'un versement complémentaire accordé aux pays fournisseurs d'unités de police constituées pour l'exercice 2012/13, en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	(613,8)	(0,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

148. La variation résulte principalement de la réduction du nombre de fonctionnaires recrutés sur le plan international pour l'Opération, de 1 264 (effectif approuvé pour 2012/13), à 1 240, ainsi que de la révision des traitements nets (y compris l'indemnité de poste) et des barèmes des contributions du personnel. La réduction des ressources demandées pour les traitements est partiellement compensée par l'octroi d'une prime de danger fixée à 1 600 dollars par mois et par personne sur une période de 11 mois conformément aux dispositions de la résolution 66/235 A de l'Assemblée générale, au lieu d'une prime de risque de 1 365 dollars par mois et par personne sur une durée de neuf mois dont le coût standard s'établissait à 1 300 dollars par personne et par mois, compte tenu non seulement des congés annuels mais aussi des congés de récupération d'une durée de six semaines en vigueur au Darfour.

149. Les prévisions de dépenses comprennent les ressources demandées au titre de 57 postes d'agent recruté sur le plan international (1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 7 P-3 et 40 agents du Service mobile) pour le Centre de services régional d'Entebbe.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(14 105,1)	(18,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

150. La baisse des crédits demandés s'explique principalement par la proposition de réduire de 346 postes l'effectif de personnel recruté sur le plan national pour l'Opération, de 3 361 (dont 185 administrateurs) en 2012/13 à 3 015 (dont 207 administrateurs) pour l'exercice 2013/14. Cette réduction globale se décompose comme suit : suppression de 397 postes d'agent des services généraux recruté sur le



plan national, compensée en partie par la transformation en postes soumis à recrutement local de 40 postes de Volontaire des Nations Unies (19 administrateurs et 21 agents des services généraux) ainsi que de 11 emplois de temporaire (3 administrateurs et 8 agents des services généraux) au sein de l'Équipe déontologie et discipline. Elle s'explique également par la baisse du taux de change de la devise locale par rapport au dollar des États-Unis prévue pour l'exercice 2013/14 (5,666 livres soudanaises pour 1 dollar des États-Unis, contre 2,88 pour 2012/13). Les dépenses prévues tiennent compte des barèmes des traitements révisés applicables aux administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national, entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012.

151. Les prévisions de dépenses comprennent les ressources demandées au titre de 49 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour le Centre de services régional d'Entebbe.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(4 216,0)	(16,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

152. La variation résulte principalement du fait que l'effectif de Volontaires des Nations Unies affecté à l'Opération diminuerait de 96 postes, passant de 616 (effectif approuvé pour 2012/13) à 520 pour 2013/14 : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national 40 postes de Volontaire des Nations Unies et d'en supprimer 56 autres. Les dépenses prévues tiennent également compte d'un taux de vacance plus élevé de 27 % contre 20 % pour l'exercice 2012/13, sur la base des informations les plus récentes en matière de déploiement.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(725,0)	(14,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

153. La baisse à cette rubrique résulte principalement de la proposition de transformer en postes 14 emplois de temporaire (3 P-3, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national) de l'Équipe Déontologie et discipline, contrebalancée par la création de 3 emplois de temporaire (1 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile) dans la Section des finances.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	93,8	44,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

154. La hausse résulte principalement de l'application d'un coefficient délais de déploiement de 15 % compte tenu des données les plus récentes sur le niveau de déploiement, alors qu'un coefficient de 30 % avait été appliqué pour l'ensemble du budget de 2012/13. L'augmentation qui en résulte a été partiellement compensée par la baisse du coût moyen des voyages effectués au titre de la relève du personnel, qui

passé de 3 200 dollars par aller-retour pour l'exercice 2012/13 à 2 552 dollars pour l'exercice 2013/14, compte tenu de l'historique des dépenses de l'Opération.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	(131,8)	(69,0%)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

155. La variation résulte principalement du fait qu'aucun crédit n'est demandé pour les services de consultants non liés à la formation, en raison de la décision de recourir aux ressources et capacités internes prise par la direction de l'Opération.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	(783,6)	(13,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

156. La baisse concerne principalement les voyages effectués en dehors de la zone de la mission, les déplacements, prévus pour mener des consultations politiques avec les parties au conflit et les groupes de la société civile en appui au processus politique de paix, étant moins nombreux et limités aux principaux responsables, et tient également à un nombre réduit de visites de redéploiement et de voyages liés à des fonctions administratives connexes, dont la relève des policiers et des militaires.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(5 243,9)	(3,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

157. La variation résulte principalement d'une baisse des crédits demandés en ce qui concerne : a) les services de construction, en raison du proche achèvement des projets pluriannuels et de la stratégie de mobilisation des ressources internes et des soutiens militaires menée par l'Opération; et b) les remboursements aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police au titre du matériel de soutien logistique autonome appartenant à leurs contingents et unités, en raison du fait qu'il est prévu de réduire progressivement les effectifs militaires et de police, en application de la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité. Les projets de construction dont le coût durant l'exercice est estimé à plus d'un million de dollars sont détaillés ci-dessus dans la section relative aux hypothèses budgétaires.

158. Cette réduction est en partie annulée par une augmentation des crédits demandés au titre des groupes électrogènes, l'Opération devant encore recourir à des groupes de forte puissance pour assurer ses besoins en électricité.

	<i>Variation</i>	
<b>Transport terrestres</b>	(1 145,8)	(7,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

159. La baisse résulte principalement de la réduction du parc de véhicules de l'Opération, qui perd 1 659 éléments dont 764 véhicules légers, 8 camions et 887

véhicules appartenant aux contingents, d'où une diminution des crédits demandés au titre des pièces de rechange, de l'assurance responsabilité et des carburants et lubrifiants. Elle tient aussi à la réduction des primes mensuelles d'assurance versées localement, qui découle du taux de change plus faible de la monnaie locale par rapport au dollar des États-Unis prévu pour l'exercice 2013/14.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	8 686,1	4,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

160. La hausse résulte principalement de frais plus élevés pour la location et l'utilisation des hélicoptères, en raison de l'augmentation des coûts garantis de la flotte, qui doit couvrir les 5 quartiers généraux de secteur (au lieu de 3) et 32 bases pour les opérations courantes, notamment le transport du personnel et des marchandises pour le compte de l'Opération, et les tâches plus spécialisées telles que les évacuations de malades ou de blessés, les vols de reconnaissance et le retrait ou l'apport de contingents, de personnel et de matériel. Cette augmentation est partiellement compensée par une baisse des dépenses prévues au titre de la location et de l'utilisation des avions et de leur consommation de carburant, du fait de la reconfiguration de la flotte aérienne existante.

	<i>Variation</i>	
<b>Communication</b>	255,5	0,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

161. La hausse provient principalement de dépenses supplémentaires prévues pour des pièces de rechange servant à prolonger la durée de vie du matériel en service et de nouveaux besoins en services contractuels. Parce qu'il fonctionne dans un milieu très contraignant, aux températures très élevées et poussiéreux, et reçoit une alimentation électrique instable, le matériel tombe souvent en panne et doit être fréquemment réparé, notamment par remplacement de composants et circuits. S'agissant des services de communication, il est prévu de faire appel à 50 agents contractuels recrutés sur le plan international, contre 25 prévus au budget de l'exercice 2012/13, afin d'appuyer la création de la base d'opérations d'Al Da'ein et l'extension de celle de Zalingei. Ces facteurs d'augmentation ont été partiellement compensés par une baisse des montants estimés pour les remboursements dus aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police au titre du soutien logistique autonome, compte tenu de la réduction progressive des effectifs militaires et des unités de police constituées à laquelle il est prévu de procéder.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	2 771,9	25,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

162. La hausse résulte des prévisions de dépenses relatives aux services informatiques correspondant à l'appui de premier, deuxième et troisième niveau destiné à la mise à niveau et mise à jour des logiciels et des applications, sur la base d'un coût de 320 dollars par ordinateur, y compris la Field Support Suite

(18 modules) facilitant la mise en service d'Umoja, et aux services d'appui centralisés fournis par le Bureau de l'informatique et des communications pour un coût de 75 dollars par ordinateur. En outre, des crédits sont prévus pour recruter 25 agents contractuels sur le plan international, chargés d'appuyer la création de la base d'opérations d'Al Da'ein et l'extension de celle de Zalingei.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(1 746,0)	(9,8 %)

• **Mandat : réduction des effectifs des contingents et des unités de police constituées**

163. La variation résulte principalement d'une baisse des crédits demandés au titre des remboursements à verser aux pays fournisseurs de contingents militaires et de forces de police au titre du matériel de soutien logistique autonome, compte tenu de la réduction progressive des effectifs militaires et de police à laquelle il est prévu de procéder en application de la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Matériel spécial</b>	(763,7)	(13,6 %)

• **Mandat : réduction des effectifs des contingents et des unités de police constituées**

164. La variation résulte principalement d'une baisse des montants estimés pour les remboursements aux pays fournisseurs de contingents et de forces de police au titre du matériel de soutien logistique autonome, compte tenu de la réduction progressive des effectifs militaires et de police à laquelle il est prévu de procéder en application de la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(5 519,6)	(14,4, %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

165. La variation résulte principalement d'une baisse des crédits demandés en ce qui concerne : a) la démobilisation, réinsertion et réintégration de membres d'éléments armés, sachant qu'il n'est pas prévu de fournir des services connexes tels que des examens médicaux, des activités de fichage et de conseil, ainsi que des stages de formation, ni de verser des indemnités de transition, dans la mesure où le programme de démobilisation, réinsertion et réintégration n'est pas encore opérationnel et que les seules dépenses prévues portent sur les projets à forte intensité de main-d'œuvre générateurs de revenus, destinés aux jeunes en situation de risque; et b) les frais bancaires, du fait de la réduction des opérations bancaires prévue sur la base de l'expérience acquise par l'Opération.

## IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

166. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'Opération portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 1 354 815 100 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 112 901 258 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2013;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 1 241 913 842 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 30 juin 2014, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 112 901 258 dollars par mois.

## V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 66/264 et 66/279 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, à celles du Comité des commissaires aux comptes et à celles du Bureau des services de contrôle interne

### A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 66/264)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Note que, s'agissant du personnel civil, les taux de vacance de postes et de rotation ont un peu diminué récemment, tout en considérant qu'il y a encore des progrès à faire en la matière, et prie donc le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 21)	La MINUAD a pris d'importantes mesures pour que les postes soient pourvus rapidement. Elle a notamment pris des mesures de planification de la relève et utilisé un système de sélection sur fichier. Cela a permis de réduire nettement les délais de recrutement et a contribué à faire baisser les taux de vacance de postes. Cependant, les retards pris dans la délivrance des visas aux candidats retenus ont ralenti la procédure de recrutement.
Souligne qu'il importe que le Secrétaire général étudie dans le détail les besoins en personnel civil de chaque mission de maintien de la paix, afin en particulier de déterminer les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, notamment	La MINUAD réalise actuellement une étude approfondie de ses effectifs civils pour déterminer la taille adéquate de sa structure organisationnelle et sa chaîne hiérarchique. L'étude vise à tirer parti des possibilités de renforcer les capacités nationales et de promouvoir une structure souple pour répondre aux exigences de la dynamique future de l'Opération (voir

*Décision ou demande**Mesures prises*

en cas de révision importante du mandat ou du niveau des effectifs autorisés, de sorte que la structure des effectifs civils permette à la mission de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs dans toutes les missions (par. 23)

Se félicite des améliorations obtenues en ce qui concerne, notamment, le contrôle physique des biens durables, souligne qu'il importe de renforcer l'ensemble du cycle de gestion de la chaîne logistique des opérations de maintien de la paix et, à ce sujet, prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 30)

Prie le Secrétaire général de veiller à l'application des directives relatives à l'utilisation des véhicules officiels en dehors du service et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 31)

sect. I.B et I.E du présent rapport).

Les mesures de contrôle des biens mises en place par l'Opération ont permis d'améliorer nettement la gestion des ressources. Plus précisément, la MINUAD a procédé au contrôle physique de 99 % de ses biens, contre 95 % l'année dernière. En outre, malgré les difficultés d'entreposage, elle a mis en correspondance 93 % des biens inscrits dans ses comptes de stocks avec les pièces relatives aux transferts et acquisitions, contre 83 % l'année dernière. Elle s'efforcera d'améliorer ses contrôles internes sur la gestion de ces biens de façon à répondre aux exigences plus strictes liées à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public.

La MINUAD applique ces directives depuis le 25 janvier 2012.

## Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

(Résolution 66/279)

*Décision ou demande**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que tous les projets de construction soient terminés à temps et à ce que les principaux projets soient supervisés efficacement par le Siège (par. 9)

Note le faible taux d'exécution des projets à effet rapide et prie le Secrétaire général de prendre des mesures pour le relever (par. 10)

Aucun effort n'est épargné pour s'assurer que les projets de construction sont terminés à temps et en étroite collaboration avec le Siège.

La MINUAD fait le maximum pour accélérer l'exécution des projets à effet rapide. Dans cette optique, elle a procédé en décembre 2011 à une restructuration de la gouvernance et de la gestion de ces projets. En outre, une série d'ateliers à l'intention des partenaires d'exécution, des sections organiques et du personnel militaire et de police ont été conduits dans 4 États du Darfour (le Darfour septentrional, le Darfour méridional, le Darfour occidental et le Darfour central). Au total, 207 organisations locales et partenaires d'exécution et 195 coordonnateurs de la MINUAD ont

*Décision ou demande**Mesures prises*

<p>Constate avec préoccupation que les problèmes liés au taux de vacance de postes pour le personnel civil persistent et que l'Opération a du mal à s'attacher durablement les services de personnes qualifiées, ce qui nuit à l'exécution de son mandat; et rappelle, à cet égard, le paragraphe 30 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans lequel il prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes du problème des postes vacants à l'Opération (par. 11 et 12)</p>	<p>été formés à la réalisation, au suivi et à la gestion financière des projets et à l'établissement de rapports correspondants.</p> <p>La MINUAD a pris des mesures pour attirer et retenir un personnel qualifié, notamment grâce à l'utilisation d'un système de sélection des candidats à l'aide de fichiers. En outre, elle a réussi à améliorer nettement les conditions de vie de son personnel, avec un effet positif sur le taux de rétention. Cependant, les postes ne sont toujours pas pourvus dans les délais en raison des retards importants pris dans la délivrance des visas. En janvier 2013, 1 637 demandes de visa présentées aux autorités du pays hôte par la MINUAD (dont 198 pour des membres du personnel civil, à savoir 94 agents recrutés sur le plan international et 104 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) étaient encore en souffrance.</p>
<p>Prie le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour que tous les membres du personnel respectent scrupuleusement les procédures de sécurité en vigueur (par. 13)</p>	<p>L'Opération continue de veiller à ce que toutes les nouvelles recrues suivent les formations obligatoires en matière de sécurité avant le déploiement pour les sensibiliser aux conditions de sécurité et de faire régulièrement le point sur l'évolution de la situation dans la zone de la mission. Elle s'est assurée aussi que son personnel respectait le couvre-feu imposé par le personnel militaire et de police. Par ailleurs, la MINUAD a veillé à ce que ses installations et les locaux d'hébergement destinés au personnel répondent aux normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées et qu'ils soient protégés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par des gardes formés à cet effet. De plus, des patrouilles ont été effectuées périodiquement avec des unités de la police soudanaise pour garantir la sécurité.</p>
<p>Prie le Secrétaire général de présenter dans les projets de budget suffisamment d'informations, d'explications et de justifications pour que les États Membres puissent se prononcer en connaissance de cause au sujet des ressources demandées pour couvrir les dépenses opérationnelles (par. 17)</p>	<p>Aucun effort n'est épargné pour s'assurer que le budget de la MINUAD contient suffisamment d'informations, d'explications et de justifications pour ce qui est des ressources demandées.</p>
<p>Prie le Secrétaire général de veiller à ce que tous les projets d'achats concernant l'Organisation soient pleinement conformes aux résolutions pertinentes (par. 19)</p>	<p>Demande satisfaite. Toutes les procédures d'achat sont conformes aux instructions contenues dans le Manuel des achats.</p>

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Questions transversales

(A/66/718)

#### *Demande ou recommandation*

#### *Mesures prises*

Le Comité consultatif estime que, pour faciliter l'évaluation de l'incidence des mesures d'efficacité, des renseignements détaillés sur les économies résultant de l'application de mesures d'efficacité devraient être présentés, le cas échéant, à la section concernant l'analyse des écarts dans les rapports sur l'exécution du budget (par. 19).

Le Comité consultatif souhaite que, lors de l'établissement des rapports sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011/12, une distinction soit faite entre les éventuelles économies découlant de l'application de mesures d'efficacité et la sous-utilisation des ressources résultant d'autres facteurs (par. 23).

Le Comité consultatif se félicite des efforts engagés pour définir des objectifs transversaux de réduction des ressources et examiner de façon critique les prévisions de dépenses d'équipement par mission, et prend note des assurances données au sujet de la prise en compte de la situation particulière de chaque opération de maintien de la paix lors de l'établissement des budgets. Il considère toutefois que les projets auraient dû renfermer de plus amples renseignements sur la façon dont ces mesures vont être appliquées dans chaque mission, y compris les mesures d'atténuation envisagées le cas échéant pour faire en sorte que l'accomplissement des mandats n'en pâtisse pas (par. 33).

Le Comité consultatif recommande d'éviter d'assimiler le report de dépenses d'équipement à l'application de mesures d'économie durables reposant sur la transformation des modes de fonctionnement en vue d'exécuter plus efficacement les mandats. Il compte qu'une planification judicieuse aura lieu pour garantir que toute reconduite des dépenses d'équipement reportées de l'exercice 2012/13 ne se solde pas pour les États Membres par une charge financière supplémentaire lors d'exercices ultérieurs (par. 34).

Des informations détaillées sont données dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2011/12 (A/67/601). La MINUAD veillera à ce que les prochains rapports sur l'exécution du budget présentent une analyse suffisante.

La MINUAD s'est efforcée d'appliquer la recommandation dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2011/12 (A/67/601) et veillera à ce que les prochains rapports sur l'exécution du budget présentent une analyse suffisante.

La MINUAD est consciente de l'interdépendance étroite qui existe entre l'allocation des ressources et l'exécution du mandat et se félicite de la demande formulée par le Comité. L'une des questions transversales ayant entraîné une réduction des ressources est la stratégie globale d'appui aux missions, et en particulier le Centre de services régional d'Entebbe. En outre, l'Opération s'est efforcée de réduire le matériel nécessitant du carburant, en particulier les véhicules, et d'améliorer les voies d'approvisionnement et la gestion des entrepôts, et a continué d'assurer la coordination des besoins aériens entre les missions, avec l'appui du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. L'Opération a privilégié la hiérarchisation des ressources par ordre de priorité sans pour autant compromettre l'exécution de son mandat.

Le projet de budget de l'Opération pour 2012/13 repose sur une planification minutieuse et l'un de ses objectifs est d'appliquer des mesures d'économie durables. La plus extrême vigilance sera exercée durant l'exercice 2012/13 et les exercices suivants pour éviter de créer des charges financières par des reports de dépenses d'équipement trop substantiels.



*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif estime que les coefficients délais de déploiement et taux de vacance de postes à appliquer devraient reposer sur des hypothèses budgétaires pleinement justifiées tenant compte des données historiques et des facteurs prévisibles. Ces coefficients devraient être clairement justifiés dans les projets de budget, en particulier lorsqu'ils diffèrent de ceux effectivement observés au moment de l'établissement du budget (par. 36).

Le Comité consultatif estime que les réformes de la gestion des ressources humaines approuvées par l'Assemblée générale au cours des dernières années et l'utilisation des fichiers de candidats présélectionnés devraient conduire à une réduction manifeste et soutenue des taux effectifs de vacance des postes du personnel civil dans toutes les opérations de maintien de la paix. Il considère par conséquent que cette question devrait rester à l'examen lors de la présentation des futurs projets de budget (par. 38).

Le Comité consultatif considère que, pour préciser la base sur laquelle les prévisions de dépenses ont été calculées, en particulier lors du déploiement ou de l'élargissement des missions, l'information présentée à l'Assemblée générale dans le cadre des projets de budget devrait comprendre des données détaillées sur les calendriers de déploiement échelonné des contingents et du personnel de police, et leurs incidences sur les prévisions de dépenses (par. 39).

Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant une longue période et, en particulier, avant qu'il soit proposé à l'Assemblée générale de créer de nouveaux postes (voir A/65/743, par. 43, et A/66/7, par. 92). Le Comité consultatif n'est pas certain que chaque opération de maintien de la paix procède régulièrement à de tels examens. À cet égard, il est rappelé que dans le contexte du projet de budget-programme, l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/246, a entériné la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le projet de budget-programme précise en quoi chacun des postes vacants

Cette recommandation a été appliquée.

Les coefficients délais de déploiement et vacance de postes utilisés dans le budget 2013/14 tiennent compte de tous les facteurs pertinents, y compris des taux effectifs moyens de vacance de postes pour chaque catégorie de personnel durant l'exercice clos le plus récent, du taux effectif moyen de vacance de postes pour chaque catégorie de personnel pendant l'exercice en cours, et d'autres informations propres à la mission fournies par le Département de l'appui aux missions concernant la constitution et le déploiement des effectifs en tenue et le recrutement de personnel civil susceptibles d'avoir des effets sur les taux de vacance de postes, comme il ressort des calendriers de déploiement prévus pour le personnel civil et militaire.

La MINUAD continue de sélectionner des candidats à l'aide des fichiers constitués par le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions pour pourvoir les postes vacants, ce qui a permis de réduire considérablement les délais de recrutement et a contribué à faire baisser les taux de vacance de postes.

Aucun effort n'est épargné pour s'assurer que les projets de budget de la MINUAD contiennent suffisamment d'informations (voir sect. I.B et III du présent rapport).

La MINUAD examine régulièrement les postes vacants depuis plus de deux ans; de ce fait, 254 postes d'agent recruté sur le plan international ont pu être supprimés ou ouverts au recrutement national en 2011/12. De plus, une étude approfondie des effectifs est en cours. On trouvera des informations sur les résultats de sa première phase aux sections I.B et I.E du présent rapport.

depuis au moins deux ans reste nécessaire et pourquoi il n'a pas pu être pourvu (voir A/66/7, par. 92 et 93). Le Comité recommande d'appliquer le même critère aux postes des opérations de maintien de la paix et de faire figurer des informations sur les postes vacants depuis au moins deux ans dans les projets de budget des missions, assorties de justifications spécifiques pour ceux qu'il est proposé de maintenir (par. 54).

Le Comité consultatif reste préoccupé par la proportion des ressources affectées à la formation qui sert à couvrir les frais de voyage liés aux formations. Le Comité réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/65/743, par. 135) (par. 74).

Le Comité recommande qu'à l'avenir des efforts soient déployés, dans le cadre des rapports sur les gains d'efficacité et les économies réalisées, pour collecter et fournir des données fiables permettant d'établir indubitablement les relations de cause à effet entre les mesures prises et tout gain d'efficacité ou économie. Le Comité note qu'à l'heure actuelle, l'évaluation de l'impact des mesures d'efficacité sur l'exécution des mandats et la prestation de services laisse à désirer (par. 86).

Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié d'examiner les dotations en véhicules et matériel informatique au sein des opérations de maintien de la paix et les aligne sur les ratios standard fixés par le Département de l'appui aux missions qui ont été promulgués dans le Manuel des coûts et ratios standard. Il demande que des renseignements soient communiqués sur cette question dans le prochain rapport d'ensemble. Il reconnaît que certaines circonstances propres aux missions peuvent justifier un dépassement des ratios standard et demande que si tel est le cas, les raisons en soient clairement données dans les projets de budget des missions concernées pour l'exercice 2013/14 (par. 91).

Le Comité est d'avis que les dotations en matériel informatique des opérations de maintien de la paix devraient elles aussi être calculées sur la base des effectifs qui doivent être déployés pendant la période considérée ou du niveau réel des effectifs de la mission s'il est plus élevé, et non à partir du niveau total des effectifs autorisés (par. 92).

La MINUAD a pris d'importantes mesures pour maîtriser ses dépenses de voyages au titre de la formation. Elle a notamment lancé des programmes de formation des instructeurs, fait appel à des spécialistes présents en interne pour assurer des formations, renforcé les possibilités de formation en ligne et participé à des cours selon la formule « zéro frais de déplacement ».

La MINUAD veillera à ce que ses rapports présentent une analyse suffisante. On trouvera des précisions pour l'exercice 2013/14 aux sections I.B et II.C du présent rapport.

La MINUAD continuera d'examiner son parc de véhicules et de matériel informatique pour les aligner sur les ratios standard établis. Tout écart sera clairement expliqué et motivé.

La MINUAD continuera de s'assurer que son budget est calculé sur la base des effectifs qui doivent être déployés et non à partir du niveau total des effectifs autorisés.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité estime que les services fournis par les coordonnateurs des opérations de relève sont utiles aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et espère que le Secrétaire général cherchera à dégager les ressources nécessaires pour qu'il y soit fait appel (par. 102).

Le Comité demande que les futurs projets de budget des opérations de maintien de la paix donnent des informations sur tous les projets de construction pour lesquels des ressources supérieures à 1 million de dollars sont demandées pour l'exercice en question (par. 106).

Le Comité consultatif prend note des mesures qui ont été prises pour transférer les véhicules entre missions en vue de faire face aux nouveaux besoins mais reste d'avis qu'il faudrait effectuer un examen approfondi des dotations en véhicules des missions de maintien de la paix (par. 110).

Le Comité est bien conscient que l'évolution des situations opérationnelles peut donner lieu à des dépenses supplémentaires au titre des voyages, dans certains cas, mais il est néanmoins préoccupé par l'ampleur du dépassement signalé à ce titre pour l'exercice 2010/11. Il souligne qu'il importe de veiller à ce que les ressources demandées pour les voyages soient budgétisées correctement et de faire de son mieux pour que les dépenses correspondantes ne dépassent pas les limites des crédits approuvés (par. 137).

Le Comité note que les prévisions de dépenses afférentes aux voyages ont diminué mais il estime que les besoins exprimés dans ce domaine doivent continuer de faire l'objet d'un examen rigoureux. Tout en reconnaissant que les voyages sont nécessaires pour assurer le bon accomplissement des mandats, il s'inquiète des perturbations qu'ils causent dans le travail quotidien du personnel et des répercussions que de longues absences hors des lieux d'affectation peuvent avoir sur l'exécution des programmes (voir également A/66/739, par. 3 et 26). Le Comité estime de ce fait qu'il convient d'utiliser au maximum les nouvelles avancées dans le domaine de l'informatique et des communications et d'autres méthodes de représentation afin de réduire les besoins dans ce domaine. Le nombre des voyages liés à la formation a également été évoqué comme un autre sujet de préoccupation important (par. 138).

La MINUAD reconnaît que les services fournis par les coordonnateurs des opérations de relève sont utiles et continuera de prévoir les ressources nécessaires.

On trouvera des précisions à la section I.B du présent rapport.

La MINUAD continuera d'examiner sa dotation en véhicules en vue de réduire encore son parc proportionnellement aux effectifs qui doivent être déployés et compte tenu de ses besoins opérationnels.

Pour faire en sorte que le principe de responsabilité soit mieux appliqué et donner aux chefs des sections la possibilité de planifier leurs activités et de les organiser par ordre de priorité, les ressources au titre des voyages (pour la formation et autres) ont été distribuées entre toutes les sections conformément au budget approuvé. Cela permet aux sections d'avoir davantage d'autonomie dans le domaine de la planification, de la gestion et du suivi des dépenses de voyages et de veiller à ne pas dépasser les limites des crédits approuvés.

Outre la mise en œuvre des initiatives susmentionnées, l'accent a été mis sur l'utilisation de services informatiques et de communication modernes tels que la visioconférence, tant pour les réunions que les conférences.

## Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

(A/66/718/Add.16)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif continue d'insister sur l'importance des conclusions du Comité des commissaires aux comptes et réaffirme qu'il est nécessaire de donner effet aux recommandations pertinentes dans les délais prescrits par le Secrétaire général (par. 3).

Le Comité consultatif demande instamment que les mémorandums d'accord en instance soient définitivement mis au point dès que possible (par. 12).

Le Comité consultatif compte que toutes les demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité en instance seront réglées dans les meilleurs délais (par. 13).

Le Comité consultatif prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de la situation des vacances de poste à la MINUAD. Par ailleurs, il réitère sa position selon laquelle il conviendrait de déterminer s'il y a lieu de maintenir des postes vacants depuis deux ans ou plus (par. 30).

Le Comité consultatif estime que l'Opération devrait exploiter davantage les ressources humaines dont elle dispose en interne pour ses activités de base, afin de ne pas trop dépendre du savoir-faire extérieur (par. 37).

La MINUAD continue à s'efforcer d'appliquer dans les meilleurs délais les recommandations qui ne l'ont pas encore été.

Le Secrétariat fait tout son possible pour que les mémorandums d'accord soient signés avant le déploiement des troupes. Il travaille activement à la négociation et à la signature des mémorandums. L'obtention de l'assentiment des pays fournisseurs de contingents, une des principales étapes préalables à la signature, prend généralement du temps, pour des raisons qui touchent au droit et aux procédures administratives internes des différents États.

Comme l'Assemblée générale le lui a demandé, le Secrétariat fait tout son possible pour régler les demandes d'indemnisation dans les trois mois réglementaires. Toutefois, certains dossiers ne peuvent être clos dans ce laps de temps et restent ouverts jusqu'à ce que la mission confirme que le décès ou l'invalidité est imputable à l'exercice de fonctions officielles, l'État concerné confirme le degré d'invalidité à la demande de la Division des services médicaux, ou le médecin traitant atteste que le traitement a été administré dans son intégralité et que tous les progrès possibles ont été faits, sans quoi l'invalidité permanente ne peut être confirmée. Toutes ces pièces doivent être obtenues car le Règlement financier et les règles de gestion financière exigent que tout paiement soit étayé par les justificatifs voulus.

La MINUAD a redoublé d'efforts pour pourvoir les postes en temps voulu, ce qui lui a permis de réduire ses taux de vacance. Toutefois, la lenteur de la procédure de délivrance des visas demeure un problème. Dans le cadre de l'examen complet de ses effectifs, l'Opération passe en revue les postes vacants depuis plus de deux ans, et prendra les mesures qui s'imposent (voir la section I.B du présent rapport).

La MINUAD va faire son possible pour exploiter davantage les ressources humaines dont elle dispose en interne, tant dans le domaine de la formation que dans d'autres domaines, et pour mettre à profit le savoir-faire

Tout en étant conscient que les voyages sont indispensables à la mise en œuvre des activités prioritaires de la MINUAD et à la résolution des questions toujours en suspens dans le cadre du processus de paix, le Comité consultatif exhorte néanmoins la MINUAD à bien mesurer ses demandes de crédits pour les voyages (par. 39).

Le Comité consultatif compte que l'Opération surveillera de près l'exécution de tous les projets de construction et de génie pour veiller à ce qu'ils soient terminés dans les temps. Il estime aussi que le Siège devrait apporter un soutien et assurer un suivi plus directs pour que les grands projets de construction des opérations de maintien de la paix soient correctement planifiés et exécutés (par. 43).

Le Comité consultatif s'inquiète de la lenteur avec laquelle le projet de centres de police de proximité progresse et exhorte la MINUAD à intensifier autant que possible ses efforts pour terminer la construction des centres restants (par. 44).

Le Comité consultatif prend note avec inquiétude des conclusions du Comité des commissaires aux comptes et regrette que le projet de logement pour le Représentant spécial conjoint n'ait pas figuré dans le projet de logements de départ. Il compte qu'un examen de la situation fera apparaître les responsabilités (par. 45).

Le Comité consultatif compte que des mesures seront prises pour que les coefficients standard soient appliqués à la MINUAD. Il demande que des informations sur la question, y compris les raisons justifiant le dépassement des coefficients standard,

de l'équipe de pays des Nations Unies chaque fois que possible.

Afin de renforcer le principe de responsabilité et de donner aux chefs de section l'occasion de planifier et de hiérarchiser leurs activités, les ressources affectées aux voyages (au titre de la formation et des autres activités) ont été réparties entre les différentes sections conformément au budget approuvé. Cette initiative confère aux sections une plus grande autonomie dans la planification, la gestion et le suivi de leurs dépenses relatives aux voyages, et leur permet de s'assurer qu'elles ne dépassent pas les limites autorisées.

Les projets de construction et de génie ont été surveillés de près. Soucieuse d'améliorer constamment la gestion et la mise en œuvre des projets, la MINUAD a créé un groupe de gestion des projets, chargé de superviser tous les projets de construction et de génie, dont les fonctions consistent à définir des objectifs clairs et réalisables pour chaque projet, déterminer les besoins, et gérer, suivre et contrôler tous les aspects des projets, compte tenu des objectifs de résultats fixés (coûts, délais, étendue des travaux et qualité). Dans le souci de réaliser des économies d'échelle, d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix et de parvenir au résultat final dans les délais, la mission a chargé un seul et même groupe de l'ensemble de la planification, de la gestion des risques et du suivi des grands projets. Ce groupe constitue également des équipes qui s'occupent de la gestion courante, de l'exécution et du suivi de chaque projet, en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes.

Tous les gros travaux de construction ont été achevés pour les 32 sites, remplaçant les 70 centres de police de proximité initialement prévus, à partir desquels les policiers travailleront.

En 2011/12, la MINUAD a créé un groupe de gestion des projets chargé de superviser tous les projets, de la conception à l'achèvement, afin que ce genre d'omission ne se reproduise pas.

La MINUAD continuera à passer en revue son parc automobile et ses stocks de matériel informatique afin de s'aligner sur les coefficients standard; tout écart sera expliqué et justifié.

soient communiquées dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14 (par. 51).

Tout en ayant conscience des difficultés particulières rencontrées par la MINUAD, le Comité consultatif demeure néanmoins préoccupé par le faible taux d'exécution des projets à effet rapide. Considérant que ces projets jouent un rôle crucial dans les efforts visant à renforcer le lien entre les missions et les populations locales, le Comité est d'avis que les retards d'exécution pourraient compromettre la réalisation de cet objectif. À cet égard, il prend acte des mesures prises pour restructurer le programme et engage vivement la MINUAD à redoubler d'efforts pour améliorer le taux d'exécution (par. 55).

Le Comité consultatif invite instamment la MINUAD à user de tous les moyens dont elle dispose pour réduire la longueur des procédures d'achat (par. 59).

Le Comité consultatif estime que la radiodiffusion est un élément important de la stratégie de communication de la MINUAD, et il l'encourage à poursuivre ses efforts pour obtenir une licence de diffusion radio en FM (par. 60).

Le Comité consultatif rappelle la recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne

La nouvelle structure du programme et les nouveaux mécanismes d'exécution des projets à effet rapide tenant compte des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques ont permis d'améliorer non seulement les processus d'exécution et de gestion, mais également la façon dont les projets sont mis à la disposition des populations bénéficiaires.

Afin d'accélérer les procédures d'achat, la MINUAD a collaboré étroitement avec les fournisseurs et prestataires pour qu'ils raccourcissent les délais de livraison; créé un Groupe du dédouanement chargé de réduire les délais de dédouanement; veillé à ce que la Section des achats et la Section de la gestion des marchés collaborent pour faire examiner et valider les cahiers des charges par le Directeur de l'appui à la mission avant que les appels d'offres soient lancés, de sorte à accélérer la procédure d'examen; demandé aux autorités de délivrer les agréments et autorisations nécessaires en temps voulu; restructuré des services de gestion des achats et des marchés et pourvu les postes vacants; organisé des activités de formation et publié des directives générales pour renforcer les compétences en matière de gestion des effectifs; et mené en continu un programme de suivi, de parrainage et d'accompagnement.

La MINUAD poursuivra ses négociations avec le Gouvernement soudanais, par l'intermédiaire du mécanisme tripartite, afin d'obtenir une licence de radiodiffusion en FM, comme le prévoit l'accord sur le statut des forces. En attendant, elle continuera de se prévaloir de l'arrangement provisoire qui prévoit une heure d'antenne par jour sur Al Salaam Radio, avec une rediffusion dans l'après-midi. La MINUAD a récemment demandé au Gouvernement soudanais d'augmenter le temps d'antenne. Le Groupe de la radio diffuse également des émissions sur des radios locales du Darfour, notamment des reportages en direct sur les activités d'information de la mission.

Conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, la MINUAD a entrepris de transférer vers le

*Demande/recommandation**Mesures prises*

selon laquelle le Département de l'appui aux missions devrait examiner les fonctions qu'il était prévu de transférer au Centre de services mondial et au Centre de services régional et reconfirmer ce transfert, et devrait également examiner et reconfirmer l'organisation des autres fonctions d'appui aux missions pour s'assurer qu'elles restent conformes au projet final (voir A/66/714, par. 19). Le Comité compte donc que la MINUAD réexaminera l'ensemble de ses effectifs afin de trouver les moyens de réaliser d'autres économies en matière d'appui administratif grâce à l'utilisation du Centre de services régional, et qu'elle fera rapport à ce sujet lors de la présentation du projet de budget pour l'exercice 2013/14 (par. 64).

Le Comité consultatif réaffirme que les formations doivent être organisées avec le souci de réduire au maximum les frais de voyage (par. 68).

Centre de services régional d'Entebbe les fonctions de traitement des opérations de gestion des ressources humaines et de gestion financière exécutables à distance (voir la section I.E du présent rapport). L'Opération est en train de répertorier les éléments du Service de l'informatique et des communications pouvant être délocalisés, en vue de les transférer au Centre.

La préférence est donnée aux programmes de formation des formateurs, aux activités de formation assurées en interne, au développement des cours en ligne et à la formule ne couvrant pas les frais de voyage.

### C. Comité des commissaires aux comptes

[A/66/5 (Vol. II)]

*Demande/recommandation**Mesures prises**Engagements caducs*

Le Comité des commissaires aux comptes réitère sa recommandation antérieure préconisant que le Département de l'appui aux missions demande aux missions de respecter les critères applicables à la souscription d'engagements, tels qu'énoncés dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 20).

Le Comité des commissaires aux comptes recommande que le Département de l'appui aux missions s'assure que la MINUAD passe les écritures d'ajustement voulues au début du nouvel exercice comptable pour tenir compte des engagements caducs relevés par le Comité (par. 22).

La MINUAD a mis en place des mécanismes de contrôle interne pour garantir le respect rigoureux des dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. Parmi les mesures prises en ce sens figurent : a) la création d'une équipe spéciale chargée d'examiner les engagements non réglés; b) le maintien dans les comptes des seuls engagements se rapportant à l'exercice en cours; et c) le maintien des engagements se rapportant à des exercices antérieurs pour lesquels les biens et services correspondants ont déjà été fournis et les factures sont en cours de validation.

La MINUAD a créé une équipe spéciale, dirigée par le Chef des services administratifs et chargée du contrôle et de l'examen des engagements non réglés. Lors de réunions mensuelles, cette équipe examine la situation des engagements non réglés avec les unités à comptabilité autonome, principalement pour les encourager à veiller à ce que les biens et services demandés soient livrés en temps voulu. Cependant, lorsque le versement correspondant à un engagement ne

peut plus être effectué parce que le fournisseur se trouve dans l'incapacité de fournir tout ou partie des biens ou services prévus, l'équipe recommande la liquidation de l'engagement en question afin que seuls les engagements valides, et correspondant à des biens ou services pourront être fournis, figurent dans les états financiers.

*Hypothèses budgétaires discordantes et prévisions de dépenses erronées*

Le Comité des commissaires aux comptes recommande que l'Administration demande aux missions : a) de conserver des registres complets et exacts des diverses activités et d'en tenir compte lors de l'établissement des futurs budgets; b) de déterminer le montant des ressources requises en utilisant une méthode de calcul appropriée qui reflète au plus près les réalités sur le terrain; et c) d'appliquer le coefficient délais de déploiement de manière cohérente et exacte pour les diverses catégories de dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome (par. 41).

Le Comité des commissaires aux comptes recommande que les missions et le Siège soumettent les projets de budget à des examens rigoureux dans la perspective d'une exécution cohérente, rigoureuse et appropriée (par. 42).

*Construction de logements à la MINUAD*

Le Comité des commissaires aux comptes recommande que le Département de l'appui aux missions : a) fasse davantage intervenir le Siège de l'ONU dans le contrôle de la gestion des achats et des marchés liés au projet de construction de la MINUAD; et b) établisse dès le départ un cadre de gouvernance clair pour les grands projets de construction, repère les problèmes qui risquent de se poser dans l'administration des marchés et la gestion des projets de construction et mette en place des mesures de contrôle pour parer à ces problèmes et gérer les changements apportés aux contrats et aux cahiers des charges (par. 101).

Tout est mis en œuvre pour que les prévisions de dépenses soient réalistes et pleinement justifiées, fondées sur les informations les plus fiables disponibles au moment de leur élaboration. Dans cette optique, il a été demandé aux sections de la MINUAD de tenir des registres complets et rigoureux.

Tout est mis en œuvre pour que les prévisions de dépenses soient réalistes et pleinement justifiées. La MINUAD a par ailleurs prévu l'élaboration d'un rapport intermédiaire sur l'exécution des activités promises qui, en plus d'aider à l'élaboration du rapport final, serviront de point de départ pour l'établissement des prévisions de dépenses.

Dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, un cadre de gouvernance clair a été défini au Siège, à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et dans les missions. La Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions est responsable de la validation des besoins d'un point de vue technique, tandis que la Base, qui a récemment créé un Groupe de la gestion des marchés des missions, s'occupe avec les missions des objectifs, de la stratégie, de l'organisation, des systèmes, des politiques, des procédures et des compétences, compte tenu de la complexité de la gestion d'un portefeuille mondial de marchés portant sur de grands projets de construction et des risques qui y sont associés. Toute demande d'achat à effectuer sur le plan local doit recevoir l'approbation technique de la Division du soutien logistique, puis l'aval de la Division des achats, la procédure étant ensuite gérée au niveau local. Par



---

*Demande/recommandation**Mesures prises*

---

ailleurs, pour tout projet de construction d'un montant supérieur à 1 million de dollars, le Siège doit intervenir, par l'intermédiaire de la Division du soutien logistique, de la Division des achats et du Comité des marchés du Siège.

La MINUAD a en outre établi un cadre de gouvernance clair pour les grands projets de construction, en créant un groupe de gestion des projets chargé de repérer les problèmes qui risquent de se poser dans l'administration des marchés et la gestion des projets, de mettre en place des mesures de contrôle pour réduire ces risques et de gérer les changements apportés aux contrats et aux cahiers des charges, le but étant de faire en sorte que les deux parties agissent avec probité et s'acquittent de leurs obligations. Dans un souci d'amélioration constante de la gestion des projets de construction, la MINUAD a revu les procédures régissant ces projets pour que les intérêts de l'ONU soient protégés et qu'elle obtienne le meilleur rapport qualité-prix. L'Opération a également arrêté diverses instructions permanentes concernant les procédures d'achat, et renforcé le contrôle du respect et de l'exécution des contrats.

#### *Vacances de poste et gestion des postes*

Le Comité des commissaires aux comptes recommande que le Département de l'appui aux missions effectue une étude approfondie des postes vacants de longue date et élabore les critères voulus pour déterminer si ces postes peuvent être supprimés ou pourvus par recrutement national, et demande aux missions de procéder à cette fin à un examen périodique (par. 122).

La MINUAD passe régulièrement en revue les postes vacants depuis deux ans ou plus, ce qui l'a amenée en 2011/12 à supprimer ou pourvoir par recrutement national 254 postes faisant l'objet d'un recrutement international. Elle est par ailleurs en train de procéder à un examen complet de ses effectifs; les résultats de la première phase sont présentés dans les sections I.B et I.E du présent rapport.

## **D. Bureau des services de contrôle interne**

[A/66/286 (Part II)]

---

*Demande/recommandation**Mesures prises*

---

Les Conseils de la sécurité aérienne n'ont pas été pleinement efficaces dans l'exécution de leurs fonctions, vu que les membres permanents n'assistaient pas toujours aux réunions (par. 19).

La MINUAD s'est réellement attaquée au problème, avec des initiatives telles que : a) l'élaboration d'un tableau indiquant quand ont été décidées les mesures qui restent à prendre; b) des mesures relatives à la présence des membres; et c) l'amélioration des comptes rendus des réunions.

La politique de gestion des risques opérationnels n'a pas été appliquée à toutes les opérations aériennes (par. 20).

Les problèmes liés au VIH/sida n'ont pas été dûment intégrés dans les programmes des sections organiques, le Groupe du VIH/sida n'ayant pas fourni une contribution technique et un appui à la planification suffisants pour que ces problèmes puissent être systématiquement pris en compte (par. 60).

La fourniture de services de consultation et de dépistage confidentiels n'a pas été satisfaisante : les salles prévues à cet effet étaient trop proches des autres bureaux, les trousseaux de dépistage du VIH/sida n'étaient pas disponibles dans le secteur Sud et, à Zaleingi, les fournitures médicales étaient conservées à des températures supérieures aux normes. Le Groupe n'avait pas affecté de personnel dans des sites éloignés comme Umm Barru et Tine, et aucun agent ne s'était jamais rendu dans certains de ces sites (par. 61).

La Section de l'approvisionnement en eau et de la protection de l'environnement de la MINUAD n'a pas été à même d'appliquer intégralement les mesures nécessaires pour parvenir à l'autosuffisance hydrique dans tous les sites de la zone de mission, en raison principalement des retards pris dans le forage de puits (par. 62).

En raison de l'insuffisance des capacités de gestion des eaux usées en certains lieux, des eaux usées ont été évacuées de façon impropre. Cette situation s'expliquait principalement par le contrôle insuffisant des modes

L'ensemble du personnel de la Section des transports aériens de l'Opération a reçu pour instruction d'appliquer la politique en question dans leurs domaines respectifs.

La MINUAD a fourni des contributions techniques aux sections organiques pour l'élaboration du Document de Doha pour la paix au Darfour, ainsi que des plans de protection des civils et de relèvement rapide. En outre, le Groupe du VIH/sida participe aux réunions hebdomadaires des sections organiques et donne des avis techniques sur des questions transversales dans lesquelles intervient le problème du VIH/sida, comme les plans de désarmement, de démobilisation et de réintégration, les visites aux prisonniers et les missions d'évaluation conjointes. Par ses activités de sensibilisation, le Groupe a contribué à ce que les questions et les problèmes liés au VIH/sida soient systématiquement pris en compte au sein de la MINUAD et en dehors.

Les installations où sont fournis les services de consultation et de dépistage confidentiels ont été mises en conformité avec les normes internationales, en application des recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé. Des trousseaux de dépistage du VIH sont dorénavant disponibles dans tous les secteurs et les fournitures médicales sont à présent stockées à température idéale dans des pièces climatisées en permanence. Les sites isolés bénéficient à présent de services de consultation et de dépistage confidentiels fournis à l'occasion de visites régulières de membres du personnel de tous les secteurs concernés.

La recommandation a été appliquée. La MINUAD a pris les mesures qui s'imposaient pour se doter rapidement de ses propres sources d'approvisionnement en eau et pouvoir subvenir elle-même à tous ses besoins en eau : a) elle a confié des travaux de forage à des sociétés locales et internationales; b) elle a fait appel aux capacités de forage de la Chine, de l'Éthiopie et la Thaïlande, pays fournisseurs de contingents; et c) elle a fait l'acquisition de trois appareils de forage. Un dialogue de haut niveau a été engagé au niveau tripartite en vue d'accélérer l'acquisition des terrains où seront forés les trous de sonde nécessaires.

La recommandation a été appliquée. La MINUAD a fait l'acquisition de 172 systèmes d'épuration des eaux pour équiper ses principaux sites. Une fois les matériaux nécessaires obtenus et les entrepreneurs engagés, bon

*Demande/recommandation**Mesures prises*

d'évacuation des eaux usées, l'absence de sensibilisation aux problèmes de l'environnement des membres du personnel et des entrepreneurs, et les délais de déploiement d'installations de traitement dus au manque de matériaux de construction (par. 63).

En raison principalement de l'absence de politiques et de procédures, et de l'incohérence dans l'attribution de logements au personnel de la mission, les membres du personnel s'estimaient injustement brimés. Dans certains cas, les logements qui leur étaient remis étaient inachevés ou mal équipés et à cause de la médiocre qualité des constructions, certains étaient infestés de rongeurs. La MINUAD devait établir, communiquer et appliquer systématiquement des normes de logement appropriées (par. 64).

Les conditions de vie du personnel de la mission étaient généralement médiocres. Il n'y avait pas d'espaces communs aménagés, les systèmes de drainage fonctionnaient mal, l'enlèvement des ordures laissait à désirer, les robinets d'eau, réserves d'eau d'urgence et extincteurs étaient insuffisants et le périmètre de la mission était dépourvu de clôture et de système d'éclairage empêchant l'intrusion de personnes non autorisées ou de chiens errants (par. 65).

Aucune directive n'étant fournie au personnel chargé du recrutement sur le plan national, les politiques et procédures de recrutement n'ont pas été respectées (par. 66).

nombre de ces systèmes ont été installés et mis en service. Au 30 juin 2012, sur les 159 systèmes fournis aux antennes locales, 103 (65 %) avaient été installés.

La MINUAD a publié et distribué un guide du logement à l'ensemble du personnel, notamment pour que l'attribution des logements, qui suit l'ordre des demandes, soit transparente. Elle a effectué les réparations et les aménagements nécessaires, ainsi que des fumigations. Sur tous les sites de l'Opération, les ordures sont régulièrement ramassées et évacuées, afin d'éviter les problèmes sanitaires et d'assurer le confort du personnel.

La MINUAD a acheté un réseau « concertina » et des panneaux solaires pour délimiter et éclairer son périmètre, mais ce matériel reste pour le moment aux mains des autorités. En revanche, la recommandation portant sur l'enlèvement des ordures et le stockage de réserves d'eau d'urgence dans chaque antenne locale a été appliquée. Des bennes à ordures ont été placées à des points stratégiques et, sur les principaux sites, les ordures sont désormais enlevées et amenées aux décharges tous les jours. Un total de 2 365 bennes permettant le tri des déchets ont été commandées au cours de l'exercice. Des directives générales ont été données pour le stockage de réserves d'eau d'urgence dans toutes les antennes. La MINUAD s'efforce d'atteindre les cibles fixées, soit pour chaque antenne 7+1 jours de réserves situées sur place et 14+1 jours de réserves pouvant être amenées de l'extérieur. En outre, des fontaines ont été installées sur les lieux de travail, et sont quotidiennement ravitaillées en eau potable.

La MINUAD a arrêté des directives générales conformes à la politique de sélection des candidats qui s'applique à l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des directives générales régissant les recrutements sur le plan national. Par ailleurs, des activités de formation et des réunions d'information sont régulièrement organisées à l'intention du personnel chargé du recrutement.

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

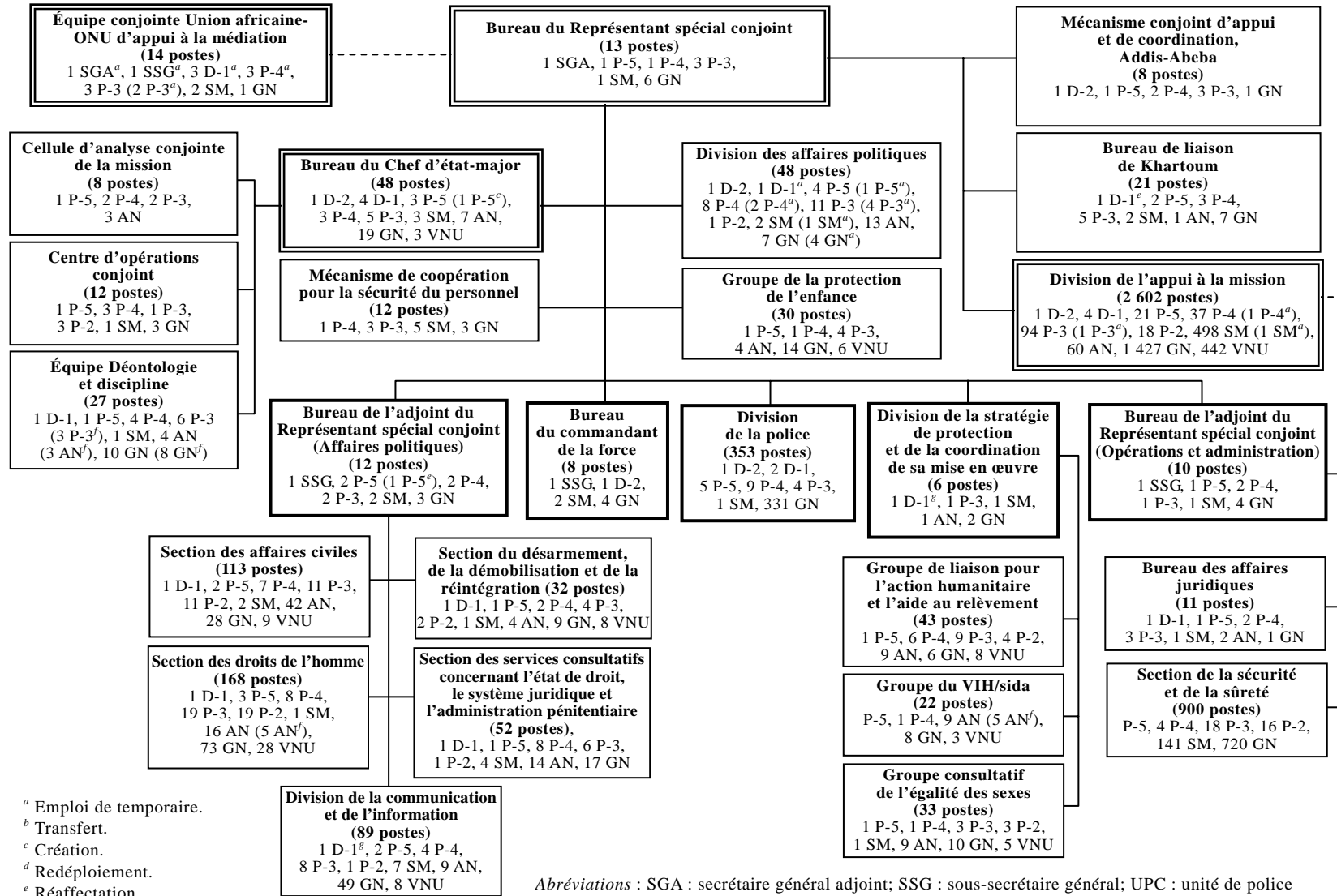
## B. Terminologie de l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement

## Organigrammes

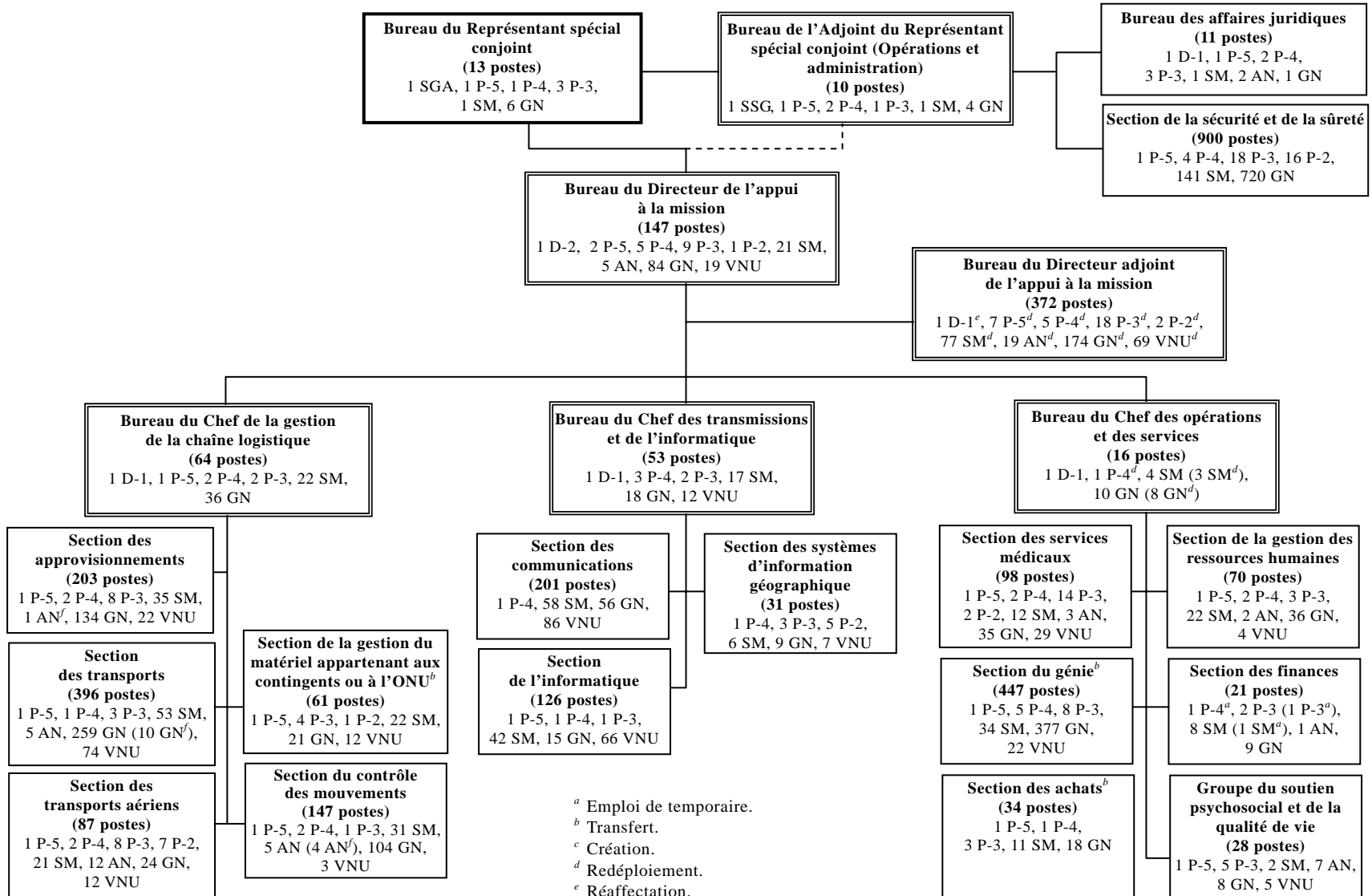
## A. Services organiques et administratifs

<sup>a</sup> Emploi de temporaire.<sup>b</sup> Transfert.<sup>c</sup> Création.<sup>d</sup> Redéploiement.<sup>e</sup> Réaffectation.<sup>f</sup> Transformation.<sup>g</sup> Reclassement.

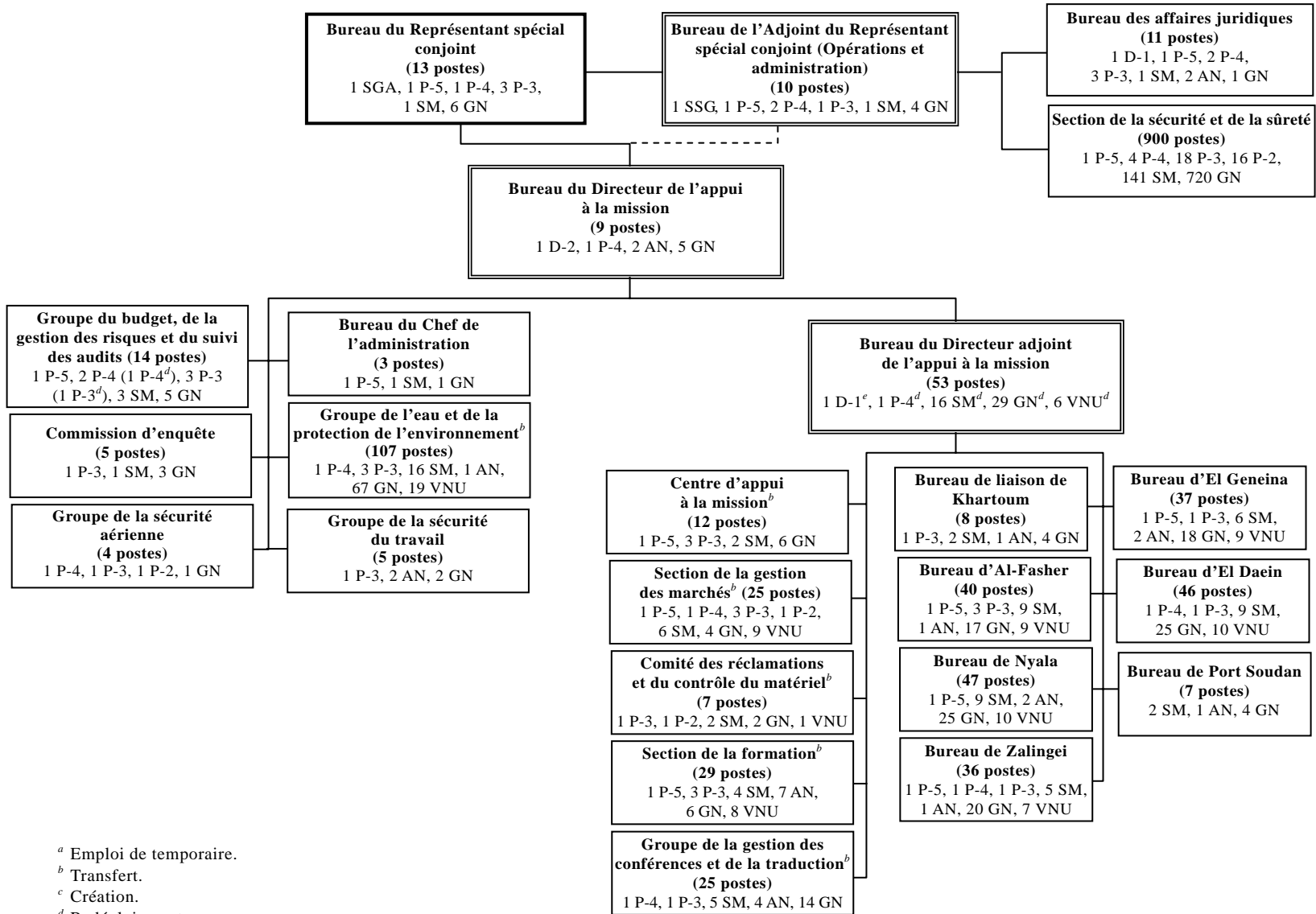
Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; UPC : unité de police constituée; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; AN : administrateur recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.

## B. Appui à la mission

### 1. Division de l'appui à la mission



## 2. Bureau du Directeur de l'appui à la mission



<sup>a</sup> Emploi de temporaire.

<sup>b</sup> Transfert.

<sup>c</sup> Création.

<sup>d</sup> Redéploiement.

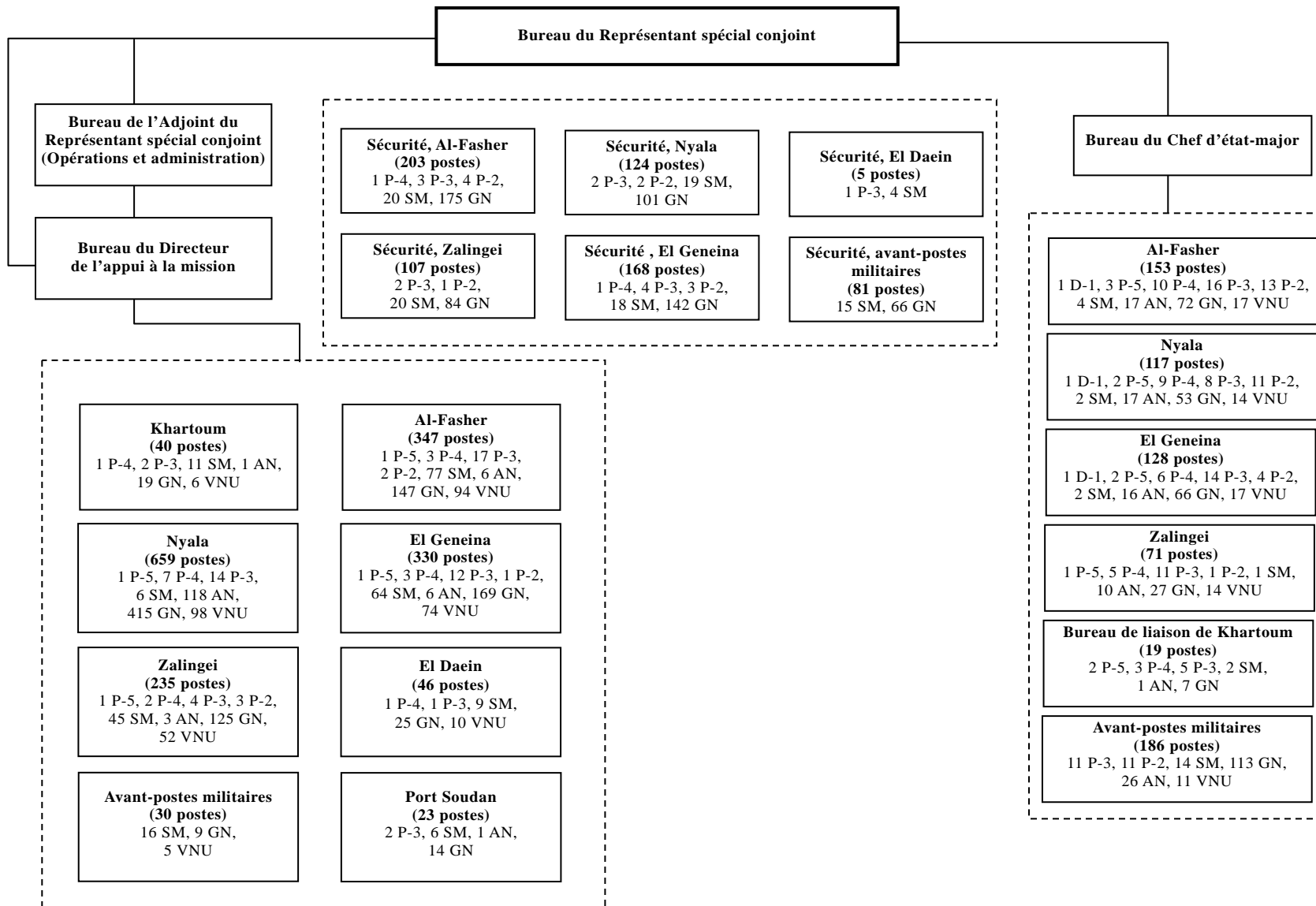
<sup>e</sup> Réaffectation.

<sup>f</sup> Transformation.

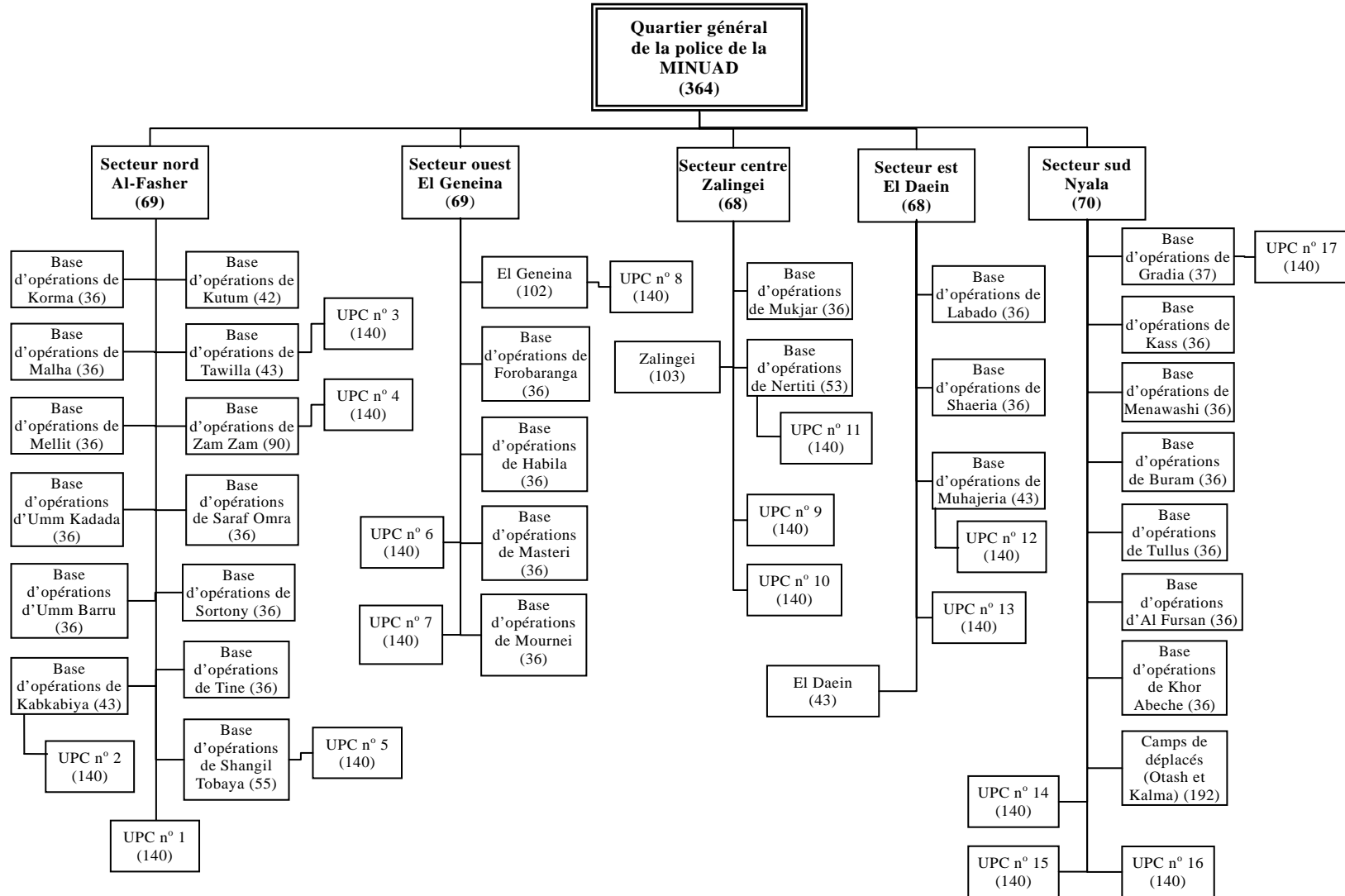
<sup>g</sup> Reclassement.



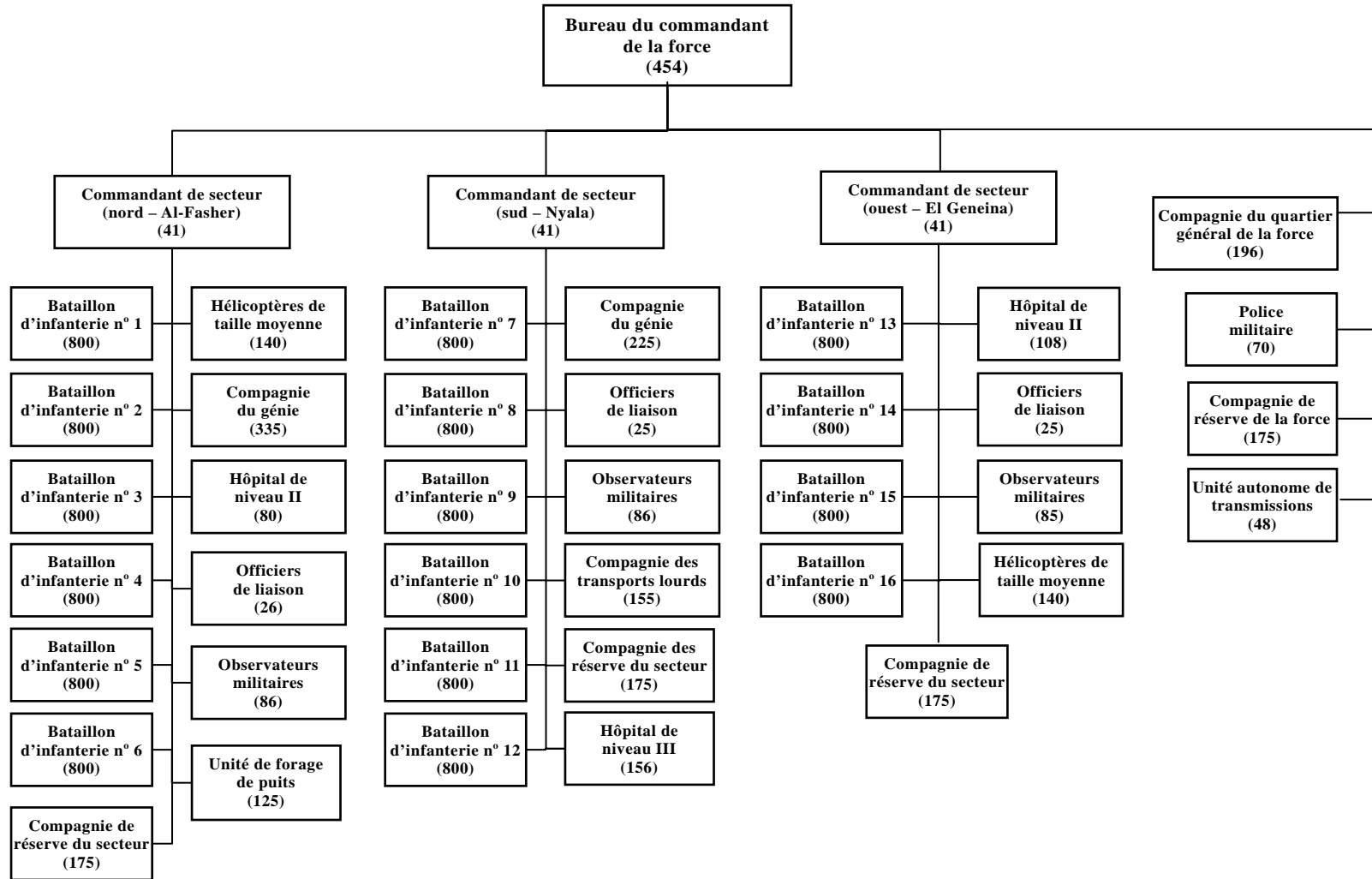
## C. Bureaux régionaux et antennes



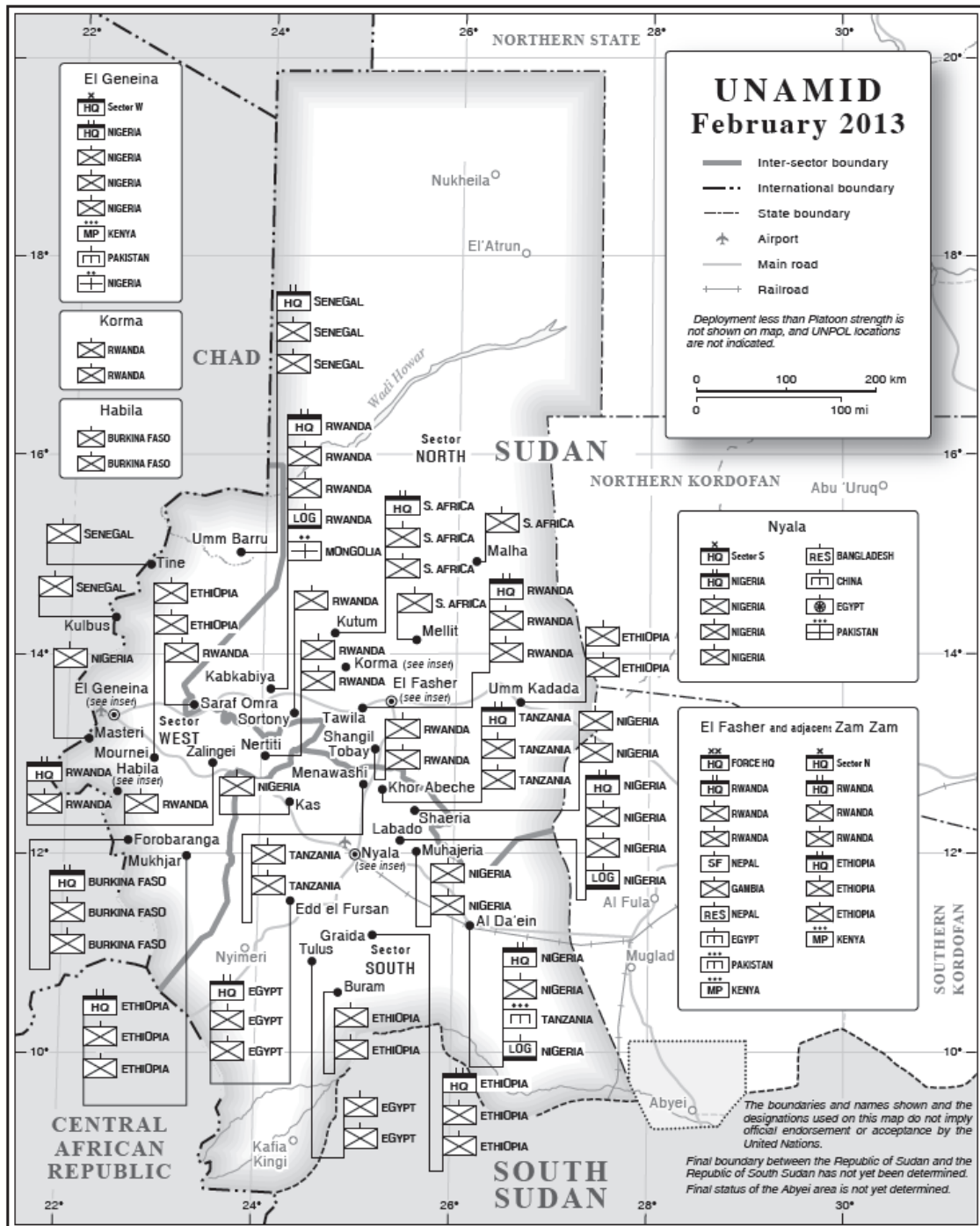
## D. Structure de la police



## E. Structure militaire



Carte



Map No. 4327 Rev. 10 UNITED NATIONS  
 February 2013

Department of Field Support  
 Cartographic Section